

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 09 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOULANGER Servane ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
DEL2025-12-263 à 265	58	10	68	20	
DEL2025-12-266 à 268	60	10	70	18	Arrivées de BOETE Cécile et DOYEN Virginie
DEL2025-12-269 à 274	59	10	69	19	Départ de PIRIOU Claude
DEL2025-12-275	47	08	55	33	Vote avance subvention Office Intercommunal de Tourisme ; <u>ne prennent pas part au vote</u> : CHAPPE Fanny, CLEC'H Vincent, CONNAN Josette, DOYEN Virginie, JOBIC Cyril, KERHERVE Guy, LE GAOUYAT Samuel, LE

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

					JANNE Claudie, LE SAOUT Aurélie, LINTANF Joseph, PARISCOAT Dominique et RANNOU Hervé
DEL2025-12-276	58	08	66	22	Vote avance subvention AJOCA ; <u>ne prend pas part au vote</u> : LE GAOUYAT Samuel
DEL2025-12-277 à 279	59	10	69	19	
DEL2025-12-280	56	10	66	22	Présidence de Claudine GUILLOU ; <u>ne prend pas part au vote</u> : LE MEAUX Vincent, LE MOIGNE Yvon et SALLIOU Pierre
DEL2025-12-281 & 282	59	10	69	19	
DEL2025-12-283, 284, 286, 287, 288 & 289	53	07	60	28	Vote subventions à Guingamp Habitat ; <u>ne prend pas part au vote</u> : GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard
DEL2025-12-285 & 290	57	10	67	21	Vote subventions Terres d'Armor Habitat ; <u>ne prend pas part au vote</u> : CADUDAL Véronique et CHAPPE Fanny
DEL2025-12-291 à 293	59	10	69	19	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des délégations au Président
- Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025

Présidence

- Rapport d'Orientations Budgétaires
- Rapport d'activités et de développement durable 2025
- Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2025

Commission Finances et évaluation

- Finances
- État récapitulatif des indemnités aux élus - année 2025
- Décision Modificative n°01 budget transport
- Décision Modificative n°02 budget déchets
- Décision Modificative n°03 budget assainissement
- Décision Modificative n°04 budget eau
- Ouverture anticipé de 25 % des crédits d'investissement
- Office intercommunal de tourisme : versement d'une avance de la subvention 2026
- AJOCA (Mission Locale Ouest Côtes d'Armor) : versement d'une avance de la subvention 2026

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Commission Service public communautaire

- Coopération décentralisée
 - Adhésion à l'association MASNAT de parrainage scolaire de collégiennes et de collégiens du Niger
 - Versement de la subvention annuelle à la commune d'Andriampotsy - Madagascar
 - Versement de la subvention annuelle à l'association des Paysans pour le Développement Interprofessionnel (APDIP) - Madagascar

Commission Ressources Humaines et dialogue social

- Prévention, santé et retraite
 - Adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le Centre de Gestion 22 et montant de la participation employeur

Commission Stratégies pour la biodiversité

- Biodiversité et environnement
 - Cadre pour la signature des conventions de gestion des espaces naturels qui appartiennent à l'Agglomération ou qui lui sont confiés par le Conservatoire du littoral
 - Partenariats pour la transmission et la reprise des exploitations agricoles

Commission Aménagement et revitalisation des territoires

- Habitat
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 8 logements par Guingamp Habitat à Belle-Isle-en-Terre (Place de l'Eglise)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 3 logements par Guingamp Habitat à Runan (Templiers)
 - Subvention au logement social sur le programme de réhabilitation de 7 logements par Terres d'Armor Habitat à Belle-Isle-en-Terre (Cradouar-Nogues)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 3 logements par Guingamp Habitat à Saint-Agathon (Place du Bourg)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 2 logements par Guingamp Habitat à Guingamp (Maréchal Foch)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 1 logement par Guingamp Habitat à Guingamp (Abbaye)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de 4 logements par Guingamp Habitat à Pléhédel (4 Printemps)
 - Subvention au logement social sur le programme de réhabilitation de 7 logements par Terres d'Armor Habitat à Ploubazlanec (Kerlic 1 & 2)
 - Subvention au logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de la commune de Bulat-Pestivien (Plasenn an Ibiz)

Commission Eau et assainissement

- Eau et assainissement
 - Tarifs des redevances et des prestations assurées pour les services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2026
 - Convention d'échange d'eau entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy - Tarif vente eau

Vincent LE MEAUX : On peut commencer notre ordre du jour, en faisant une déclaration, et plutôt un hommage à Félix LEYZOUR, qui nous a quittés hier : ancien Conseiller général des Côtes-d'Armor, Vice-président du Conseil général, Conseiller général du canton de Callac, également Maire de Callac, Sénateur et Député, et très actif dans les combats politiques du territoire, apprécié sur tous les rangs en général, mais attention, Félix était un homme de débats et de combats, qui ne lâchait pas la partie facilement. On a bien discuté, lorsque j'étais Conseiller général, avec lui, sur l'intercommunalité, sur les Pays. Il avait une vision très arrêtée des Pays et de l'intercommunalité, et il demandait toujours à ce que la commune reste bien la cellule de base du combat républicain. Et d'une certaine manière, dans ses prises de parole, il avait tendance à rappeler la nécessité de la reconnaissance citoyenne dans la cellule de base de la République qu'est la commune. Nous avons eu aussi beaucoup de discussions sur les sujets structurant le territoire, et notamment l'aménagement routier du territoire des Côtes-d'Armor, et on lui doit une fière chandelle sur l'aménagement du réseau. On n'est jamais parfaits, dans le réseau routier - les Conseillers départementaux qui sont dans la salle, Gilles PAGNY et Véronique CADUDAL, savent très bien que ce sont des montants financiers très importants, mais il y a eu des plans d'aménagement routier très lourds sur le territoire costarmoricain, des Côtes-du-Nord, puis des Côtes-d'Armor, et il a participé effectivement à la mise en place des réseaux structurants, notamment autour de la RN 164, avec des discussions avec la Région, à l'époque. Donc un homme engagé dans son combat aussi pour développer le territoire costarmoricain et le secteur sud-ouest du département, et en particulier le canton de Callac. On le voyait encore, il y a quelques années, sur les ronds-points, à la rencontre des citoyens sur les marchés. On le voyait dans nos réunions publiques, parfois. On le voyait aussi aux vœux. On l'a vu effectivement présent.

En hommage à cette personnalité politique de notre département, qui nous a quittés vaillant jusqu'à l'âge de 93 ans... Pour l'avoir rencontré il y a quelques semaines, je ne sais plus à quelle occasion précisément, cet été, il avait encore l'envie de participer au débat public ! Donc, en hommage à Félix LEYZOUR, Monsieur le Sénateur-Député, je vous propose d'observer un temps de mémoire et de silence.

[Minute de silence]

Je vous remercie.

DEL2025-12-263

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales). Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Michel LE CALVEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vincent LE MEAUX : Nous allons tout d'abord examiner le compte rendu des délégations au Président. Est-ce que vous avez des questions en particulier parmi l'ensemble des points qui ont été vus par délégation, au sein du Bureau ou directement par le Président ? Vous avez des marchés assez importants qui ont été attribués, comme celui de la remise à niveau de l'étape de filtration sur sable, unité de production d'eau potable de Kerraoul, 500 000 € : ce ne sont pas de petites sommes. Nous avons déclaré aussi (peut-être l'avez-vous constaté) sans suite l'accord-cadre pour l'élaboration du dossier réglementaire du plan d'épandage nécessaire à la valorisation des boues des lagunes des STEP de Plougonver et Saint-Clet. Vous avez choisi de ne pas attribuer, puisque, pour des raisons d'intérêt général (insuffisance de concurrence et supérieure aux estimations), il valait mieux relancer le marché. Nous allons donc relancer ces deux lots pour Saint-Clet et Plougonver, et rajouter sans doute les secteurs de Ploëzal et de Quemper-Guézennec. Il y a d'autres sujets qui ont été évoqués, mais ce sont quand même deux sujets assez importants pour qu'ils soient signifiés.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Je ne vois pas de main se lever ni de prise de parole. Donc nous pouvons prendre acte du compte rendu des délégations au Président.

DEL2025-12-264

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu des délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024, DEL2024-06-148 du 25 juin 2024 et DEL2025-05-117 du 27 mai 2025.

Période : Novembre 2025

- Marchés publics/accords-cadres passés en procédure adaptée

MP2025-11-028 18/11/2025	Déclaration sans suite de l'accord-cadre pour l'élaboration du dossier réglementaire de plan d'épandage nécessaire à la valorisation des boues des lagunes des STEP de PLOUGONVER et SAINT-CLET, prestations de pompage, de curage, de transport, d'épandage et de suivi agronomique
Lot n°1 (Plougonver) et n°2 (Saint-Clet)	X

MP2025-11-029 18/11/2025	Attribution du marché de travaux de remise à niveau de l'étape de filtration sur sable unité de production d'eau potable de Kérano à Grâces		
Lot unique	Montants: Tranche ferme = 485 000 € HT soit 582 000 € TTC Tranche optionnelle 15 000 € HT soit 18 000 € TTC Total de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC		
Groupement OTV Services France-ETANDEX	8, allée Adolphe Bobierre - CS 36536	35065	RENNES

- Marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)

14/11/2025	Fourniture et livraison de tapis d'escalade pour la salle d'escalade bloc de Pontrieux		
Services Marché ordinaire	MODUGAME MG SPORT	20 689,13 € HT Démarrage à la notification	

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité prend acte des marchés/accords-cadres signés par délégation de l'organe délibérant au Président.

Vincent LE MEAUX : Ensuite, nous en venons à l'approbation du procès-verbal du 25 novembre dernier. Avez-vous des commentaires à y faire, ou des modifications à apporter ? Je ne vois pas de main se lever non plus. Donc je le mets aux voix.

DEL2025-12-265

APPROBATION PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 25 novembre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

Vincent LE MEAUX : On en vient immédiatement à la série de rapports obligatoires dans le cadre du processus budgétaire que nous allons lancer, et qui va trouver son terme le 3 février - le 3 février, nous voterons le budget. Pour ce faire, nous sommes astreints aux obligations légales de rapport d'orientations budgétaires, d'activités et de développement durable, et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc on va réaliser ces présentations à plusieurs voix, avec tout d'abord Vincent CLEC'H, qui va nous situer aujourd'hui la situation financière et budgétaire de notre agglomération dans le contexte international, national, local, et avec déjà des orientations précises sur des principes qui guideront la construction de notre budget 2026. Ensuite, avec Samuel LE GAOUYAT et le Directeur général des services, Romain ROLLANT, il sera fait la présentation du rapport d'activités et de développement durable. Et nous aurons, avec Samuel LE GAOUYAT également, le soin de présenter le rapport sur l'égalité. Donc, pour aller à l'efficacité absolue, on va tout de suite aller vers Vincent CLEC'H. Il m'a prévu 56 slides, donc une heure de présentation des orientations budgétaires. S'il peut faire un peu plus court, je lui ai donné un quitus favorable, sachant qu'on a des sujets, dans notre Conseil d'agglomération ensuite, sur le logement social, sur l'eau... Donc mine de rien, on a des sujets importants à voir. Vincent CLEC'H, la parole est à toi.

Vincent CLEC'H : Bonjour à toutes et à tous. Merci de me passer la parole, Monsieur le Président. Nous allons commencer par le Débat d'orientations Budgétaires, avec ce rapport, avec d'abord un petit préambule qui va calibrer le calendrier, puisque vous savez qu'on est en anticipation du calendrier par rapport aux municipales qui ont lieu le 15 et le 22 mars 2026. Donc nous débattons aujourd'hui du rapport d'orientations budgétaires. Il y aura un Bureau communautaire ensuite, le 13 janvier 2026, pour finaliser les arbitrages financiers, et le budget primitif 2026 sera présenté le 3 février 2026. Juste vous préciser qu'on n'aura certainement pas nos résultats définitifs pour le 3 janvier. Pour les élus qui seront présents à ce moment-là, c'est-à-dire le 9 juin 2026, vous voterez les CFU, c'est-à-dire les anciens comptes administratifs et les comptes de gestion cumulés, et ensuite il y aura automatiquement un budget supplémentaire pour incorporer les résultats définitifs, et ça donnera toute latitude aux élus qui seront présents à ce moment-là de remodeler le budget en fonction de ce qui n'aura pas été vu, puisqu'aujourd'hui, il est très compliqué de faire un budget sans avoir les résultats, et encore moins les notions de dotations, de fiscalité, et encore moins quand on ne connaît pas la loi de finances, avec des impacts qu'on va voir tout à l'heure, qui sont très probants et très lourds de conséquences. Vous avez vu que, dans le débat parlementaire, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, le débat sur les collectivités locales, notamment leur participation au redressement des comptes publics, n'est pas trop évoqué, n'est pas un enjeu. Par contre, je vais vous montrer tout à l'heure l'enjeu pour les collectivités : il est énorme. Il faudra adapter nos budgets et nos orientations selon les mesures de la loi de finances.

On va passer au contexte national. Pour le résumer, je vais vous dire le mot « déficit public ». On vous met le tableau, puisqu'on a fait un atterrissage en 2024 à 5,8 % de déficit du PIB. En 2025, l'objectif est de 5,4 % de déficit, on devrait l'atteindre. Ce n'est pas réjouissant, parce qu'on reste toujours en déficit. Et la loi de finances 2026 s'oriente pour aller vers un déficit de 4,7 %, avec un atterrissage en 2029 au-dessus des 3 % de déficit. Alors, vous me direz, à chaque fois qu'on fait un DOB, je vous montre ce tableau-là, et ce n'est jamais le même, puisqu'en fait, ce n'est pas toujours respecté, voire presque jamais. La seule chose, c'est qu'il y a déjà eu un prélèvement assez important l'année dernière auprès des collectivités. Cette année, la loi de finances affiche un prélèvement de 4,6 milliards ou 5,3 : vous verrez que c'est beaucoup plus important que ça quand on y regarde précisément. Ce qui est important sur le graphique de gauche, c'est que les mesures qui sont annoncées aujourd'hui dans la loi de

finances, quand on voit dans le redressement des comptes publics, c'est qu'elles vont certainement perdurer dans le temps. Et vous verrez que certaines sont très impactantes. Donc certainement que ce qui est présenté aujourd'hui sous cette forme-là évoluera : peut-être, on n'en sait rien, puisque ça risque d'évoluer, ou de rester à peu près identique jusqu'à 2029.

La dette : puisqu'en fait, vous avez dû voir un peu partout qu'on nous dit un peu responsables du déficit public. Alors, quand on parle de déficit public, ce n'est pas la différence entre les dépenses et les recettes : c'est l'en-cours de la dette à niveau de l'Europe. Aujourd'hui, on est à 3 305 milliards d'en-cours de la dette entre l'État, la Sécurité sociale, les collectivités locales et les établissements publics. Aujourd'hui, vous voyez bien que la part du bleu, c'est l'État ; la partie qui reste un peu violette en bas, ce sont les collectivités, qui, effectivement, ont un petit peu augmenté, mais qui restent sur une part inférieure du PIB, puisque vous voyez que le prix augmente plus vite que l'évolution de la dette au niveau des collectivités. Et au-dessus, en vert, c'est la Sécurité sociale. Aujourd'hui, on demande un effort aux collectivités, aux alentours de 15 % par rapport au redressement des comptes de la dette publique, alors qu'aujourd'hui, la dette des collectivités tout cumulé, c'est 262 milliards sur un total de 3 305 milliards... Je vais vous montrer l'évolution de la dette depuis 2017 : pour les collectivités locales, la dette a augmenté de 10 milliards depuis 2017, celle de l'État de 880 milliards, et on nous juge responsables du déficit accru aujourd'hui. Donc vous voyez un petit peu, vous vous ferez votre idée de ces chiffres-là.

On va passer ensuite aux éléments qui permettent de construire la loi de finances, c'est la croissance : très faible croissance en 2025, puisqu'elle est pour l'instant projetée à 0,7 %. Elle serait un peu plus élevée en 2026. Ça a toute son importance, ces 1 %, et vous voyez qu'elle irait jusqu'à 1,3 à la fin de 2029. Également, l'inflation : elle est contenue, puisqu'elle est prévue à 1,3 % en 2026. Elle serait de 1 % en 2025. C'est l'indice de l'INSEE, après avoir retiré tout ce qui peut augmenter, donc c'est sûr que ça augmente très peu, mais vous avez bien dû voir dans vos budgets que tout ce qui est prestations a énormément augmenté, mais également tout ce qui est énergie - même si l'électricité s'est un peu stabilisée, mais on reste à un niveau très élevé ; le gaz, notamment sur les Côtes-d'Armor, a énormément évolué. Et aussi le tableau tout en bas à gauche, juste pour vous dire que, aujourd'hui, on disait que le mauvais élève au niveau de la dette, c'était d'Italie, mais aujourd'hui, on va emprunter au même taux que l'Italie, c'est-à-dire à 3,48 %. On est arrivé au même niveau d'emprunt, c'est-à-dire que plus on considère que vous êtes en difficulté, plus le taux est élevé, et aujourd'hui, on se retrouve au même niveau que l'Italie, alors que l'Italie était considérée avec la Grèce comme les mauvais élèves. On arrive au niveau de l'Italie, quand l'Allemagne, elle, emprunte à 2,66 %. Donc vous voyez, il y a presque 0,8 point d'écart entre l'Allemagne et la France. Ça ne fait qu'accroître les intérêts de la dette au niveau de la France.

On va passer sur le tableau qui est très important, qui synthétise un petit peu toute la loi de finances concernant les collectivités locales. C'est un tableau issu de Ressources Consultants Finances, qui a été repris aussi par Intercommunalités de France. Ce n'est pas 4,6 milliards qui sont demandés, comme c'est mis dans la loi de finances, ou 5,3 : on est plus près de 10 milliards, aujourd'hui, quand on cumule tous les dispositifs.

Le premier, il ne faut pas l'oublier, c'est les trois points supplémentaires de la CNRACL, en 2026 comme en 2025, qui vont venir se cumuler. Pour nous, c'est 300 000 € de plus tous budgets confondus : le budget principal, 200 000 €. C'est-à-dire qu'on a eu 200 000 € de plus en 2025, on va avoir +200 000 € encore en 2026, +200 000 € en 2027, et ça va faire, à la fin, cumulé, entre 2024 et 2028, 2 M€ supplémentaires à trouver dans nos budgets sur quatre exercices. Pour autant, les retraités qui seront à la CNRACL n'auront pas plus d'argent et la caisse de la CNRACL aujourd'hui continue de contribuer pour des caisses qui sont déficitaires, alors qu'elle-même est déficitaire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les collectivités payent la retraite d'autres fonctionnaires, pour résumer les choses.

Ensuite, vous avez vu que l'État, notamment, sur les dotations, la DGF (j'en dirai un petit mot tout à l'heure) accroît certaines parts de la DGF, notamment, la DSR et la DSU, mais il faut bien trouver l'argent quelque part ! Eh bien, ils vont le piquer dans toutes les dotations : la DCRT (alors, on n'est pas concernés, nous, par cette dotation, puisqu'elle était à zéro, mais d'autres collectivités l'ont, donc presque un milliard d'effort). Ensuite, la mesure, certainement (on fera tout à l'heure un focus dessus)

la plus injuste et la plus compliquée, je vous l'explique. Après le COVID, l'État a accordé des exonérations aux industriels. Je dis bien uniquement aux industriels : une exonération de 50 % de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe Foncière. C'est énorme, 50 %. Les communes et les intercommunalités qui sont concernées étaient compensées à l'euro près. L'État décide de taper dedans de 25 %. On fera un focus tout à l'heure. Aujourd'hui, nous, ça nous concerne : ce serait 400 000 € de recettes perdues. On voit bien que, dès qu'on transforme de la fiscalité en compensation, ces compensations, malheureusement, dans le temps, se réduisent à peau de chagrin. Souvent, elles se réduisent, et c'est facile ensuite de les réduire.

Ensuite, les impacts sur le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Certaines communes ont le FCTVA, avec un décalage d'une année, voire deux années. Nous, les intercommunalités, on récupérait la TVA en année N. Ce qui est prévu, c'est un décalage, soit une année blanche en 2026, c'est-à-dire que la TVA sur les travaux 2026 serait perçue en 2027, donc zéro FCTVA pour uniquement les EPCI en 2026. C'est 500 000 € de moins dans le budget et à la fin, on va les perdre - il faut être clair.

Une mesure qui déjà existait en 2024, c'est le gel de la TVA. Je reprécise : l'État supprime la Taxe d'Habitation, nous donne une compensation en parts de TVA nationale, donc on a un petit pourcentage de la TVA qui est perçue au niveau national, avec une dynamique importante, et l'État nous dit « vous aurez au mieux la même chose que l'année dernière, voire une petite baisse de 0,3 % », deux années de suite. Ça, ce n'était pas mesuré dans la loi de finances. Pour nous, c'était 400 000 € de moins, mais on les a déjà eus l'année dernière.

Ensuite, le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) : on n'est pas concerné par le DILICO. En fait, c'est selon un indice synthétique. Les communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions seront impactés, soit 2 milliards, puisqu'aujourd'hui, en 2025, c'était 1 milliard. Ils ont doublé ce montant-là. Cette somme-là serait redistribuée les années suivantes sur cinq années, avec une partie qui irait sur le FPIC. On n'est pas concerné au niveau communautaire, et il n'y a aucune commune, aujourd'hui, concernée sur notre territoire. Par contre, vous allez avoir Saint-Brieuc, vous allez avoir l'intercommunalité de Saint-Brieuc, vous allez avoir Loudéac... Je vous donnerai des chiffres tout à l'heure. Là, on n'est pas impactés.

Ensuite, il y a un fonds supplémentaire de sauvegarde pour les Départements, qui est abondé de 300 000 €. C'est une dépense supplémentaire qu'on va aller piocher ailleurs. -2 230 000 000 € : ce sont des dépenses supplémentaires, -5,6 milliards supplémentaires de recettes en moins pour les intercommunalités et les communes.

Et une nouveauté, l'État a décidé de fusionner le FIT (certains disent le « Slim FIT », parce que vous allez voir, quand on commence à fusionner des choses, ce n'est jamais pour mettre plus dedans). C'est un nouveau fonds, mais, pour l'instant, on va encore déposer sur la même plate-forme DETR et DSIL cette année. Donc il fusionne ces deux fonds-là avec -150 M€. Donc moins d'argent pour les dépenses d'investissement, mais surtout sur le Fonds Vert. Vous vous rappelez, le Fonds Vert était à 2,5 milliards en 2024, il est passé à 1,135 milliard en 2025, et il va passer à 650 M€. Donc on va passer de 2,5 milliards à 650 M€ en deux années. On en parlait à l'heure avec Christian PRIGENT : l'ADEME va se voir impacter aussi beaucoup de fonds. Le seul fonds qui ne va pas bouger au niveau de l'ADEME, c'est le Fonds chaleur à 800 M€, mais tous les autres fonds vont être impactés. Donc beaucoup moins d'investissement, automatiquement : tout cumulé, on arrive à un effort de plus de 10 milliards pour les collectivités, contre 5,3 affichés dans la loi de finances.

Je tiens à rappeler qu'en 2014, les communes et les intercommunalités avaient déjà été appelées à participer par une baisse de DGF sur quatre années cumulées. C'était 12 milliards en quatre ans. Là, en une année, ça se chiffre à 10 milliards : vous imaginez le choc. Il est important, mais attention, il risque de continuer sur les années à venir, puisque, s'il y a une projection à moins de 3 % du déficit, il faudra bien qu'il y ait des mesures et on sait très bien que les collectivités seront amenées à participer. En fait, l'État souhaite, puisqu'ils n'ont jamais réussi à contrôler les dépenses des collectivités, ils se disent « on va contrôler leurs recettes », et, en baissant les recettes, ils vont obliger les collectivités à contrôler leurs dépenses. Ils changent de système, mais ils vont fortement impacter, et ils ne veulent surtout pas aujourd'hui que les dépenses des collectivités dépassent l'inflation, c'est-à-dire 1,3 %. Et,

automatiquement, vous le verrez tout à l'heure, cela aura un effet ciseaux. On baisse les recettes, on augmente les dépenses : ça aura un effet ciseaux et ça aura un impact automatiquement sur les comptes et sur les capacités d'investissement des collectivités.

Je vais vous faire un focus ensuite sur les locaux industriels. Cette mesure-là, personne ne l'avait vue venir, même les spécialistes. Bercy a sorti ça au mois de juillet 2025. C'était un dispositif qui était dans la loi de finances BAYROU. Comme je vous en ai parlé tout à l'heure, c'est une ponction sur la compensation des industriels. Nous, on serait impactés autour de 433 000 €. On n'est pas sujet au DILICO, on n'a pas de DCRTP. Je vous ai mis les communes, puisque les communes qui ont des entreprises industrielles sur le territoire qui payent du foncier bâti vont avoir une ponction de 25 %. Je vois certains maires ici qui sont devant moi, Saint-Agathon, c'est quand même colossal, 178 000 €, Ploumagoar, 70 000 €, Grâces, 51 000 €, Pont-Melvez, 20 000 €, Bégard, 20 000 €, Paimpol, 12 000 €. Il y en a d'autres, mais au total, toutes ces sommes des communes restent inférieures à celle de l'intercommunalité, mais on est presque à 800 000 € sur l'ensemble du territoire en cumulé entre communes et intercommunalité. C'est un effort disproportionné par rapport au poids des collectivités. Le DILICO est plafonné à 2 % des recettes de fonctionnement. C'est-à-dire que l'État s'était donné comme marge... Vous vous rappelez avant, le contrat de Cahors, on ne pouvait pas ponctionner les collectivités de plus de 2 %. Là, avec cette mesure-là, on a certaines intercommunalités et communes qui voient baisser leurs recettes de fonctionnement de plus de 15 %, notamment sur certains territoires où il y a énormément d'industries.

Je tiens à rappeler également que la Cotisation Foncière des Entreprises qui est perçue par l'intercommunalité en compensation de la taxe professionnelle... Vous vous rappelez, c'était une partie de la taxe professionnelle des intercommunalités. Les communes, quand elles avaient la taxe professionnelle, ont reçu des attributions de compensation. Et là où il y a de très fortes (si on peut dire) compensations industrielles, quand on perd 25 %, ça peut remettre (pas sur notre territoire, mais sur certains territoires) toutes les Attributions de Compensation en jeu, parce que certaines intercommunalités n'ayant plus de recettes, elles ne pourront plus reverser les AC, notamment, là où il va y avoir des raffineries pétrolières, chimiques, ou où il va y avoir une centrale nucléaire, là où il va y avoir de très gros complexes, notamment dans le nord de la France industriel, toutes ces collectivités-là vont être en très, très grosse difficulté.

Résultat, ça va pénaliser les secteurs industriels, alors qu'aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'on est industriel qu'on est riche. Il n'y a pas de corrélation avec la richesse des territoires. On ponctionne uniquement les territoires industriels. On sait qu'également, ça va impacter les collectivités sur les investissements. On sait très bien également que ce sont les collectivités qui sont les principaux investisseurs. On dit qu'aux alentours de 70 % des investissements, ce sont les collectivités locales. Automatiquement, ce sera des impacts. Et également, ça continue (si l'on peut dire) dans l'érosion de l'autonomie financière des collectivités, puisqu'on supprime des impôts, on y met des compensations, et, en plus, on vient les ponctionner. Ce qui souvent arrive, c'est qu'il y a le levier fiscal qui est là pour compenser. Donc on se retrouve, nous, à devoir augmenter notre fiscalité pour compenser ça. Et là, sur cette exonération-là, c'est très simple, l'État aurait pu dire « on baisse les exonérations entreprises, aux industriels ». Non ! On ne les baisse pas, mais on va le faire avec l'argent des autres, puisque c'est l'État qui a additionné. Et là, au lieu que ce soit l'État qui paye, il va nous faire payer nous, les intercommunalités et les communes, à hauteur de 25 %.

Vous donner aussi quelques résultats : quand on cumule un peu le DILICO, la baisse des dotations, ce dispositif sur les industriels, au niveau des intercommunalités du département, Lannion Trégor Communauté a peu d'industries, puisque ce sont notamment des industries de services, mais pas des industriels, ils sont impactés à 169 000 € ; Loudéac est très fortement impactée, 1,5 M€ avec cette mesure-là ; nous, Guingamp-Paimpol Agglomération, 433 000 € ; Dinan, 491 000 € ; Lamballe, 597 000 € ; Saint-Brieuc, 2 M€ ; et Leff Armor communauté, 315 000 €. Vous imaginez ? Les sommes sont très importantes.

On a envoyé le lien, puisque Intercommunalités de France nous avait envoyé un lien. En fait, vous regardez vos états 1259, vous avez au dos l'exonération industrielle. Pour l'instant, vous regardez, si

vous en retirez 25 %, et vous pourrez faire vos calculs. Intercommunalités de France nous avait donné un lien ; on l'a transmis à toutes les communes et secrétaires de mairie, pour qu'elles soient informées. Toutes ces mesures-là font que, dans la loi de finances, ce sont les intercommunalités qui sont le plus impactées. Les communes qui avant étaient très peu impactées, à part celles qui étaient très riches, par le DILICO. Les Départements sont un peu sauvegardés, parce qu'ils sont déjà en très mauvaise santé. Et les Régions sont fortement impactées. Toutes ces mesures-là au niveau national vont baisser, en moyenne, au niveau des EPCI, de 5,2 % au niveau national, leurs recettes de fonctionnement : 5,2 %. Pour les communes, c'est 3 %. C'est énorme, sur une année. Quand on regarde ça par rapport à l'épargne brute, ça va faire baisser l'épargne brute des intercommunalités en France en moyenne de 27 %, et les communes qui sont concernées par le DILICO et par les industries de 20 %. On est vraiment sur un choc. C'est pour ça que cette mesure-là sur les industriels, tout le monde estime qu'elle est incohérente, qu'elle ne peut pas perdurer dans la loi de finances, et même les années suivantes, parce qu'elle aura des impacts importants. Elle est discriminatoire par rapport au territoire industriel, et elle va à l'encontre du souhait de réindustrialiser la France, puisqu'on sanctionne les territoires qui seraient industriels.

J'ai essayé de rapidement vous donner toutes les mesures - alors, je ne vous donne que de mauvaises nouvelles, malheureusement. Il y en a d'autres. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes, c'est 600 M€ de plus, impactés également sur les déchets... Il n'y a pas de bonne nouvelle aujourd'hui sur la loi de finances. Si, sur les dotations DGF : l'enveloppe est fermée, elle ne bouge pas. Ceux qui ont un peu de DSR, il y aura 150 M€ en plus ; en DSU également, il y a 140 M€ au niveau national. Il y aura 90 M€ sur les dotations d'intercommunalité, mais il faut être clair : ces augmentations-là, ils vont les chercher dans toutes les autres dotations de compensation, ce sont des vases communicants ; il y en a qui sont gagnants, il y en a qui sont perdants. Voilà les principales mesures sur la loi de finances 2026 qui est proposée aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez des informations, mais je n'ai vu aucune discussion, aucun débat aujourd'hui sur ces mesures-là au niveau de nos sénateurs et au niveau de nos députés. Donc pour l'instant, je ne peux pas vous dire si ça passera, si ça ne passera pas, si globalement cette loi-là sera votée, ou si ces dispositions-là seront modifiées dans la prochaine loi de finances. Je ne le sais pas aujourd'hui.

On va passer maintenant sur la partie budgétaire, puisqu'automatiquement, ça va avoir des impacts au niveau de nos budgets, puisque la prospective qu'on vous avait présentée auparavant prend en compte tous ces éléments-là. On va la synthétiser aujourd'hui, et il faudra bien en tenir compte, puisque ce sera plus facile de rajouter des sommes (des recettes) et de retirer des dépenses, plutôt que d'avoir l'effet inverse, quand il faudra voter les budgets. On va montrer un petit peu : c'est important. Alors, c'est les Budgets Primitifs, ce n'est pas les réalisés. Vous l'avez vu, on est à peu près 155 M€, mais il faut être honnête, ce sont des opérations d'ordre et des opérations réelles. On est à 120 M€ de dépenses réelles sur nos BP, tout confondu, entre l'eau, l'assainissement, le budget principal, les déchets, la mobilité, tous les budgets. Je vous laisse regarder un petit peu avec une belle part pour le budget principal. On voit que quand on additionne le budget d'assainissement et le budget eau, ça prend une part importante. Les zones d'activité, attention : sur 23 M€ inscrits au budget, ce sont seulement 4,5 M€ d'opérations réelles, c'est beaucoup d'opérations de stock. Ça vient un peu gonfler les chiffres. On ira en détail dans tous ces budgets-là tout à l'heure, pour voir un petit peu quels sont les enjeux et les arbitrages qui seront à faire dans les jours qui viennent.

On va aller ensuite sur les recettes. Nos recettes sont faites d'impôts, de dotations, de produits de services. Vous le voyez, même en 2022, elles étaient un peu supérieures. Il faut savoir qu'en 2023, il y a eu la création du budget Déchets, donc c'est venu se retirer du budget principal et créer un budget annexe, mais on voit que, depuis 2023, 2024, nos recettes ne bougent pas beaucoup. Alors, attention ! Dans nos impôts, ce que vous voyez en vert foncé, les deux tiers, ce sont des dotations de compensation à la place de l'impôt. Donc vous allez voir tout à l'heure le pourcentage de levier fiscal qu'on a, par rapport à notre fiscalité, à nos recettes, il est minime. Aujourd'hui, les dotations représentent 19 %, la fiscalité, 70 %, mais avec les deux tiers de compensations, et les produits de service, 8 %.

On va aller ensuite regarder un peu plus précisément nos recettes fiscales. Vous voyez le graphique. Là où on a un pouvoir fiscal, c'est le bleu, tout en bas. En 2020, il était beaucoup plus important, puisqu'on avait la TH, on avait la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, on avait tout ça. Aujourd'hui, le bleu est moins important, c'est seulement un tiers de nos recettes fiscales. Le reste sont des dotations de compensation que l'État nous donne et peut venir prélever comme il veut, nous les geler, mais attention sur cette fiscalité-là, on a la Cotisation Foncière des Entreprises, qui est à peu près la plus importante, on a un taux qui est plafonné. Aujourd'hui, on est presque au maximum déjà, on est à 26,44 %, et on ne peut augmenter ce taux-là que si les communes augmentent leurs taxes foncières. Donc on ne peut pas faire ce qu'on veut. Au résultat, on a quasiment, sur toutes nos recettes, un pouvoir de levier sur la taxe foncière et sur la TH résidences secondaires qui ne représente même pas 15 % de toutes nos recettes fiscales. Voilà le seul levier qu'il nous reste aujourd'hui, sur le budget principal. C'est ce qu'on a fait au dernier budget, puisqu'on a voté une réévaluation de la fiscalité. Heureusement qu'on l'a fait ! Je ne vous dis pas, autrement, ça aurait été compliqué ! Sur nos recettes fiscales, également, une partie est reversée, notamment les AC : 4,5 M€. On reverse aussi le SDIS, puisque ça rentre dans les AC : 2,5 M€. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), 4 M€. Vous savez, c'était la différence, quand il y a eu la réforme de la TP, entre les nouvelles recettes, et ce qu'on avait en TP. Les nouvelles recettes étaient supérieures de 4 M€ à ce qu'on avait en TP, donc on les reverse à l'État. Le foncier bâti industriel, puisqu'il y a une partie qui est redistribuée aux communes. Et le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme.

Ensuite, on voit la DGF. J'ai souhaité qu'on mette en parallèle la DGF cumulée des communes et celle de l'intercommunalité. Depuis 2020, c'est-à-dire depuis le début du mandat, elle a baissé de 4,5 %, et celles des communes en moyenne ont augmenté de +8,5 %, puisque, effectivement, ce sont les dotations de péréquation, notamment la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui sont augmentées. La dotation de l'intercommunalité, quand elle est augmentée, elle est baissée ailleurs, donc notre DGF baisse depuis 2020 et celles des communes augmentent de manière beaucoup plus importante, malgré le gel de l'enveloppe globale de la DGF au niveau national, mais à l'intérieur, ça bouge.

Les charges de fonctionnement : on essaye de vous montrer un petit peu un atterrissage 2025. Si on prend tous les engagements qui sont en cours aujourd'hui par rapport, notamment sur le chapitre 011 « charges de gestion », si tous les engagements sont réalisés, on sera en dépassement de crédits, puisqu'on a un BP à 6,2 M€, et on serait en réalisé à 6,4 M€. Certains engagements seront sans doute basculés sur 2026 ; d'autres ne seront pas bons, mais vous le voyez, on sera aux alentours de 6,4 M€ de dépenses. Donc on va être quasiment à 100 % de consommation de crédits sur le 011. Si on faisait ça dans les communes, on ne dégagerait plus d'excédent, il faut être clair. Quand on est à 100 % de consommation de crédits sur nos chapitres, le delta entre les BP et autres, ce sont nos excédents, c'est notre fonds de roulement. Là, comme on a eu dans le temps sur l'investissement, on était quasiment à 100 %, donc là, on a dû réajuster au moment des Décisions Modificatives, puisque vous vous en rappelez, on a rajouté 500 000 € à la dernière DM.

La bonne nouvelle, la seule bonne nouvelle que je peux vous annoncer aujourd'hui, c'est que la mise en place d'une maîtrise de nos Ressources Humaines qui a bien fonctionné, puisqu'on devrait être en atterrissage à 15,9 M€. Vous vous rappelez, on avait prévu 17,1 M€ au départ, on avait ensuite baissé ça, puisqu'on voyait effectivement qu'on avait une consommation moins importante. On sera à peu près à 93 %. On va être quasiment au même niveau que 2024. Alors, attention : cela aura automatiquement des répercussions en 2026, puisqu'il y a eu des décalages dans les recrutements, mais on les aura en année pleine en 2026. Il y a des postes aujourd'hui qui sont non pourvus. À chaque fois qu'il y a eu un départ ou un contrat à renouveler, il y a eu un questionnement, voir si on ne pouvait pas repositionner le poste, le faire de façon différente. Ce travail a été fait avec le Président et une cellule RH. Ça a bien fonctionné, mais ça a ses limites dans le temps, puisque vous savez que, quand il y a des départs, il y a des recrutements, il y a un décalage, mais à un moment ou un autre, quand les gens sont là, ils sont payés sur une année pleine l'année suivante. Donc c'est très compliqué. On a eu également la CNRACL : c'est 200 000 € de plus. L'année prochaine, on aura encore la CNRACL. À la rigueur, la bonne nouvelle aussi, c'est qu'on avait déjà mis une prévoyance, une participation à la

mutuelle santé. Vous savez qu'il y a une obligation au 1^{er} janvier 2026. On l'avait déjà votée au niveau de l'intercommunalité, donc ce n'est pas de nouvelles dépenses qu'on aura en 2026. Juste vous préciser que, de 2024 à 2028, l'effet cumulé sur le budget principal de l'augmentation des points sur la CNRACL, ce sera 2 M€ de dépenses supplémentaires pour le budget RH. C'est énorme.

L'autre chapitre qui est important, c'est le chapitre 65. On y retrouve, notamment, toutes les grosses subventions. Le SDIS à 2,49 M€. On avait pris presque 80 000 € de plus en 2025. Je ne vais pas revenir dessus. La bonne nouvelle, c'est que nous avons une notification des participations du SDIS pour 2026, on est quasiment à l'équilibre. La subvention Déchets est passée de 2023 à 2,4 M€ à 1,8 M€ en 2025. Les associations, l'enveloppe est de 1,4 M€. Virginie DOYEN est là, alors attention, elle va me dire qu'on a baissé. Non ! Parce qu'en fait aujourd'hui, on n'a pas versé toutes les subventions, parce qu'on attend toujours des pièces justificatives de certaines associations. On est aux alentours des 1,4 M€, mais tout le monde ne les a pas eues encore aujourd'hui. On attend ces pièces pour qu'on puisse les verser. Subvention au CIAS, c'est quelque chose qu'il n'y aura pas en 2026, puisque le personnel réintègre le budget principal, donc cette participation au budget CIAS n'aura pas lieu en 2026. L'Office Intercommunal du Tourisme, 350 000 €, subvention d'équilibre. Ce sera un minimum en 2026, la base sera versée à ce niveau-là en 2025. Ensuite, il y a les annuités des élus, l'informatique, les non-valeurs et également les centres de santé. Pour l'instant, nous reversons ce qui est conventionné, les montants qui sont inscrits dans nos conventions, donc 70 000 € en 2025.

On va voir ensuite la capacité de désendettement. Elle reste bonne. Ça a toujours été notre force : malgré un recours plus important à l'emprunt ces dernières années, on est encore sur une capacité de désendettement inférieure à six années. On est à 23 M€ de dette sur le budget principal. En 2025, on a emprunté 4 M€, mais je tiens à préciser qu'on avait très peu emprunté en 2024. Donc 4 M€ empruntés en 2025. Et vous voyez un peu l'évolution de la dette depuis 2020.

On va aller ensuite sur les dépenses d'investissement depuis 2020. Vous voyez qu'en 2023, le budget Déchets a été créé, donc automatiquement, il y a une partie des investissements qui sont partis sur ce budget-là, mais on voit que, depuis 2023, même si on retire les déchets, on a un niveau d'investissement inférieur à ce qui se faisait depuis le début du mandat, notamment, sur 2021 et 2022. On est sur une moyenne de 10 M€. Après, on ira sur la structure de nos investissements : il y a trois parties. On ira dans le détail, mais on reste sur cette moyenne-là, et vous voyez qu'on arrive à tenir nos ratios financiers, avec une dépense de 10 M€, mais vous allez voir que, sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, avec le pic qu'on a sur le centre aquatique, on va avoir une augmentation de nos dépenses d'investissement sur les années à venir.

On va tout de suite aller sur une vue globale de nos investissements sur l'année 2025. Aujourd'hui, on est à peu près à 70 % de réalisation. Les dernières dépenses doivent rentrer cette semaine, puisque vous savez qu'on ne peut plus mandater nos dépenses d'investissement passé le 15 décembre. On va être supérieurs à 70, ce qui est moindre que les années antérieures, où l'on frôlait les 100 % chaque fois, ce qui crée un problème aussi, c'est que, quand on réalise tout, pareil, ça mange nos fonds de roulement automatiquement. On a une partie bleue : ce sont les subventions d'équipement, notamment le très haut débit, on ira dans le détail tout à l'heure. Toutes les subventions qu'on verse à l'habitat, les aides économiques, les fonds de concours aux communes. On appelle ça « le socle subventions d'équipement ». Ensuite, on a un socle de dépenses de gestion courantes pour les services : c'est tout ce qui est sur le patrimoine, les bâtiments, l'informatique, les besoins pour les services. On y met également tout ce qui est Travaux Environnement GEMAPI. Vous avez le détail. On est sur le deuxième socle. Le troisième socle, ce sont les nouveaux projets. C'est ce que préfèrent les élus, la plupart du temps ! Vous avez la liste des consommations de crédits en 2025, on est à 1 285 000 €. En 2024, on était à 100 % de consommation de crédits ; cette année, on sera à un peu moins.

Sur l'épargne nette, on est sur une moyenne de 2 M€ depuis 2023-2024. Je rappelle que la prospective qu'on avait faite, et ce qu'on souhaitait, c'était avoir une épargne nette de 2,5 M€ qui correspond aux

investissements socles, c'est-à-dire tout ce dont on a besoin pour faire fonctionner les services sur les bâtiments. On n'y arrive pas. On est à peu près à 2 M€, malgré les efforts qui ont été faits au niveau de la gestion de nos dépenses. On n'a pas les résultats 2025 encore, mais vous voyez qu'entre 2020 et 2024, on est sur 2 M€.

On va aller ensuite sur le budget 2026, et la prospective financière sur le budget principal. On ne va pas rentrer dans le détail du tableau, mais juste les deux petits carrés qui sont à droite. Au niveau de la prospective qui a été travaillée, retravaillée, regardée là où on pouvait chercher des marges d'amélioration, aujourd'hui, avec la loi de finances, nos recettes ne dépasseront pas +1,5 %. Par contre, nos dépenses, même contenues, avec le 012 et l'inflation, le 011 et le 65, +2 %. Ça s'appelle l'effet ciseaux. Une année, deux années, ça va, mais quand c'est une tendance - et vous verrez que, sur cette prospective-là, c'est une tendance... Vous savez qu'une prospective, on la construit. On optimise nos dépenses et on minimise nos recettes. Là, on n'a pas pu faire ça, parce qu'autrement, ça aurait été très compliqué sur les années 2030-2032. On a été voir réellement ce qu'on pouvait faire comme efforts, pour être vraiment près de la réalité. Vous voyez que c'est des efforts où on ne pourra pas descendre en dessous de ça. Donc on aura un effet de ciseaux sur notre prospective.

Ensuite, dans le tableau qui suit, ce qui est important, c'est de voir que notre épargne brute sur nos produits de fonctionnement descend sous les 10 %. Je tiens à rappeler que, quand on est en dessous de 12 %, c'était une des conditions pour être éligible au filet de sécurité. Donc on y serait, mais ce qui est important, c'est de voir que notre épargne nette, qui pourrait être aux alentours de 3 M€ en 2025, notamment liée à la revalorisation de notre fiscalité, puisqu'on a augmenté notre fiscalité de 1,8 M€, eh bien, on voit qu'avec la loi de finances, elle se dégrade. Et elle se dégrade jusqu'à 2032, où elle arrive quasiment en négatif. Ce n'est pas forcément ce qui va se passer, mais ça donne une tendance ; ça nous donne des éléments aussi pour agir et voir les arbitrages qu'il va falloir faire pour pouvoir empêcher que cette prospective se réalise et prendre les bonnes décisions.

Ça, on l'avait montré depuis le départ : même en contenant nos dépenses, c'est le problème de nos recettes aujourd'hui, qui évoluent beaucoup moins.

Je vous en avais parlé tout à l'heure. Voilà notre fiscalité. Les impôts nationaux, TVA, les compensations que nous verse l'État. C'est 50 % de notre fiscalité. Les produits entreprises, CFE, 34 %, presque plafonnés. Il nous reste les produits ménages, 15 %. Comme je vous le disais, notre levier, aujourd'hui, n'existe que sur la partie rose, 15 %. Ce qui est embêtant, c'est qu'il n'y a plus cette corrélation entre la fiscalité, notamment, puisque la compétence Développement économique est une compétence importante pour notre Agglomération, il n'y a plus forcément ce lien entre la fiscalité et les entreprises. Et on voit que même la fiscalité Ménages, qui était avec la TH très importante, puisque c'est la partie verte, on a quand même beaucoup de services à la population, mais on n'a plus ce lien entre la fiscalité et les compétences de l'Agglomération, notamment.

On vous présente les taux 2025. Il sera proposé le 3 février un maintien des taux 2025. Vous les avez tous là. Je ne vais pas vous les énumérer. Je vous l'ai dit, en contribution CFE, on est à 26,44 % ; taxe d'habitation résidence secondaire et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) 19,28 % ; foncier bâti, 3,2 % ; foncier non bâti, 7,58 % ; la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), 1,10 %, et il devrait passer à 1,15 % l'année prochaine ; et la GEMAPI, on est sur un produit pour l'instant qui est estimé fixe à 400 000 €. Il sera proposé un maintien des taux en 2026, par rapport à 2025.

Vous savez que le budget est en cours de finalisation. Il y a eu des dialogues, des réunions. Les services ont remonté leurs besoins, ont retravaillé leur copie, et aujourd'hui, on serait, entre le 011, le 012 et le 65, à une augmentation de +2,3 % par rapport au BP 2025, alors que la prospective est de 2 %. Donc il va falloir qu'on travaille à nouveau sur nos dépenses, pour que les 2,3 % se transforment en 2 % d'ici le 3 février 2026, et notamment, le Bureau communautaire qui aura lieu le 13 janvier 2026. Mais ça, à chaque fois, je vous le propose. Aujourd'hui, ce seront les arbitrages après avoir la remontée des services.

Ensuite, on est sur les dépenses générales. Elles vont augmenter. Pourquoi ? Parce que toutes les dépenses du CIAS sont incorporées dans le budget principal, donc mécaniquement, il y a une augmentation. Par contre, sur le 65, il y a une baisse, puisqu'avant, on versait une subvention au CIAS pour pouvoir équilibrer son budget et ses dépenses. On a donc prévu 3,1 % sur le 011. Le 012, aujourd'hui, on serait à +3,3 %. Donc on reviendrait quasiment au même montant qu'on avait mis en 2025. Je tiens à préciser qu'au BP qu'on a voté l'année dernière, on avait mis 17,1 M€, et on a fait une DM où on a baissé de 500 000 €. Et aujourd'hui, on était à 16 550 000 €, donc +2,3 %.

En dessous, vous avez vu qu'on a des augmentations assez fortes sur le gaz, les assurances qui explosent. La prévoyance, je tiens à préciser que c'est les agents qui vont avoir une augmentation de leur prévoyance, ce n'est pas payé par la collectivité, et, automatiquement, tout ce qui est services va augmenter également dans notre budget. Il faudra qu'on le prenne en compte.

On passe aux dépenses de personnel. Là, on voit plus précisément l'atterrissement 2025 et le prévisionnel 2026. On revient à ce qui a été mis en 2025. Par contre, on prévoit de prendre en compte la CNRACL, avec encore +200 000 €, plus toutes les décisions de recrutement et de remplacement d'agents sur une année pleine, mais également ce qui avait été déjà contractualisé au niveau du dialogue social sur l'IFSE, l'enveloppe CIA, le plan de formation et l'action sociale. Cette enveloppe-là, on espère vraiment ne pas la consommer, et essayer de continuer les efforts qui ont été faits en 2025, en 2026, pour contenir notre 012 et nous donner des marges de manœuvre, mais ça reste des limites, puisque vous savez que, pour faire nos politiques publiques, il nous faut des salariés. Également, pour pouvoir recruter, il faut avoir une attractivité, donc il faut quand même essayer de bien rémunérer ces agents. C'est également un élément de reconnaissance professionnelle.

Ensuite, sur les charges de gestion courante, indiquer qu'il y a maintien de l'enveloppe associative à 1,4 M€, avec le fonds de solidarité, puisque la dernière fois, au Conseil d'agglomération, nous avons voté des subventions de fonds de solidarité. On a rencontré avec Virginie DOYEN, l'autre jour, une association, notamment l'école des Trois-Rivières, qui était très contente, qui nous remerciait de ce fonds de solidarité. Et en même temps, c'était bien pris en compte, puisqu'on était dans une AG d'une association qui avait participé à la MJC de Bégard. Donc c'est quelque chose qui a bien marché. Donc maintien de cette enveloppe-là et une reconduite à minima, sans prendre en compte le changement du CIAS, des enveloppes sur le 65. Par contre, on aura encore ce débat-là sur le SDIS et le centre de santé. Donc on aura certainement, dans le nouveau pacte financier et solidaire, à poursuivre les débats sur le SDIS et les centres de santé.

On va passer sur le PPI, j'essaye d'aller vite. Après, je vous laisse surtout regarder les chiffres, je ne les commente pas tous. Vous avez le PPI comme il est proposé aujourd'hui, dans la prospective. Vous avez vu le pic sur le total des projets en 2027, 2028, 2029, avec, sur les nouveaux projets, notamment, le centre aquatique, puisque c'est 22 M€ qui sont incorporés. C'est tout ce qui est en orange. Automatiquement, pendant cette période-là où il y aura le centre aquatique, il n'y aura pas forcément de nouveaux projets, à part ceux qui sont déjà engagés en 2025 et 2026. Ce pic, il faudra pouvoir le passer. Il nous faudra étaler nos investissements. On va aller tout à l'heure voir le détail de ce PPI.

On va passer sur le tableau suivant. C'est l'atterrissement 2025, la cible 2026, et vous avez le PPI détaillé en 2026. Quand je vous dis qu'effectivement, on a un socle de subventions, il faut savoir que le très haut débit, ce sont, cette année, 2 117 000 € qu'on a versés. En 2026 et 2027, on sera encore à 905 000 €. À partir de 2028, dans ce socle de subventions, il n'y aura plus le très haut débit, on aura fini. Par contre, vous voyez toute l'importance qu'ont pris les subventions à l'habitat, puisque rien qu'en 2025, c'est 2,4 M€. Quand je vous dis que l'habitat est une priorité réelle de l'Agglomération : 2,4 M€ sont consacrés en subventions pour les bailleurs, pour les privés, sur ce socle de subventions. Ensuite, on a le socle commun « gestion ». Vous avez le détail, avec une enveloppe constante à 2 150 000 € pour les années suivantes. Et ensuite, vous avez les nouveaux projets qui sont en rose en bas. Vous avez les dépenses prévisionnelles 2025, et ensuite celles qui sont mises sur les années suivantes, sachant qu'ensuite, à partir de 2030, c'est une enveloppe de 3 M€ qui a été mise dans le PPI. Vous avez le détail, et là, vous voyez bien que le centre aquatique apparaît à hauteur de 22 M€

avec un pic en 2028 de 12 M€ de dépenses. Il y a également le pôle jeunesse de Bourbriac en 2026, à 1 M€. La Maison des solidarités, à 1,1 M€. Je pense qu'on va aller voir le détail ensuite. Donc la politique de l'habitat (comme je l'ai dit), Mégalis. Là, vous avez le détail, aujourd'hui, des remontées des services. Et comme à chaque fois, les remontées sont supérieures à l'atterrissement qu'on souhaite, notamment sur notre prospective, puisque l'atterrissement, c'est 2 590 000 €, et aujourd'hui, on a 3 290 000 €, donc il y a 700 000 € d'écart. Le travail qui va être fait aujourd'hui, c'est de regarder dispositif par dispositif, voir concrètement ce qui sera réalisé possiblement en 2026, et, si ce n'est pas possible, ce sera décalé en 2027. C'est comme ça qu'on réalise. Voilà, aujourd'hui, ce qui a été relevé par les services sur le socle Subventions d'équipement.

Ensuite, sur le socle Gestion d'équipements, donc le PLUi. Également un gros chapitre sur nos outils informatiques, puisqu'en 2026, 479 000 € sont mis sur nos outils informatiques. On a besoin d'adapter au fonctionnement de notre administration. Vous avez le détail, là. Une grosse part aussi sur les travaux terrain, réseaux et bâtiments : presque 1 M€. Par contre, également, ça dépasse de 700 000 €. Donc il va falloir refaire ce travail-là également sur toutes ces AP, pour que ça rentre dans la cible de 2 150 000 €.

Les nouveaux projets : projets ambitieux, notamment le centre aquatique, le pôle Enfance-Jeunesse de Bourbriac et la microcrèche, et l'inscription du pôle nautique. Vous pouvez regarder, je vous laisse lire le détail, sachant qu'il faudra certainement étaler, puisqu'il y a un dépassement aussi. On est à 5 280 000 €. Je vous laisse lire le détail. Également, il serait important qu'on se questionne aussi, puisque vous savez qu'on a des impacts importants en fonctionnement, et c'est notre fonctionnement qu'il est important de maîtriser pour pouvoir investir, se poser aussi la question, quand on crée un investissement, de quelles sont les conséquences sur le fonctionnement. C'est très important. Il faut qu'on intègre dans nos prospectives, à chaque fois qu'on fait un investissement, quelles vont être nos charges de fonctionnement. Vous avez là l'exemple, notamment, sur les crèches. Ça a un coût. Je pense aussi à la Maison des solidarités, puisqu'aujourd'hui, ce n'est pas encore défini, il faudra définir qui prendra en charge le fonctionnement de ce site-là, puisque, là, nous, on est uniquement sur l'investissement. Et ensuite, vous le voyez, il y a la piscine. Sur la piscine, on espère des économies sur le fonctionnement, notamment énergétiques, en personnel, également aussi, puisqu'aujourd'hui, la piscine est faite de telle façon qu'il nous faut beaucoup de personnels pour pouvoir surveiller les deux bassins avec les deux niveaux. Encore beaucoup d'argent - on en a parlé également lors d'un Conseil d'agglomération - sur l'aire d'accueil des Gens du voyage. Ce sera encore pratiquement 758 000 € d'inscrits. Et également les Maisons nature, notamment, à la Chapelle-Neuve : une grosse enveloppe également pour finir les travaux, mais il y aura encore un arbitrage avec un étalement, puisque là, ce qui est marqué, c'est des choses qui sont déjà parties, qui sont en cours, mais il faudra qu'on étaile dans le temps.

Pour faire une synthèse sur le budget principal, vous l'avez vu, des recettes fiscales, s'il n'y avait pas la loi de finances, qui devraient se stabiliser, mais qui sont incertaines aujourd'hui. Donc, c'est très compliqué de travailler sur un budget. Il faudra sans cesse revoir nos tarifications de services pour les faire évoluer à minima à l'inflation, pour ne pas être décorrélés à un moment ou un autre et avoir un décalage sur les participations d'autofinancement de l'Agglomération sur ces services. Il faudra continuer de maîtriser nos dépenses de gestion courante, toujours maintenir nos dépenses de personnel et contenir nos dépenses de gestion courante, pour pouvoir continuer à avoir un PPI aux alentours de 10 M€ avec ce pic qu'on aura au niveau de 2028 sur le budget du centre aquatique.

On va aller rapidement sur les budgets annexes qui sont importants, notamment sur le budget Déchets. Rappeler qu'on a une cible à 13 % à l'horizon 2029 pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). On va tout à l'heure le voir avec la progression secteur par secteur. Aussi préciser qu'on avait une subvention d'équilibre à hauteur de 2,4 M€, qui, chaque année, va baisser pour aller jusqu'à 1,8 M€. C'est ce qui sera fait en 2026. C'est quand même un budget de 12 M€ de dépenses de fonctionnement, et un budget d'investissement de 1,7 M€. Les principales missions de ce service-là, je tiens à rappeler que quasiment, c'est 12 M€ de dépenses en fonctionnement, 4,8 M€ pour le SMITRED.

C'est important, c'est presque 45 %. Quand vous rajoutez le personnel et le carburant, il n'y a pas beaucoup de marges sur ce budget-là. Il y a également un schéma directeur des biodéchets qui a été mis en place. Il y a un projet de réhabilitation de nos déchèteries et de nos équipements, puisqu'il y en a deux qui ne sont pas aux normes, notamment celle de Callac et celle de Plouëc-du Trieux, qui sont bien inscrites dans ce PPI-là. On a un gros problème aussi avec les REP, vous le savez, puisqu'elles ont été données à des organismes privés, notamment sur le bâtiment. Elles ne se mettent pas en place ; elles nous pénalisent ; elles nous font perdre de l'argent. Il serait temps que le législateur mette son nez là-dedans et fasse le ménage, pour qu'on redonne au secteur public, la gestion de ces REP-là, pour que ça redevienne sur nos collectivités. Il y aura également tout ce qui est recycleries. Il faudra avoir des tendances à la diminution de nos déchets, si on veut maîtriser nos budgets.

Sur ce budget-là, c'est le PPI jusqu'à 2029. Vous voyez que ça va être principalement des dépenses sur nos déchèteries. Les équipements de collecte, ce sont les Bennes à Ordures Ménagères. C'est souvent une BOM qu'on remplace tous les ans. En 2026, il y en aura un peu plus. Et autrement, vous voyez, en 2026, 2027, 2028, 2029, ces deux déchèteries-là seront financées, mais pour rénover une déchèterie, aujourd'hui, on est sur des montants de 2 M€ pour une déchèterie. On est presque aussi cher que sur une petite STEP, alors qu'on n'est que sur du VRD et du terrassement. C'est très cher. Ensuite, on vous met l'évolution et le lissage de la TEOM jusqu'à 2029, en fonction des secteurs, puisque le taux cible est à 13 %. Je vous laisse regarder chaque année, donc vous saurez, en fonction de votre territoire, le taux qui sera appliqué l'année prochaine. On a un ventre mou à 12,40 %, de Paimpol jusqu'à Pontrieux, Bégard qui passe de 13,13 à 13,10 %, et le secteur de Guingamp qui évolue tous les ans jusqu'à 13 %.

On va passer sur deux budgets importants : l'eau et l'assainissement. Ça, ce sont les montants des budgets inscrits cette année. On est quasiment à 47 M€ de budget sur l'eau et l'assainissement, avec une belle part sur l'investissement, puisque c'est 25 M€. On a autant de budget d'investissement que de budget de fonctionnement. C'est important à signaler. La slide suivante est très intéressante. C'est sur l'évolution des tarifs en 2026, puisqu'il a été décidé de faire un petit stand-by dans l'évolution des dépenses, mais, malgré ça, elles vont augmenter, puisqu'il y a quand même l'inflation qui sera prise en compte et le lissage de 0,8 pour l'eau. Donc ce sera globalement une augmentation de 2,2 %. Et pour l'assainissement, 1,53 %. Il faut savoir que les années suivantes, ce seront des augmentations beaucoup plus importantes, notamment pour faire face à notre PPI, et il faudra les financer, ces investissements ! Il y aura un sujet, notamment, au niveau des industriels, puisque maintenant, avec notre prestation de services, on peut bien identifier le coût des prestations qui sont faites sur les industriels, mais également sur la dégressivité des tarifs qui est conditionnée par les aides de l'Agence de l'eau, parce que, si on va voir les Agences de l'eau, il faut qu'on n'ait plus cette dégressivité en fonction de la consommation des quantités.

L'eau, vous avez les PPI qui sont inscrits. Vous regardez : c'est colossal. On va être à 19 M€ d'inscriptions entre l'eau et l'assainissement en 2026. Et si vous cumuliez 2025 à 2028 sur ces deux budgets-là, c'est 74 M€ d'investissements. C'est énorme ! C'est pour ça qu'il faudra qu'on ait les capacités de financement. On fera appel à l'emprunt. La règle d'or, vous vous rappelez, c'était de ne pas emprunter plus que ce qu'on remboursait de capital. On ne pourra pas la respecter sur ces deux budgets-là. On est à des investissements qui sont tellement importants. Regardez la station de Pont-Ezer : on est à 16 M€ d'inscrits entre 2025 et 2028. La chose qu'on peut dire, c'est que c'est quelque chose de bien : ça va donner du travail à nos entreprises, puisque souvent, ce sont des entreprises locales qui font ces travaux-là. Ça va quand même aider les grosses entreprises qu'on a de TP sur notre secteur.

On va sur le transport, c'est un budget qui va devenir de plus en plus important. On a un renouvellement de notre Délégation de Service Public avec le groupe Jézéquel, qui va devoir faire la transition avec l'ancien délégataire qui était Transdev. On a un versement mobilité à 0,6. Je tiens à préciser qu'il va y avoir un rajout du versement mobilité par la Région, qui est de 0,15, puisque la solution d'augmenter la taxe de séjour n'a pas été retenue ou n'est pas dans de bons tuyaux au niveau de l'Assemblée nationale, donc c'est ce qui risque de s'appliquer. Par contre, on va avoir des

participations fortes au niveau du projet BreizhGo Express Nord Armor, et également sur la participation de l'Agglomération qui va s'élever à 2,6 M€ sur la voie ferrée Guingamp-Carhaix. Vous avez le plan de financement qui est monté, on est sur un montant total de 68 M€. Et sur ce budget-là, vous le verrez tout à l'heure, on a une DM à vous proposer, parce qu'on se retrouve en réelle difficulté, puisque ce budget-là, c'est de la M4 : on ne peut pas verser de subventions d'investissement. On considérait que cet investissement-là, c'est un investissement qui doit être amorti, qui doit être fait dans le temps. Il était prévu au début de faire un emprunt pour financer la voie ferrée Guingamp-Carhaix, pour pouvoir l'amortir, mais on ne peut pas verser de subventions d'équipement, donc il va falloir le verser sur le fonctionnement. Et ce qui va être proposé tout à l'heure en DM, c'est de récupérer des excédents d'investissement sur ce budget-là pour les faire revenir en fonctionnement, pour pouvoir participer à ce projet-là. Donc 2,6 M€ jusqu'à 2029.

Le budget Zones d'activité : vous avez les inscriptions de financement, on est à peu près à 375 000 € d'études et de travaux sur les zones d'activités, avec des études à Goasmeur et à Coat Yen. Des études également à Kerizac et à Saint-Loup. Des travaux dans la zone de Kergré, à Savazou. Une maîtrise d'œuvre et des travaux également à Poul-Vran, et également des prestations. On est à peu près à 375 000 €. Il faudra qu'on mesure tout l'impact sur ce budget qu'a le bail à construction, puisque, avant, on pouvait vendre des terrains, maintenant, ce sont des baux, donc il faudra qu'on fasse une petite prospective sur ces budgets-là, d'identifier si le stock nous permet d'équilibrer ce budget à l'avenir, au niveau des zones d'activités.

Ensuite, le budget Atelier relais. Il y aura des pistes d'amélioration, sur ce budget, notamment sur le suivi, puisqu'on peut avoir des impayés avec nos locataires. Dans la gestion, il y aura donc des améliorations à faire. On aura également certainement à promouvoir l'offre existante, au niveau de notre bourse de l'immobilier, avec les communes, puisque, même si notre offre publique est restreinte, on voit qu'ils peuvent avoir une offre privée, mais également on peut avoir des terrains ou des bâtiments qui sont libres, vacants, et même si, nous, on n'a pas cette possibilité-là, il est intéressant d'avoir cet inventaire sur notre territoire, en lien avec les communes pour pouvoir identifier tous ces bâtiments, et densifier tous les bâtiments qui peuvent être libres et qui pourraient être utilisés par des porteurs de projet.

Sur le budget Énergies renouvelables, c'est certainement un budget qui va avoir de l'avenir, puisqu'au début, il a été uniquement créé pour le photovoltaïque sur les bâtiments de Callac. Il y aura à avoir une réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communautaires, pour pouvoir maîtriser nos consommations énergétiques, avec une autoconsommation. Tous les projets de réseaux de chaleur, notamment celui de Guingamp, mais également celui de Callac... Sur Guingamp, il sera important de voir quel est le portage juridique, quelle est la gouvernance sur ce projet. Juste à préciser que, vu les montants qui peuvent être envisagés, il faudra avoir des partenariats. L'Agglomération toute seule ne pourra pas être en maîtrise d'ouvrage sur un projet comme ça, il faut être clair. On aura des dépenses, notamment, d'études. Vous les avez là, sur à peu près 67 000 € de frais d'études sur ce budget. Et il y aura des travaux sur une nouvelle chaudière à Belle-Isle-en-Terre, pour un montant de 100 000 €.

Je pense que j'en ai fini, Monsieur le Président. J'ai essayé d'être le plus rapide possible, de mettre les enjeux de tous les budgets annexes, également sur le budget principal.

Et juste pour finir un petit peu sur mon ressenti et revenir un peu sur les modalités qui sont aujourd'hui dans la loi de finances : on a l'impression que l'État veut nous mettre en liberté conditionnelle, au niveau de nos collectivités, c'est-à-dire qu'on va être quasiment sous tutelle aujourd'hui, puisqu'une grosse partie de nos recettes sont liées à l'État. On a très peu d'autonomie financière. Ce qui me fait peur un peu, c'est que l'on comprend qu'il est important que l'État rétablisse ses comptes, mais ce n'est pas nos quelques petits milliards qui vont venir rétablir ce gigantesque déficit qu'a l'État. L'État va mal aujourd'hui - il faut être clair. Les collectivités globalement, se portent bien. Elles ont des

budgets en équilibre ; elles financent ; elles font des efforts ; elles ont des investissements ; elles font travailler de local. Et aujourd’hui, ce qui est prévu, notamment sur les EPCI, risque de faire que tous les EPCI du département vont se retrouver en très grande difficulté, alors qu’aujourd’hui, les EPCI portent des investissements. Aujourd’hui, l’État est malade et il risque de rendre malade tout le monde. Je ne sais pas si c’est ça qu’il souhaite, mais sincèrement, ça va être le résultat, puisque je vous ai montré tout à l’heure (ce que nous a bien dit RCF, Monsieur PELLÉ) que les mesures qui sont mises aujourd’hui risquent d’être prolongées les années suivantes, donc on va avoir des effets qui vont perdurer dans le temps, et qui vont diminuer nos capacités d’intervention. On ne va plus faire que gérer les services et on n’aura plus de possibilités d’investissement. Donc vraiment, j’espère que cette loi de finances sera amendée, qu’elle passe ou qu’elle ne passe pas, mais qu’effectivement, elle ne sera pas reprise en l’état, sinon il faudra à nouveau refaire travailler notre prospective, de nouveau avoir un plan pour trouver des économies, des recettes supplémentaires pour pouvoir financer nos services et nos investissements, ou se requestionner. Voilà, Monsieur le Président.

Vincent LE MEAUX : Merci. Tu as tenu ta parole, une heure de présentation, ainsi que tous les ans, depuis 2017, donc le timing est bien réglé pour une présentation, je pense, la plus précise et exhaustive. Vous avez tous les éléments sur le contexte national et local. Cela nous permet d’avoir maintenant un débat, ou des expressions, surtout des expressions qui viendraient conforter une trajectoire, puisque c’est dans ces moments-ci que nous pouvons réajuster notre stratégie financière de l’Agglomération. Les arbitrages définitifs autour du budget auront lieu la première ou la deuxième semaine de janvier, donc on va aller très vite, d’ici trois ou quatre semaines, sur les arbitrages définitifs, pour préparer le budget primitif 2026. N’oublions pas, et Vincent CLEC’H l’a bien dit tout à l’heure, mais je préfère le rappeler, que les nouveaux élus qui arriveront là au mois d’avril 2026 auront la chance de s’y mettre vite, par une décision modificative ou un budget rectificatif qui pourrait intervenir très tôt, juste au moment de l’été. Donc pour vous dire que le travail va être ainsi conduit sur plusieurs mois.

Y a-t-il des réactions, des suggestions, des recettes miracles ?

J’ai bien apprécié l’expression de Vincent CLEC’H, l’État est malade et les collectivités toussent, à se rendre malades... Virginie DOYEN.

Virginie DOYEN : Je voulais évoquer deux points. Le premier concernant l’Office Intercommunal du Tourisme : en effet, la subvention socle qu’on est appelés au minimum à donner, de 350 000 €, se justifie aujourd’hui pour les mêmes raisons que le budget de l’Agglomération. C’est une augmentation de la charge du 12, comme tout le monde, et puis une volonté aussi de développer pour ensuite économiser. Clairement, on est en recherche de commercialiser beaucoup plus au sein de l’Office, de manière à, derrière, amener une économie et de stabiliser justement cette subvention et ne pas demander plus. Qui dit commercialisation, dit derrière aussi une dépense qui est obligatoire au départ, pour pouvoir ensuite avoir des recettes en retour.

Le deuxième point, c’est qu’il me semble que, dans le rapport, je n’ai pas vu du tout la question du CIAS. Je l’ai vraiment survolé, aussi. Ma question concerne l’enveloppe des subventions : si le CIAS est incorporé à l’Agglomération, ça veut dire au budget principal, cela signifie aussi que les subventions du CIAS seront incorporées au budget principal, donc au chapitre 65, avec l’enveloppe de subventions de 1,4 M€ pour l’instant. On a parlé de 1,4 M€, mais il faudra sûrement prendre en compte aussi cette augmentation de l’enveloppe de subventions.

Vincent LE MEAUX : Merci. Ensuite, Philippe LE GOFF souhaite prendre la parole.

Philippe LE GOFF : Effectivement, je vais prendre la parole sur ce débat d’orientation budgétaire qui donne un peu mal à la tête, quand même, parce qu’on a été confrontés, depuis plusieurs années, à des épures budgétaires. L’alchimiste essayait de transformer le plomb en or... Aujourd’hui, j’ai l’impression qu’on est en train de transformer l’or des collectivités territoriales, ou la force des collectivités territoriales en véritable plomb, parce que je redemandais au Président les prospectives

qu'on a. On est à -5,4 % aujourd'hui du PIB. La bonne nouvelle de la semaine, c'est que l'activité économique va un peu mieux, et il semblerait que ce ne soit pas -5,4, mais -5,3, ce qui peut réjouir tout le monde ! Au demeurant, les cibles, c'est 2,8 en 2029, et on voit que la question de la CNRACL est d'être prolongée en termes de ponction pour les collectivités, que le DILICO, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour comprendre que c'est un plafond qui peut descendre au bon ou au mauvais vouloir des uns et des autres. Et j'ai véritablement la sensation qu'on est de plus en plus en train de jouer aux apprentis sorciers avec les collectivités locales, avec nos finances publiques. C'est souvent rappelé, mais je le dis quand même, 70 % de la prescription d'investissement public sur les territoires viennent de nos collectivités. Donc on se retrouve véritablement dans une nasse qui est on ne peut plus compliquée. Cette semaine (c'était aussi relaté) sortaient les conclusions du think tank « Terra Nova » concernant le déficit français. Ça peut faire froid dans le dos, mais c'est plutôt pas mal de l'aborder, quand même, puisque ça montre quelque part les quantités. Ils mettaient en exergue que, dans le spectre politique qui est aujourd'hui celui qui va sur la plus grande largeur, ce n'est pas la question des immigrés qui, même en redoublant ce qu'ils reçoivent, permettra d'éponger le déficit. Ce n'est pas globalement, le fait de réduire le nombre de fonctionnaires qui permettra de réduire le déficit et ce n'est même pas le fait d'avoir une taxation sur les plus riches qui permettra à lui seul de réduire le déficit, au regard de mur devant lequel on est présent. Ce rapport montrait, pour quantifier le montant de la dette, que, globalement, ça signifiait une hausse de la TVA qui coûterait entre 3 et 4 000 € par an pour chaque ménage. On voit bien que là, on est acculé à quelque chose qui est un glissement depuis de très nombreuses années. Qu'aujourd'hui, la connaissance de ce que produisent les collectivités locales par nos élus nationaux est quand même, il faut l'avouer, parce qu'il y a eu beaucoup de turnover, parce qu'il y a eu un découplage du cumul des mandats, il y a une méconnaissance totale de ce qu'on porte et des missions essentielles auxquelles on répond aujourd'hui dans le quotidien des Français. Donc moi, j'ai peur que l'addition aujourd'hui soit tellement salée qu'on en arrive, plus qu'à ne plus pouvoir rien faire, à utiliser encore la question de la fiscalité, mais j'ai envie de dire que ce qui est en train de se passer de cet or qui devient du plomb, c'est aussi tout le crédit, toute la caution du travail des élus locaux qui est mené depuis des années pour assurer, en fin de compte, une fiabilité budgétaire qui est mise à mal. Aujourd'hui, quelle crédibilité pouvez-vous avoir, lorsque, d'une année sur l'autre, en ayant géré vos investissements, en ayant géré vos dépenses de fonctionnement, vous voyez vos ratios de dette se dégrader à une vitesse folle, parce que vous êtes totalement étouffés par des dotations qui changent d'une année à une autre ? On le voit, ça devient, pour nous, impossible de continuer à avoir de la lecture sur le long terme. Ça devient un vrai piège, parce que, globalement, les collectivités locales sont décrédibilisées aujourd'hui dans les politiques publiques qu'elles mènent. Et moi, ça me fait peur de savoir aujourd'hui qu'on arrive devant les élections municipales, mais ce qu'on annonce pour le prochain mandat, si on continue comme ça, c'est morbide. C'est véritablement morbide et c'est très compliqué aujourd'hui de fonctionner de la sorte. Donc oui, on a, à travers ce qui est en train de nous être proposé, et malgré les remontées successives d'alertes qui sont portées par l'AMF, l'APVF, les Départements... Un premier Département, le Département de la Gironde, va dorénavant être mis sous tutelle de l'État, qui, lui-même, a organisé une réduction des recettes telle qu'il ne peut plus fonctionner.

On voit bien qu'au-delà de la question de la gestion, c'est un étranglement qui devient incompatible avec les missions qu'on doit porter : les missions de transformation du territoire, d'aménagement, de développement économique, et de continuer à formuler de l'offre pour de la construction, pour nos entreprises, pour continuer à faire socle républicain - ce qu'on fait sur le territoire. Et quand on parle aujourd'hui d'élus qui ont encore du crédit, c'est bien les élus du territoire, mais avec ce à quoi ils vont être confrontés, c'est leur crédit qui, lui-même, va s'évaporer à la même vitesse que celui de la dette qui ne fait qu'augmenter.

Dans cet environnement assez instable, il est assez difficile d'être optimiste, sauf de se dire qu'à un moment donné, l'intelligence, la lecture à peu près à plus long terme de l'extinction de ce déficit pourra être comprise. On est aujourd'hui - sachons-le - en train de faire un débat d'orientation budgétaire dans nos collectivités, alors que le projet de loi de finances n'est toujours pas adopté. C'est-à-dire qu'on nous demande de marcher sur... On n'a même plus de fil pour être suspendu à quelque chose.

On ne sait pas dans quelle direction on va être, dans quel arbitrage on va être, et ça devient pour nous, pourtant, qui faisons socle, un peu, de territoire, un exercice qui devient un exercice impossible. Et les déchets, ramasser les déchets tous les jours, c'est quelque chose qui doit être possible ; continuer à avoir un robinet et de l'eau qui arrive, ou de l'eau qui est traitée correctement pour aller à la rivière, c'est quelque chose qui doit être possible ; s'occuper de la question des crèches, ça doit être quelque chose qui aujourd'hui doit continuer à être possible ; faire du développement économique pour que les entreprises puissent continuer à s'installer, ce doit être quelque chose qui doit être possible ; préparer de l'aménagement, ça doit être possible.

Donc la parole aujourd'hui de l'élu est de se dire : est-ce qu'on n'est pas à la fin d'un modèle ? On commence à se dire que beaucoup de choses aujourd'hui qui sont décidées à Paris... On sort d'une réunion avec la SNCF, on voit bien qu'on est tributaire d'un certain nombre de choses. Je crois qu'à un moment donné, il est temps qu'on revienne sur cet échelon local qui est l'échelon de la pertinence, qui est l'échelon de la bonne gestion, mais qui doit être un échelon de la bonne gestion pas infantilisée par des changements brutaux qui arrivent année après année, et qui nous laissent dans l'impossibilité d'avoir une lisibilité.

Donc oui, on va s'adapter, une nouvelle fois, mais après cette année, si on est soumis à la même chose, je ne sais pas comment on pourra faire demain. Je disais, de manière assez humoristique, au Préfet, dernièrement, en réunion : « Vous verrez qu'après ce plan de redressement des comptes, on va arriver à de telles difficultés économiques qu'on va venir solliciter les collectivités locales pour faire un plan de relance ». Eh bien, je ne serais pas surpris qu'on ait bientôt cet effet de balancier, mais, en tout cas, pour l'instant, c'est difficile quand même de garder le moral, parce que, quand bien même on essaye d'être agile et de trouver des réponses, on voit bien que c'est quand même une extinction du pouvoir de faire des collectivités aujourd'hui, avec ce à quoi on est confrontés.

Vincent LE MEAUX : Merci. Fanny CHAPPÉ.

Fanny CHAPPÉ : Merci déjà pour la présentation. Quelques remarques. Je pense qu'en tant qu'élus, locaux et de terrain, on doit être vigilants, quand on explique la situation à la population, à ne pas parler qu'en chiffres, parce que ça ne parle pas aux gens, mais bien en services. Donc quand on dit qu'on fait un effort de tant de millions, c'est d'expliquer ce que ça représente comme services. Débat d'orientation budgétaire à la Région cette semaine, et je vais faire l'effort d'expliquer à quoi correspondent 40 M€. J'étais la semaine dernière avec des jeunes du lycée Kerraoul qui m'ont dit « on comprend qu'il se passe quelque chose, mais nous, 40 M€, par exemple, ça veut dire quoi ? ». 40 M€, on ferme le lycée pendant un an ; on arrête les TER pendant quatre mois ; on remet les budgets à zéro... Il faut que l'on explique à quoi correspondent les services que l'on remet en question et les investissements que l'on arrête. Philippe LE GOFF a donné quelques exemples. On doit pouvoir rendre des services, comme les crèches, etc. Je pense qu'il faut vraiment qu'on fasse l'effort d'expliquer, pour que les gens comprennent réellement ce à quoi on est contraints.

Un petit mot sur le contexte national. Moi, personnellement, je ne remets pas en question la situation financière nationale ; je ne conteste pas non plus l'effort qui est demandé aux collectivités. Ce que je conteste, c'est la méthode. La méthode et le mode de calculs qui font que les ponctions ne sont plus supportables et nous mettent vraiment dans une situation de danger réel. C'est ça qu'il faut expliquer ; c'est l'effort qui est demandé et les conséquences que ça va avoir.

Néanmoins, il faut quand même qu'on ait des propositions. Pour notre Agglomération, on parle de proximité, on parle de solidarité, et une fois encore, pourquoi on est là ? On peut parler de missions, mais je pense aussi qu'il faut qu'on parle des territoires, et je vais revenir, puisque là, on parle d'orientations et de réflexions, sur ce qui est un peu ma marotte et ce dont je suis persuadée : quand on parle de l'Agglomération, on parle de Ploubazlanec, on parle de Callac, on parle de Bégard, on parle de toutes les communes représentées. Pourquoi ne pas travailler davantage la carte des capacités ? Les capacités pour peut-être qu'on se concentre, parce qu'il va falloir assumer, il va falloir prioriser. Prioriser peut-être les territoires que l'on considérerait les plus fragiles. Je crois vraiment en cette carte des capacités, ce qui permettrait d'objectiver la situation et peut-être faire un pas de côté, avec ce qui

revient régulièrement, à savoir la situation financière des communes. La situation financière des communes, de mon point de vue, ne peut pas être le seul critère pour prioriser. Donc vraiment peut-être travailler davantage la carte des capacités et de la fragilité des territoires. Pour moi, c'est une orientation, c'est quelque chose qui doit être travaillé, qui pourrait nous mettre d'accord sur les priorités à avoir.

Et la deuxième chose, je vais revenir et ça revient un peu à ce que mes collègues ont dit précédemment, il est peut-être aussi temps davantage de parler de ce que signifie la décentralisation, la confiance dans les collectivités, la confiance dans les territoires. Je crois que, dans ce contexte anxiogène, la petite fenêtre d'espérance que nous pouvons avoir, c'est la décentralisation. Je crois en cette fenêtre d'espérance, mais, pour ça, il faut que toutes et tous, on en soit convaincus, et qu'on le porte et qu'on le rabâche, et qu'on le revendique particulièrement dans les semaines et dans les mois à venir.

Donc deux petites d'espérance que je propose au débat ce soir : la carte des capacités et la décentralisation. Merci à vous.

Vincent LE MEAUX : Merci. Ensuite, Claudine GUILLOU.

Claudine GUILLOU : Merci. Pour répondre à Virginie DOYEN concernant le CIAS, le CIAS portait la gestion de l'EHPAD, la politique de développement social et le CISPADR (le contrat intercommunal pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation). À partir de janvier 2026, nous abordons un nouveau tournant, puisque les politiques de développement social et politique liées au CISPADR vont être transférées à l'Agglomération. En fait, le CIAS n'a sa raison d'être, son obligation d'être qu'à travers l'EHPAD. Donc il va perdurer, puisque l'EHPAD reste sous gestion de l'Agglomération, mais l'EHPAD aujourd'hui connaît également une évolution avec la création à venir du GCSMS avec l'EHPAD de la Roche-Jaudy et avec également le projet de construction. Donc à lui seul, ça va faire un vrai sujet. Les politiques de développement social et liées au CISPADR transférées à l'Agglomération vont disposer du budget dont elles bénéficiaient jusqu'à présent, sans que l'enveloppe dévolue aux associations soit impactée, bien évidemment : ce serait vraiment regrettable, et ce n'est pas (je pense) l'objectif recherché.

Le fait que le développement social et le CISPADR se retrouvent au sein du pôle Service aux familles de l'Agglomération a vraiment du sens. Je pense qu'on va gagner en cohérence, en efficience, en confort de travail pour les agents, qui vont tous se retrouver sur le même plateau, qui vont pouvoir travailler dans la transversalité et avec cette mise en lien de tous les services à la personne, puisque là vont se retrouver la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la santé, le handicap, la Politique de la Ville, et désormais en plus, le développement social et le CISPADR. Donc je pense qu'il faut rester confiant et ne pas craindre que les enveloppes, quelles qu'elles soient, soient amputées du fait du transfert de certaines politiques à l'Agglomération. Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci. Ensuite, nous avons Yannick ECHEVEST.

Yannick ECHEVEST : Merci. Je voulais juste répondre un peu à Philippe LE GOFF et lui dire que moi, je n'ai pas beaucoup d'inquiétude sur la crédibilité des élus locaux. Les 57 maires et tous les élus qui sont ici et dans les Conseils municipaux sont crédibles, parce que tous les investissements qu'on fait à l'Agglomération ont un effet structurant, quelquefois obligatoire, on met les choses aux normes, mais je n'ai pas l'impression qu'on gaspille l'argent. Et quand on veut faire une piscine, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est bien parce qu'il y a une finalité derrière, il y a bien une action éducative. Et n'importe quel projet qu'on est en train de mener... Quand on va parler de la ligne Guingamp-Carhaix, c'est bien pour les mobilités des Bretons, et pas seulement pour se faire plaisir d'avoir une ligne entre Guingamp et Carhaix. Donc je pense qu'il ne faut pas avoir peur de perdre notre crédibilité : on l'a, et il faut la garder. Je sais que c'est compliqué, mais on ne peut pas baisser la tête et faire croire qu'on ne sait pas gérer au niveau local. Peut-être qu'au niveau national, c'est plus compliqué, mais au niveau local, on gère bien nos budgets respectifs.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Vincent LE MEAUX : Merci. Ensuite, Jean-Pierre GIUNTINI.

Jean-Pierre GIUNTINI : Moi, je ne vais pas parler spécialement de budget, mais je vais rebondir un petit peu sur ce qu'a dit Fanny CHAPPE, mais gentiment. Je voulais simplement dire que la règle des priorités me paraît intéressante, donc tu vois, je vais dans ton sens, mais je pense que, à terme, il va falloir quand même qu'on réfléchisse un petit peu à l'évolution de nos territoires. On voit bien qu'il y a des phénomènes qui se produisent à l'heure actuelle qui peuvent avoir des effets importants sur le développement de celui-ci, et par là même sur les finances de notre territoire. Il y a déjà la démographie. Tout le monde sait que la démographie n'est pas terrible sur notre secteur. En particulier, il y a une baisse de la natalité, et on parle de plus en plus de fermetures d'écoles, de restructurations au niveau des collèges, etc. Ça, c'est là le premier point.

Le deuxième point dans les priorités, c'est le vieillissement : tout le monde sait qu'on vit de plus en plus vieux, et ça a automatiquement des impacts sur notre vie.

Et puis le troisième point, et je pense que là, tout le monde va comprendre pourquoi je vais le citer, c'est le réchauffement climatique, avec toutes les évolutions qu'on peut avoir au niveau de ce réchauffement climatique, toutes les conséquences, que ce soit la sécheresse ou les inondations.

Vincent LE MEAUX : Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Philippe LE GOFF.

Philippe LE GOFF : Juste préciser, par rapport à Yannick ECHEVEST, que, dans ma question de la lecture de la crédibilité, ce n'était pas de dire qu'aujourd'hui, on n'est pas crédible, mais ce que je disais, c'est que face à cette déferlante... C'est-à-dire que, quand vous prenez les chiffres, vous vous rendez compte que l'effort sur le déficit qui nous est demandé, c'est la même chose qui est demandée l'année prochaine. Je veux dire, j'ai envie de répondre à Fanny CHAPPE, même les cartes des capacités, ça ne vaut plus rien par rapport à cette déferlante qui nous est proposée. Et c'est là où je dis, à un moment donné, que cette dimension de la crédibilité de l'élu va être mise à mal. C'est-à-dire que, quand vous avez géré correctement une collectivité, lorsque vous avez nourri des investissements qui étaient prospectifs, lorsque vous étiez dans un fonctionnement qui était un fonctionnement d'élu, de bon père de famille, à travers ce qui est soumis là, c'est fou ! Quand on dit (cette semaine ou la semaine dernière) que le Département de Gironde est mis sous tutelle... Enfin, le Département de Gironde est mis sous tutelle, pas parce qu'il a fait de la mauvaise gestion ou qu'il a été investi sur du franc suisse, c'est tout simplement qu'à un moment donné, il dépend à 90 % (je pense que les conseillers départementaux ne me détrontrent pas, ou me corrigent si en est) de dotations d'État. Et si vous resserrez ça, vous n'avez plus aucun moyen d'agir. Donc la réalité, c'est que ces règles du jeu n'arrêtent pas de changer, sans arrêt, d'une année sur l'autre. On était en train de trouver des réponses dans la grosse épaisseur du trait, mais aujourd'hui, ce qui nous est demandé... Rappelez-vous, là, on parle de 10 milliards. Moi, j'avais la chance d'être élu à l'époque du plan Valls, qui parlait de 11 milliards sur trois ans, et, au bout de deux ans, on a commencé à nous demander de signer des pactes culturels, parce que la culture était en train d'étouffer complètement, parce qu'il n'y avait plus un seul crédit qui lui était accordé. Là, on parle de 10 milliards, pratiquement (entre 8 et 10 milliards) sur une année, l'impact. Et l'année prochaine, pareil.

Ce sont des montants qui sont considérables et qui viennent toucher pas qu'une strate des collectivités, mais toutes les strates. C'est-à-dire que ce qui faisait aussi notre force ces dernières années, c'était la capacité de faire des financements croisés. C'était même d'aller chercher, avec l'État, les financements d'éligibilité. Demain, ne serait-ce que si on parle de la question, là (ça a été évoqué) du FCTVA, on dit « écoutez, ce FCTVA, c'est assez simple, même si vous avez investi en 2025, l'année prochaine, vous n'aurez pas de recettes d'investissement liées au FCTVA pour l'année 2026 », parce qu'on avait toujours une dynamique. Et ces dernières années, l'exercice (pour vous montrer comment les choses passent d'un cap à un autre), ces dernières années, on était, pour les syndicats, à N+2, après, pour les collectivités, à N+1, et on est revenu à l'année N. Et là, on vient nous dire « non, cette année va être une année blanche ». Donc qu'est-ce que vous faites ? Soit vous dites « il vaudrait mieux ne plus investir cette année, attendre, et investir l'année prochaine », puisqu'on perd une année. Et

Procès-verbal

perdre cette année, ça peut être... Si on est un peu zélé, on peut se reposer la même question que celle qui a été en débat, il y a moins de huit mois, lorsqu'on était sur le gouvernement BAYROU où on était en lutte pour faire en sorte que la régression du taux de FCTVA reste le même. Là, on nous disait « dorénavant, le taux du FCTVA ne sera plus de 16,5, mais il va passer à 15 ». Donc on avait là aussi des réductions. Quand vous prenez l'ensemble des propositions de réforme auxquelles les collectivités ont été touchées ces dernières années, et même ces derniers mois, on pourrait même dire ces dernières semaines, je dis qu'à un moment donné, on ne saura plus faire. Et oui, on va nous dire « mais pourquoi est-ce que vous avez lancé ce projet-là, ou pourquoi est-ce que vous l'arrêtez, ou pourquoi est-ce que vous n'êtes pas capable de continuer cette politique qui a été amorcée ? ». Moi, je dis : si ça dure un an, on arriverait encore à trouver des solutions, mais si on est soumis à ça l'année prochaine, l'année d'après et l'année suivante, je le dis tout simplement, je ne sais même pas comment est-ce qu'on pourra assumer ce à quoi on devra faire face en termes de blocage budgétaire.

Vincent LE MEAUX : Tugdual LE LAY.

Tugdual LE LAY : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je trouve ce débat vraiment intéressant, mais, si je devais dézoomer, il montre une chose à mon avis fondamentale, c'est que le système dans lequel on est, il est complètement à bout de souffle. C'est-à-dire que non seulement l'État n'a plus d'argent, mais il vit à crédit, et, pour trouver la solution, il vient chercher dans les poches de celles et ceux à qui il reste encore un peu de crédibilité, ça a été dit ce soir, et qui (ça a été dit aussi) sont les derniers qui font encore de l'investissement public. Dit autrement « je n'ai plus d'argent parce que j'ai creusé un déficit au niveau national, mais je vais chercher chez les derniers qui investissent encore et qui ont encore un peu de crédibilité au niveau local ». Ça montre bien que, par définition, là, on en est arrivé clairement au chat qui se mord la queue.

Et ce qui m'inquiète, moi, dans le coup, ce n'est pas la capacité ou pas des collectivités à investir, mais c'est de poser la question à la fin de « pour quoi faire ? ». « Pour quoi faire ? Quel est le véritable projet politique ? ». Et c'est là où je me dis que de ce fait-là, il y aura forcément deux types de débats à avoir, c'est d'abord, à mon avis, celui de la décentralisation, mais quand je parle de décentralisation, ce n'est pas une maraude institutionnelle, c'est la capacité à porter des politiques publiques en proximité avec les moyens qui y sont liés. Or, aujourd'hui, on voit bien que, concrètement, ça a été montré tout à l'heure dans les slides qu'on a vues, on est privé de plus en plus de notre capacité à lever l'impôt, d'une part, mais aussi à porter des projets de territoire. Or, je pense que c'est de là que viendra le salut, en fait, parce qu'on le dit tous, les uns et les autres : c'est bien sur de l'investissement pour des projets porteurs en local qu'on arrivera à montrer que non seulement la parole publique à de l'intérêt, mais que l'investissement public à de l'intérêt. Pourquoi ? Parce que les enjeux sont grandissants. Or, aujourd'hui, j'ai l'impression qu'en se concentrant sur des effets et des efforts, « où est-ce qu'on va trouver les millions ? », « où est-ce qu'on va trouver le fonctionnement ? », on ne se rend même plus compte qu'on est victime tout simplement d'un système qui est arrivé à la fin d'une histoire. Il a certainement fonctionné il y a 50 ans dans un système où, pour le coup, il fallait reconstruire des économies, mais aujourd'hui, depuis 2017, force est de constater qu'au niveau national... Je veux bien qu'on me dise « il y a eu la COVID, il y a eu l'Ukraine », etc., etc., c'est un fait, mais je le dis aussi, les 27 États de l'Union européenne l'ont subi, ça. Or, globalement, le système français et sa santé financière, lui, s'est complètement dégradé, et bien plus que ses voisins. Aujourd'hui, on emprunte au même taux que la Grèce. Ce n'est pas la COVID, ça ! La COVID, ça a été la même pour tout le monde. Donc il y a bien, à mon avis, un système français qui montre ses limites et qui montre une incapacité, non seulement à répondre à une capacité d'investissement, mais en plus à se réinventer pour oxygénier son modèle. Or, là, on va le voir, celles et ceux - et je pense plus aux maires qu'aux autres -, celles et ceux qui sont en première ligne se retrouvent non seulement baffés, mais on leur fait les poches et on leur dit « il faut que le contrat social et le pacte républicain tiennent grâce à vous encore un peu, parce que nous, on a creusé, mais on va essayer de voir si on ne peut pas encore prendre un peu dans vos poches ».

Et dernier point, et je m'arrêterai là, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'on va au-delà d'une question qui va être fondamentale, et notamment à l'horizon des prochaines élections municipales et suivantes, c'est celle de l'abandon de certains territoires, parce que les politiques publiques auront été absentes, parce qu'on n'aura plus les moyens. Et que, de la même manière qu'on se retrouve avec une politique descendante, c'est-à-dire que, de part les errances de déficits nationaux, les collectivités locales payent, mais demain, municipales, régionales, départementales, présidentielles, à force d'abandonner les territoires les uns après les autres, malheureusement, on risque de se retrouver avec un vote qui sera un vote de contestation et pas un vote de contestation au sens simple du terme, c'est juste qu'on refusera l'abandon des politiques publiques, et on se retrouvera tous, les uns les autres, à devoir payer ça d'une manière ou d'une autre. Et vraiment, je pense sincèrement qu'il est grand temps d'arrêter la machine et de réinventer un système qui soit moins jacobin, moins centralisateur, et qui fasse beaucoup plus confiance aux collectivités territoriales.

Vincent LE MEAUX : Le débat est lancé. Fanny CHAPPÉ, après Tugdual LE LAY qui a avancé...

Fanny CHAPPÉ : Que j'ai applaudi. Merci beaucoup, Tugdual LE LAY. Je partage complètement la conclusion de ton propos. Je pense que ce débat est crucial, ce soir. Je ne sais pas si on a déjà eu un débat aussi important sur la durée de ce mandat, étant donné la situation financière et les enjeux qui sont extrêmement forts. Une chose, sur la stratégie financière : on peut commenter la situation dans laquelle nous sommes. Néanmoins, il va bien falloir une stratégie qui dépendra d'une stratégie politique et de territoire. Tugdual LE LAY évoque l'abandon de certains territoires. Donc je reviens sur ma carte des capacités, sur la solidarité des territoires, et je reviens sur mon propos : quelles sont les priorités ? Moi, j'aimerais bien entendre l'ensemble des collègues ce soir. Quelles sont nos priorités, et quelles doivent être nos priorités ? Est-ce que nos priorités, ce sont les services à la population ? Est-ce qu'on se dit que nos priorités, ce sont les déchets ? Est-ce que nos priorités, c'est l'eau et l'assainissement ? Est-ce que notre priorité, c'est la crèche ? Est-ce que notre priorité, c'est l'attractivité ? Est-ce que notre priorité, c'est le tourisme ? Est-ce que notre priorité, c'est l'économie ? Est-ce que notre priorité, c'est l'emploi ? Est-ce que notre priorité, c'est la formation ? Est-ce que notre priorité, c'est d'investir ? Je pense qu'il faut que, toutes et tous, on se dise qu'on est d'accord, parce que, sinon on va se battre, et on va se battre pour ronger des os, que l'État nous aura laissés, que l'État nous aura jetés. Donc moi, j'en appelle à la plus grande vigilance : si on ne veut pas se bagarrer pour ronger ces os, mettons-nous d'accord. Donc je redis : quelles sont nos priorités ? Est-ce que la priorité en investissement, c'est de rendre un service à la population, un service qui permet de réduire les inégalités, qui est ouvert au plus grand nombre, comme une piscine ? Est-ce que notre priorité, c'est d'assurer des accueils collectifs pour les enfants sur l'ensemble du territoire, comme les crèches ? Est-ce que notre priorité, c'est la qualité de l'eau ? Parce que nous avons des professionnels qui en dépendent. Je pense qu'il faut se redire les choses ensemble et se mettre d'accord, de façon à ce qu'il n'y ait pas, entre nous, de tabous, de non-dits, et que l'on porte un projet de territoire. Donc je reviens sur la carte des capacités. On peut l'appeler autrement, mais en tout cas, sur une solidarité territoriale. On l'a vu tout à l'heure, c'est sûr que Paimpol est moins impactée par... Et je rejoins complètement : ce n'est absolument pas logique et pas juste de... Alors, ce n'est pas cette carte-là, mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas juste de « punir » entre guillemets et de sanctionner les territoires industriels ; c'est la dynamique d'un territoire ; c'est bien ce qui nous entraîne ; c'est une dynamique industrielle. Effectivement, Paimpol n'est pas impactée, puisqu'il n'y a pas d'industrie, mais ce n'est pas juste, parce que le territoire voisin qui va être impacté, nécessairement, ça aura des conséquences sur le nôtre. Donc je suis totalement solidaire à l'égard des territoires industriels qui vont être impactés. Ce n'est pas juste, ce n'est pas normal et c'est tout un territoire qui va être sanctionné. On voit bien que nos territoires sont très différents. Donc je le redis : si on repart des territoires, quelles sont nos priorités ? Et chacun doit pouvoir ce soir dire « moi, je pense que le plus important, c'est celui-là ». C'est ça, un débat d'orientation budgétaire. Et notre stratégie financière en dépendra. Ça veut dire que certains devront accepter « peut-être que mon territoire, sur certains domaines, n'est pas prioritaire, et j'accepte que ce projet ne voie peut-être pas le jour tout de suite ». Il reverra le jour, on y arrivera, il

faut rester positif. Je pense que c'est ça qui est important, de façon à ce qu'on puisse se dire « j'accepte, à ce moment-là, que ce projet-là ne voie pas le jour, mais je mets une autre priorité en avant ». Et c'est ça qui me semble important, parce qu'après on va se dire « pourquoi on met telle somme sur tel investissement ? ». Cet après-midi, comité de pilotage sur l'étude de la gare de Guingamp, quand on voit l'enjeu sur les mobilités, sur le transport collectif et sur la gare de Guingamp, quand je vois aussi les projections financières qui vont être importantes, il faut aussi qu'on se dise « est-ce que c'est notre priorité ? ». Pour moi, oui, bien sûr, mais je pense que c'est ça dont on doit aussi reparler toutes et tous ce soir, au-delà des aspects purement techniques sur le FCTVA ou sur les contraintes financières auxquelles nous allons être soumis, parce que, de toute façon, en plus, on ne sait même pas à quelle sauce on va être mangés réellement demain. Donc soyons moins technos et peut-être plus politiques ce soir.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il d'autres souhaits ? **Vincent CLEC'H**.

Vincent CLEC'H : Juste pour donner quelques précisions, notamment, quand on parlait de ce qu'on allait devoir faire comme effort, on était à 1,6 M€ ou 1,4 M€, c'est en fait comme si on avait supprimé la piscine de Guingamp tous les ans. Tous les ans, je le dis bien. Cette année, ce qui nous est demandé comme effort, c'est entre 1,4 M€ et 1,6 M€, c'est un peu l'autofinancement de cette piscine. Alors, je ne dis pas que c'est la piscine qu'on va supprimer, mais vous imaginez l'image que ça donne, si on fermait une piscine tous les ans, du niveau de celle de Guingamp.

Pour Madame la Présidente de l'OIT, et pour le CIAS, bien sûr, on va continuer à travailler avec l'OIT pour lui donner les moyens de continuer à fonctionner. Il y a des orientations qui sont prises, pour avoir plus de recettes propres, notamment par des services. C'est une bonne orientation. Il y a une réflexion patrimoniale aussi qui est lancée sur l'OIT. On espère que la taxe de séjour soit au niveau de ce qu'on attend. On a eu de bonnes nouvelles : au niveau régional, c'était +4,5 ou 5 au niveau régional. J'espère que notre secteur ne sera pas en reste : on va devoir attendre fin janvier pour pouvoir avoir les données, puisque les grosses plates-formes versent leur taxe de séjour sur le mois de janvier. On va continuer à travailler avec l'OIT pour lui donner les moyens, avec cette subvention socle, avec les efforts qui sont à faire aussi. L'OIT est également impacté par des dépenses supplémentaires, mais a mis en place une stratégie d'avoir plus de moyens propres pour pouvoir faire ses politiques.

Sur le CIAS, bien sûr, je parlais à périmètre constant, sur les 1,4 M€. Automatiquement, si les subventions du CIAS basculent dans le budget principal, on reste à périmètre constant. Ça veut dire que les 1,4 M€, c'était pour les 1,4 M€ du budget principal, et il viendra se rajouter le budget du CIAS, c'est normal aussi.

Et bien sûr tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit, et, notamment l'intervention où on viendrait laisser un peu plus de confiance : faites-nous confiance, à Paris, pour nous laisser gérer. Vous allez voir, tout à l'heure, on va avoir des rapports : tous les ans, on doit produire des rapports. Pourquoi pas - vous avez vu, on en parlait ce matin en Bureau communautaire, mais on est atrophié par les normes, par les règles, par les délibérations... Là, on va déposer : tous les ans, on doit soumettre des rapports. Est-ce qu'on ne pourrait pas, au lieu de les faire tous les ans, les faire tous les trois ans ? À un moment, ça ne veut plus rien dire. On les fait souvent avec un an de décalage en plus. C'est juste un exemple. On aurait certainement des économies à faire, tous, mais qu'on nous laisse un peu plus d'autonomie, de liberté ! On sait être agiles, on sait être intelligents pour pouvoir faire mieux avec l'argent qu'on a. Et puis surtout un peu plus de pouvoir aussi dans les territoires. Et qu'on nous donne les moyens de continuer de fonctionner, pour porter des projets au niveau de la population. Effectivement, il faudra prioriser, faire attention sur nos investissements, mais aujourd'hui, ce qui fonctionne bien dans la République, c'est nous, les collectivités locales. Et quand vous discutez avec vos contribuables, avec vos habitants, ils voient qu'aujourd'hui, ce qui tient la République, c'est le bloc local. Il faut être clair. Les services qui fonctionnent aujourd'hui, ce sont nos services. Ceux qui ne fonctionnent pas, vous savez lesquels c'est : c'est ceux au niveau national. Nous, on fonctionne, on tient le bloc républicain. Il ne faudrait pas qu'il soit attaqué et mis à mal. À ce moment-là, il y aurait un dysfonctionnement général

et vous savez quelles seraient les conséquences de mécontentement au niveau national et au niveau local : on sait que se sont les extrêmes qui gagneront à ce moment-là.

Vincent LE MEAUX : Après tous ces propos, moi, ça fait 20 ans que je vote tous les ans des budgets publics, et, depuis 2008, année de la première crise des subprimes, je n'ai connu que des budgets en rétractation, en réfaction, je ne sais pas comment on peut le dire, mais en diminution, tant l'effet ciseaux que Vincent CLEC'H évoque aujourd'hui existait déjà il y a plus d'une quinzaine d'années. La situation est particulièrement grave aujourd'hui, au regard de l'effort qui est demandé aux collectivités territoriales qui ont été le bon élève de la gestion publique dans notre pays, alors même que certains s'évertuent de disqualifier systématiquement la gestion publique locale. Regardez tous les reportages, les rapports... Parfois des rapports même de la Cour des comptes, des Chambres régionales des comptes, qui stigmatisent des gestions qui parfois sont ponctuellement défaillantes, mais pour autant, on a une République des territoires qui fonctionne plutôt bien. Depuis 2020 et la crise de la COVID de 2021, c'est quasiment 1,5 M€ qu'il faut trouver chaque année. On peut dire qu'on commence à en avoir un peu assez de devoir trouver ces 1,5 M€. Et tous les ans, on arrive à les trouver : parfois, on fait de l'augmentation fiscale ; parfois, on a des compensations qui sont venues peut-être nous aider, mais on n'y a pas souscrit, les filets de sécurité, on n'y est pas passés, au niveau de l'État. Et parfois, on réduit aussi notre activité. Vous le voyez, on nous a demandé de faire des efforts, et je le dis clairement et publiquement, avec Yvon LE MOIGNE, on a fait un gros travail sur la masse salariale. Clairement, l'effort qu'on a fait, il a été important, cette année 2025. Si on le reproduit chaque année, comme le dit Philippe LE GOFF, à la fin, il n'y aura plus de service public communautaire. On va supprimer petit à petit de petits pans d'activité de l'Agglomération. Ce ne sont pas simplement des politiques publiques, c'est aussi de l'emploi public, des gens qui travaillent pour la République des territoires et pour des services qui sont de la petite enfance, du transport, du logement, etc. On peut effectivement se retrouver avec un système qui perdurerait ainsi pendant plusieurs années, à devoir supprimer des politiques publiques et du coup de l'emploi sur nos territoires. Donc si, chaque année, il faut qu'on trouve 1,5 M€, je peux vous dire que l'an prochain, on sera dans la même discussion, et effectivement, il faudra prioriser nos politiques publiques. Si on regarde le dispositif des intercommunalités, c'est simple, on sait ce qui est obligatoire dans les intercommunalités, on a des compétences obligatoires : développement économique, aménagement du territoire. Ensuite, on a des compétences facultatives et on a des compétences optionnelles. Et ça voudra dire que, à marche forcée, les intercommunalités seront obligées de renvoyer vers les communes les compétences, pour autant que ces communes-là mêmes les leur ont déléguées il y a quelques années. Ça veut dire que l'intercommunalité, n'étant que l'émanation des 57 communes du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, si on va sur un rythme de perte de moyens financiers, de perte de ressources humaines, ça sera in fine des décisions de renvoi de la compétence vers les communes.

Alors, toutes les ambitions que je peux entendre de l'État, de vouloir sans cesse demander aux intercommunalités de prendre des sujets qui structurent notre pays, nos territoires, dans quelques mois, et on a pu le dire au Préfet, et moi, j'ai eu la possibilité de le dire au ministre de la Fonction publique, dans quelques années, les établissements publics de coopération intercommunale n'existeront plus. Point barre. La messe sera dite, à ce rythme-là, dans six ou sept ans. C'est peut-être un dessein qu'on veut, aussi, d'une certaine manière : c'est une simplification à marche forcée de la carte administrative et institutionnelle française.

Donc oui, il y a un travail très important qui est à faire dans la préparation de ce budget 2026, parce que nous ne sommes pas Bretons pour rien, nous sommes quand même avec un peu d'orgueil et un peu de fierté, et nous voulons continuer à porter des politiques publiques qui protègent nos concitoyens et qui améliorent les conditions de vie de ceux-ci, et qui créent de l'emploi, qui créent de la dynamique, qui créent de la valeur ajoutée, et qui permettent aux entreprises de pouvoir s'installer. C'est un challenge, chaque année, de mettre en place ces politiques publiques et de trouver les moyens. Pour notre part, on va avoir, d'ici le mois de janvier prochain, des enjeux. Et dans le budget 2026, dans l'écriture de ce budget, il va falloir que nous fixions les règles de la discussion du pacte financier solidaire, Vincent CLEC'H, et reprendre l'idée de Fanny CHAPPE, effectivement, de la

priorisation des compétences et de la cartographie, l'observatoire des territoires, qui nous permettraient d'agir plus peut-être par touches que par dispositif général. Le principe général n'étant plus possible, il faudra travailler par spécialité, par spécificité, et il faudra être plus solidaires entre nous.

Pour conclure, dans le débat, j'ai ressenti qu'il n'y avait pas d'objections à ce que nous ne touchions pas à la fiscalité. Nous maintenons les taux. Nous allons continuer le travail de tarification des services. D'ailleurs, on a fait ce travail sur l'eau ; on l'a fait sur la voirie ; on l'a fait sur les déchets : on va le faire sur les services aux familles ; on va le faire sur nos interventions diverses et variées auprès des tiers, usagers de l'Agglomération. Nous allons continuer le travail de la maîtrise des charges de fonctionnement, mais je le dis à Yvon LE MOIGNE, on ne pourra pas non plus continuer à faire des arbitrages RH sans se poser la question de l'utilité de la politique publique, parce qu'à un moment donné, le Vice-président doit aussi rendre compte, dans le dialogue social, à son comité technique. Il faut être très lucide sur ces charges de fonctionnement et il faudra aussi s'interroger sur l'étranglement que l'on subit aujourd'hui assuranciel. Il n'y a pas une année sans qu'on ait des augmentations de tarifs des assurances, des mutuelles. Les contrats de prestation, je suis affolé de voir comment ceux-ci évoluent.

Et enfin, l'objectif de ce cadrage budgétaire pour l'année 2026, c'est pour maintenir un PPI envisagé à hauteur de 10 M€, mais sans connaître l'avenir de la loi de finances. Apparemment, la loi de finances de la Sécurité sociale a été adoptée ce soir à la majorité. Est-ce que le projet de loi de finances général du budget sera fait ? Si ce n'est pas le cas, on aura des surprises à régler au mois de janvier, en arbitrage en Bureau communautaire. Donc le moins pire serait qu'on adopte cette loi de finances. Le pire serait qu'on ne vote pas cette loi de finances. On est face à une situation ubuesque, où on peut et on doit sauver nos finances publiques par une loi de finances, même la plus difficile envisagée aujourd'hui. L'idée, c'est de pouvoir travailler sur un budget réaliste, rigoureux, mais qui se veut aussi en soutien aux territoires, et le travail maintenant, du budget, ça va être de l'écrire avec cette ambition de solidarité qui va devoir se concrétiser dans le pacte fiscal et solidaire, comme Vincent CLEC'H nous l'avait indiqué.

Il n'y a pas de vote, nous devons prendre acte qu'il y a eu débat. Je pense que tout le monde pourra en témoigner, avec la dizaine de prises de parole.

DEL2025-12-266

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2026

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : *"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8"*. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1).

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doive faire l'objet d'une délibération distincte et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante, au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

Le débat d'orientation budgétaire présente des éléments des budgets principaux et de l'ensemble des budgets annexes. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, "*préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.*" La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2026, tant pour le budget principal que les budgets annexes de Guingamp-Paimpol Agglomération, à la lumière du rapport annexé à la présente délibération.

Vincent LE MEAUX : Nous en venons maintenant au rapport d'activité et de développement durable avec un rapport d'activité de développement durable 2025 qui se combinent ensemble pour indiquer, que nous prenons en compte la dimension environnementale dans nos politiques d'aménagement de territoire. C'est ainsi qu'on le fait depuis de nombreuses années. On n'a pas un rapport d'activité et un rapport de développement durable, on a les deux en même temps. Nous allons pouvoir ainsi constater que, depuis plusieurs années, on réussit malgré tout, malgré les contraintes financières, à agir sur les transitions économiques, sociales et environnementales. Rappelez-vous que notre projet de territoire s'était focalisé sur une ambition à horizon 2030 : être créatifs, productifs et redistributifs, dans un cadre solidaire. Aujourd'hui et ce soir en particulier, nous allons pouvoir reprendre les travaux de notre assemblée, de nos commissions et de notre administration, à deux voix avec Samuel LE GAOUYAT et Romain ROLLANT. Je vais donc vous laisser tout de suite prendre la parole pour faire un point sur notre capacité de faire, et constater que l'on a bien tenu nos engagements sur un certain nombre de sujets.

Samuel LE GAOUYAT : Merci, Président. Bonsoir à toutes et à tous. C'est vrai que tous les ans, c'est l'occasion de démontrer concrètement ce que l'Agglomération a réalisé. On vous propose ce soir de le faire à plusieurs voix. En propos préalable, je tiens toujours à remercier l'ensemble des services, déjà pour la rédaction de ce rapport, puisqu'on n'est même pas en fin d'année 2025, et c'est assez colossal comme travail, mais je tenais aussi à associer l'ensemble des élus municipaux et communautaires à l'ensemble des services, parce que c'est aussi l'aboutissement d'un travail collectif. Sans l'engagement de nous tous, élus municipaux, élus communautaires, membres de l'exécutif et membres des commissions... C'est toujours important de souligner l'engagement de chacun et chacune dans ses rôles respectifs, qui permettent d'aboutir à un grand nombre de réalisations. Chaque année, c'est l'occasion de mettre aussi en valeur l'ensemble des actions très concrètes, pour rejoindre un petit peu les propos de Fanny CHAPPE tout à l'heure. Ça permet aussi de montrer tout ce que l'Agglomération réalise au quotidien, parce que souvent, c'est un petit peu l'image d'un iceberg. C'est surtout ce qui se passe sous l'eau qui est important, ce n'est pas forcément la face visible. Ce rapport d'activité, c'est l'occasion de donner à voir ce qui est un petit peu caché. C'est aussi donner à voir que nos orientations souhaitées au sein des commissions et nos prises de décision en Conseil d'agglomération se traduisent bien en action, et c'est bien l'enjeu de cette présentation sociale ce soir, pour montrer (le Président l'a souligné) que les trois ambitions et les huit engagements du projet de territoire se déclinent en actions, et assez concrètes.

Si on s'arrête un petit peu sur le premier objectif, qui se décline en un certain nombre de réalisations, ce soir, c'était aussi l'occasion de vous faire part, au cours de la projection que vous voyez, de pouvoir aussi montrer un petit peu la chronologie des différentes actions, au cours de cette mandature, sur les différents objectifs opérationnels, puisqu'il y en a un grand nombre. Sans vous faire une paraphrase

de la projection, c'est de vous donner à voir, au cours de cette présentation, différentes réalisations qui ont été menées au cours de ces dernières années, et après avec un focus particulier sur des actions qui sont ressorties du rapport d'activité que vous avez eu dans les documents du Conseil d'agglomération ce soir. Vous pouvez voir, par exemple, sur la vocation nourricière du territoire, qui est réellement une ambition, l'adoption du projet alimentaire territorial, et puis aussi l'ouverture des viviers de Loguivy-de-la-Mer en 2023. Aujourd'hui, en lien avec les filières autour de la pêche et autres, la filière algues s'est vraiment développée sur notre territoire. Vous avez, au cours de l'année 2025, une filière d'avenir pour notre territoire qui a été aussi soutenue. Sans oublier l'aide apportée aux installations agricoles, au nombre de 15, à hauteur de 37 500 €, avec des mesures agroenvironnementales et climatiques, avec 40 nouveaux contrats signés, et je pense que ce n'est pas anodin non plus de le souligner. Sur les ressources locales, je vous laisse prendre connaissance des différentes actions, mais il y a quand même eu un projet phare de restauration de la Maison de l'estuaire, bien sûr avec le Conservatoire du Littoral. C'est un enjeu important au début de cette mandature, avec une ouverture de cette Maison de l'Estuaire en 2024.

En 2025, on voit aussi apparaître une thématique qui apparaît dans les trois ambitions. On le verra tout au long de la présentation de ce rapport, mais vous voyez aussi que, en 2025, il y avait le film sur le patrimoine naturel de Callac, et, quand on voit film, cinéma et autres, c'est aussi l'approche culturelle interthématische qu'on peut souligner, et l'engagement aussi de notre Agglomération autour d'une réelle politique culturelle, avec plusieurs axes. On en reparlera aussi tout à l'heure dans le rapport égalité femmes/hommes. Ça se traduit vraiment sur des synergies croisées et je pense qu'au début de la mandature, on était sur cette ambition d'essayer non pas de faire des thématiques en silo, mais que les thématiques se croisent.

Vous avez également la préservation de la ressource en eau. On l'a évoquée dans le débat précédent. C'est un enjeu très, très important. Il y a eu la station d'épuration de Pléhédel, il y a eu la réhabilitation de la station d'épuration de Plésidy, et puis l'inauguration de l'usine d'eau d'Yvias, le déploiement de la télérègle... On pourrait multiplier l'ensemble des exemples avec, en 2025, bien entendu, la réhabilitation de la station de Pont-Ezer qui est lancée - c'est extrêmement important -, et un ensemble d'enjeux sur l'ensemble du territoire, puisque Pont-Ezer est bien sûr un exemple parmi tant d'autres. Il y a eu de nombreuses réhabilitations (on va le voir tout à l'heure dans le partage des marchés publics) pour être à la hauteur des engagements que l'Agglomération s'était donnés. Avec le nombre 13 500 m de canalisations d'eau potable, et 3 500 m de canalisations d'eaux usées : un métrage linéaire assez conséquent ; je trouve que c'est assez représentatif et assez énorme, mais ce n'est pas encore assez. C'est aussi des ambitions à la hauteur de nos capacités d'investissement, et ce que l'on évoquait tout à l'heure.

Forcément, il y avait l'ambition et l'objectif opérationnel de maîtriser le foncier. Sans vouloir redonner un petit peu une photographie sur 2025, mais on a quand même été sur un dispositif assez innovant du bail à construction. Je pense que c'est un enjeu pour demain et l'Agglomération était au rendez-vous de l'innovation, en tout cas sur des perspectives intéressantes, il me semble. Et puis l'acquisition d'un terrain à vocation économique sur Paimpol, avec une préservation, en lien avec la raréfaction du foncier public.

Et puis je l'ai évoqué à demi-mot, mais vous voyez qu'il y avait quand même une ambition très, très importante, avec un objectif très, très important, c'était la rencontre des cultures et des populations avec une perspective de labellisation de notre territoire vers la labellisation 100 % EAC, mais, en tout cas, la déclinaison... Vous avez deux exemples qui apparaissent à l'écran, avec une étude de faisabilité, mais qui doit lancer la perspective horizon 2030 et post -2030. Vous avez eu la déclinaison du volet Rivages partagés, en juillet 2024, avec un deuxième volet avec six projets d'éducation artistique et culturelle, et ça, c'est extrêmement important, parce que moi, je suis convaincu que l'entrée par la culture, c'est le dynamisme des territoires et c'est aussi la préservation de nos territoires et de faire société. Et faire société avec aussi les objectifs qu'on s'est donnés au travers des valeurs humanistes et sociales : ça rapproche les gens inévitablement.

Cette ambition, on l'a aussi : structurer l'accueil du territoire, avec, notamment, le label Tourisme et handicap pour MILMARIN ; le lancement d'un projet de véloroute en 2024. Et, si on remonte un petit

peu dans le temps, la première édition du Trieux Kayak Trail TKT en 2023, la labellisation Tourisme équitable et solidaire pour l'Office de tourisme intercommunal, la création des quatre premiers circuits de trail en 2021, la création d'une station trail avec la Destination touristique en 2020... Il y a un grand nombre d'actions, et vous voyez que 2025 s'est aussi traduite par la création d'un guide de 30 fiches de randonnée sur l'ensemble de notre territoire. C'est aussi rendre visible le territoire dans différents domaines, en particulier le domaine du loisir et du tourisme au sens large : ça commence par le tourisme local.

Et, pour terminer, un petit peu la focale sur l'objectif n° 1, être créatifs et productifs, c'est aussi avoir une responsabilité sociétale des entreprises et accompagner leur développement. Quelques exemples : je m'arrêterai sur 2024, avec quatre années d'expérimentation d'un dispositif qui a fait ses preuves, le dispositif DÉGEMER+, qui est un dispositif qui permet l'insertion professionnelle d'un grand nombre de personnes, et, pour relier un petit peu avec les interrogations qu'on avait sur le sujet précédent, aujourd'hui, ce dispositif peut être questionné par rapport à plein d'éléments, notamment, des contextes budgétaires. C'est un dispositif qui est porté par plusieurs acteurs, qui est mis en œuvre par l'AJOCA Mission locale Ouest Côtes-d'Armor, et qui, demain, ne pourra pas forcément être porté de la même façon. C'est un dispositif sur lequel je pense qu'il faut qu'on puisse trouver des solutions, parce que c'est un dispositif qui marche. C'est un dispositif qui fait ses preuves. Et quand ça marche, et quand ça fait ses preuves, on est face à un mur, et on va être obligés peut-être d'arrêter un dispositif expérimental, alors que ça fait des résultats. Et ça, c'est toute l'ambiguïté de la mise en place de politiques qui, face à différents contextes, dont celui qu'on a évoqué tout à l'heure, contexte global, financier, etc., ça provoque l'arrêt d'une politique publique qui fonctionne, et qui fonctionne vers l'insertion professionnelle des personnes. Je voulais faire une petite focale là-dessus, parce que c'est un sujet dont on pourra débattre dans les semaines à venir, mais qui certainement pourra faire un sujet très, très important. Sur 2025, vous avez les ateliers agroalimentaires, toujours dans le même parti opérationnel, et puis l'agroalimentaire de Malabry à Paimpol, avec la réalisation aussi de l'étude sur le non-emploi sur le bassin de Callac, avec, notamment l'ADESS, un partenaire autour de l'emploi. Et pour terminer, une focale quand même sur l'Agglomération, et c'est au cœur des débats, Président, tout à l'heure, autour de ce que provoque l'investissement d'une agglomération, donneur d'ordre économique sur le territoire. On a un grand nombre de marchés. Sur la diapositive suivante, vous allez voir une petite focale sur le nombre de consultations et le nombre de marchés publics attribués entre 2023 et 2025. En nombre de marchés publics attribués, on est à 82 marchés cette année, 100 l'an dernier, 96 en 2023. Si vous regardez, cette année, sur les 82 marchés publics, vous avez 90 % des marchés attribués à des entreprises bretonnes au sens large. Faites un petit calcul, un petit ratio, on est autour de 5 M€ minimum. C'est un impact non négligeable sur les entreprises à la fois locales, mais au sens large, puisque là, c'est toutes thématiques confondues. Donc c'est extrêmement important que l'Agglomération puisse continuer d'investir, mais l'Agglomération et toutes les autres collectivités - ça rejoint ce qu'on partageait tous ensemble, tout à l'heure. On est un moteur de l'activité économique sur les territoires. Si demain cette capacité à investir ou à faire est remise en question, vous voyez l'impact que ça peut provoquer.

Et puis, l'année 2025 a été quand même marquée par la nouvelle DSP mobilité, qui démarra en janvier 2026. Un ensemble de travail en commission, en commission DSP et marchés publics. Et vous voyez que, finalement, la mobilité, avec un développement de ce service, continue de gagner en cohérence et en maillage, mais qui n'est pas suffisant : il appartiendra aussi à pouvoir continuer de le développer, ou en tout cas de l'adapter aux besoins de demain. Voilà sur le premier objectif, globalement, sans être sur une lecture du rapport, mais des éléments qui partagent aussi un petit peu toute l'action interservices, dans de multiples thématiques qui montrent que, finalement, on fait énormément de choses, ou on a fait énormément de choses cette année et les années précédentes. Je passe la parole à Romain ROLLANT.

Romain ROLLANT : Merci, Monsieur le Vice-président. Bonsoir à toutes et tous.

Lorsque vous avez voulu réactualiser le projet de territoire, en 2024, vous avez décidé de faire un axe autour de la dimension humaine du projet de l'Agglomération, et de ne pas être uniquement dans des logiques d'aménagement d'infrastructures, mais aussi de dire que le rôle de l'Agglomération sur un territoire comme le nôtre était de proposer des services aux familles, à la population, autour de besoins essentiels comme se loger, se déplacer, se soigner. C'est le sens de cette ambition. Vous avez aussi souhaité donner une dimension toute particulière à l'accompagnement des plus jeunes sur le territoire. C'est un vrai enjeu. Vous avez évoqué tout à l'heure la question de la démographie. Comment accueillir ou accompagner les jeunes sur le territoire ? C'est un des sujets sur lequel l'Agglomération est engagée de longue date par différents leviers. En 2020, par exemple, l'Agglomération était celle qui, dans le champ de la petite enfance (pour concilier les deux) était la plus forte en termes d'accueil des apprentis dans ses services, au deuxième rang breton après la Ville de Rennes. Un levier qui n'est pas souvent valorisé et qui est aujourd'hui soumis à pas mal de débats, y compris au niveau national. L'engagement de l'Agglomération sur l'accompagnement des jeunes s'est traduit, en 2025, par la création d'un nouveau dispositif, la bourse Aubert, qui permet d'accompagner des parcours de jeunes, individuels ou collectifs, et de valoriser... Vous aurez l'occasion, en 2026, de mettre en œuvre de façon très concrète ce genre de dispositif et d'accompagnement de parcours de jeunes.

Vivre sur le territoire, c'était un des axes que vous aviez développés lors de cette actualisation du projet de territoire, permettant de développer des services de loisirs, mais aussi de travailler l'accueil de la vie étudiante. Il faut savoir que notre territoire accueille plus de 1 500 étudiants et développe des dispositifs d'accompagnement, mais les jeunes ne sont pas qu'étudiants, et en 2025, on a eu l'occasion, autour de nos deux points Accueil et écoute jeunesse, d'organiser plus de 2 320 entretiens, c'est-à-dire d'accompagner des jeunes dans leur parcours de vie, tout simplement, sur Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le logement. Le logement est un des gros sujets sur lequel l'Agglomération est montée en puissance depuis des années. Je trouve que cette frise chronologique est assez emblématique de la façon dont les choses peuvent se construire. 2020, c'était l'adoption du programme local de l'habitat. C'est lui qui a structuré, notamment, la logique des comptes fonciers que vous avez retrouvés ensuite dans le programme local d'urbanisme intercommunal, et jusqu'en 2024 avec le soutien exceptionnel qui a été apporté à Guingamp Habitat, le bailleur social rattaché à l'Agglomération. 1,5 M€ de soutien exceptionnel pour Guingamp Habitat, pour développer sa production de logements. Vous le verrez tout à l'heure dans le Conseil communautaire, les opérations que l'Agglomération peut accompagner sont très présentes sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, sur de petits nombres de logements, mais aussi sur des opérations particulièrement majeures. Et l'une des opérations à venir dans les années prochaines concernera Paimpol et Kernoa. Vous avez là, sous les yeux, le montant de l'opération en termes de réhabilitation, de renouvellement de tout un quartier sur le secteur de Paimpol. La politique du logement est probablement l'une des plus emblématiques de la montée en puissance de l'Agglomération sur un des sujets majeurs pour la vie des habitants du territoire. Si on ne se loge pas ou si on ne se loge pas bien, on est en incapacité de porter un projet éducatif, un projet d'emploi, un projet de mobilité...

Se soigner. Vous évoquiez tout à l'heure les priorités sur le territoire. Voilà un bel exemple : se soigner est un sujet sur lequel l'Agglomération, depuis 2020, est très présente, par différentes façons. Ça peut être l'accompagnement, dans cette période-là, à l'ouverture de centres de santé. La première année du centre de santé, en 2020 (2020, année COVID), et l'ouverture du centre de santé de Paimpol en 2023. La signature du deuxième contrat local de santé partagé avec Leff Armor Communauté. Et puis toute l'action de plaidoyer que l'Agglomération a portée, et j'ai trouvé intéressant, dans cette frise, de rappeler l'action que vous aviez menée, délibérée en Conseil communautaire en 2022, pour un contre-rapport de réponse aux travaux de l'ARS et du ministère de la Santé sur le devenir de la maternité de Guingamp. Pour 2025, le soutien est très concret dans les communes de l'Agglomération, avec le soutien à des projets de maisons communales à Bégard et à Bourbriac, et puis le développement des actions, notamment, autour de la santé mentale, de l'alimentation et de la santé-environnement, portées dans le cadre du contrat local de santé.

Besoin vital également : se déplacer. Sur un territoire comme le nôtre, il faut utiliser tous les moyens possibles pour se déplacer. 2020 marquait la première rentrée scolaire gérée par le réseau de transport AXEO, qui a trouvé son identité dans les années suivantes, et au moment où on parle de la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier de la nouvelle DSP, tout le précédent mandat, le mandat qui se termine, est celui de la mise en place d'un réseau de transport structuré et structurant sur l'ensemble du territoire, avec des reconnaissances, comme, en 2021, le prix des mobilités qui avait été obtenu par l'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de sa pratique de mobilité. 2025 a vu apparaître plus fortement, dans notre horizon, la question du ferroviaire, avec l'engagement que vous avez pris d'accompagner le développement et le renforcement de l'offre ferroviaire en TER, dans le cadre du BreizhGo Express Nord, mais aussi l'engagement de l'Agglomération sur la réhabilitation/rénovation de la ligne ferroviaire Guingamp-Carhaix. Autant de sujets qui ont été évoqués du point de vue budgétaire, mais que vous retrouverez dans les années à venir, en termes de travaux, mais aussi d'engagement financier. Puis la mobilité, c'est aussi des choix très précis, en partenariat avec des partenaires de l'Agglomération, comme la décision prise en 2025, de mettre en place une navette spécifique dans le cadre de l'accompagnement du Festival du Chant de marin, qui a montré toute sa pertinence avec 800 voyageurs sur les trois jours de mise en place.

L'engagement de l'Agglomération dans cette volonté d'un projet humaniste, Monsieur le Président, se traduit aussi dans la lutte contre toute forme de discrimination. Ça passe déjà dans l'action que l'on conduit au sein des services. 2020, c'était la création d'une coordination handicap pour accompagner, notamment, les professionnels de l'enfance et de la petite enfance à l'accueil de tous les enfants dans nos structures d'accueil. Et puis, ça s'est poursuivi tout au long de ces dernières années avec le développement, par exemple, d'une mutuelle santé solidaire porté par le CIAS, jusqu'en 2025, deux exemples qui apparaissent là : l'adhésion, la participation d'agents de l'Agglomération dans un dispositif qui s'appelle Capital filles, qui font que des agents de l'Agglomération accompagnent de jeunes lycéennes du territoire dans leurs réflexions autour de leur parcours professionnel. Ouvrir la possibilité aux jeunes filles du territoire de s'imaginer pouvoir être d'autres formes de professionnels dans les années à venir. Donc on mobilise les agents de l'Agglomération sur ce dispositif d'accompagnement. La lutte contre les discriminations, c'est, Monsieur le Conseiller délégué, le CISPRD, le contrat intercommunal de prévention de la délinquance et de la lutte contre la radicalisation, pour être sur le R, mais qui, sur le territoire, s'est développé par beaucoup d'actions : lutte contre les usages des écrans, lutte contre les violences sexuelles, lutte contre le harcèlement, le CISPRD dont vous avez parlé tout à l'heure.

Le projet éducatif : sujet majeur de l'Agglomération, dans des investissements. Je rappelle qu'en 2019 ou 2018 s'ouvrirait le pôle des services de Pontrieux Simone-Veil. En 2021, c'était le pôle de Louargat. L'ouverture du portail numérique Espace Famille en 2023. Et puis, en 2025, la signature d'un nouveau contrat territorial avec la CAF permettant de déployer, pour la période 2025-2029, tout un champ d'intervention partagé entre l'Agglomération et les communes sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du handicap ou de la parentalité.

Le numérique : accéder au numérique est aussi un enjeu d'accès aux droits et d'égalité du territoire, vous le savez. Le déploiement du très haut débit, intégralement financé pour le bloc local par l'Agglomération, est en cours de déploiement. Aujourd'hui, près de 60 % des prises sont commercialisées sur le territoire. Ce déploiement doit se poursuivre. Ça représente pour l'Agglomération un budget d'investissement majeur de plus de 15 M€ sur l'ensemble de création de l'Agglomération depuis 2018.

Samuel LE GAOUYAT : L'ambition n° 3 n'est pas la moindre, puisque c'est Agir et favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles. C'est vrai que sur les années 2020-2025, le début a été compliqué, puisque l'on était face à une crise sanitaire. Favoriser les coopérations, c'étaient plutôt les coopérations à distance, donc c'était un petit peu compliqué. Cela dit, sur Favoriser l'engagement des citoyens, je tiens toujours à saluer aussi l'ensemble des membres du Conseil citoyen qui contribue à la réflexion collective (ce que je disais un petit peu en introduction). En 2024, il y a eu un renouvellement des membres. C'est un Conseil qui, je trouve, travaille plutôt dans l'intérêt général et dans l'intérêt

collectif, il faut aussi les saluer. Dans cet engagement citoyen, le début de la mandature, c'est tout ce qui tourne autour de la vie associative, et de l'aide aux associations. Romain ROLLANT, tout à l'heure, est remonté à 2018 sur certains investissements ; on peut remonter aux premières Assises de la vie associative, à Kernilien. C'était aussi le lancement d'une réflexion globale, d'ailleurs, qui avait été souligné dans le cadre de la BreizhCop, il me semble, à Saint-Brieuc. Tout ça, ça montre aussi certains dispositifs innovants. Et puis, en 2025, il y a eu un dispositif sur lequel on est revenu par délibération et on a voté la délibération au dernier Conseil d'Agglomération, sur la création du fonds de solidarité interassociatif, avec une participation financière de 2 % sur des associations qui avaient été un petit peu ciblées par l'Agglomération, mais au service des aides, pour que trois associations en bénéficient en 2025. Quand même, quelques chiffres : Vincent CLEC'H l'a rappelé tout à l'heure, 1,4 M€ versés aux associations du territoire. 15 emplois associatifs locaux pour 113 000 €. 21 associations aidées. Sans oublier les associations soutenues pour les événementiels, avec des événements sur l'ensemble du territoire et 28 associations soutenues sur les événementiels sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Et puis, ce sera l'objet du dernier volet, mais ça passe aussi par la formation des agents, et vous voyez que dix agents ont été formés pour mieux appréhender les dossiers de demandes de subventions un temps dispensés par l'ADESS. C'est aussi un accompagnement à l'interne pour mieux accompagner les associations dans leurs demandes, puisqu'aujourd'hui, forcément, c'est toujours une complexité, et je pense qu'on a un rôle à jouer d'accompagnement pour les aider justement à obtenir des aides, mais avec un ensemble de règles qu'il faut bien sûr respecter.

La relation aux usagers. Sur tout ce qui est communication et autre, mais on a été lauréat du prix européen pour la campagne « Eau la la !!! C'est beau, la mer », avec aussi une relation avec un certain nombre de logos qui ont été réactualisés ou remis un petit peu au goût du jour avec de nouvelles identités visuelles. Vous avez un exemple du CIAS. Et puis, bien entendu, dans la relation aux usagers, avec forcément cette magnifique salle de conférence, puisque vous avez des acteurs extérieurs (je pense notamment à l'INSEAC) qui sont sous conventionnement, qui utilisent cette salle, mais d'autres acteurs qui permettent aussi de pouvoir avoir un siège rénové, qui accueille de nouveaux usages et c'est aussi une complémentarité qu'on doit avoir sur le territoire. Cette année, forcément, il y a eu des débats un petit peu plus de démocratie au sein de l'Agglomération, avec des thèmes abordés autour de l'eau, autour du local au mondial dans les perspectives pour l'agriculture, un certain nombre de débats qui ont été organisés à différents endroits, mais en tout cas une communication institutionnelle qui se veut et qui tente d'être de plus en plus claire et accessible. Bien sûr, on n'y est pas encore, mais en tout cas, il y a eu déjà un certain nombre d'effets, et on se doit d'être beaucoup plus lisibles aussi, et de renforcer la relation aux habitants et aux citoyens. Il reste encore beaucoup à faire, mais il y a eu quand même beaucoup de création et d'innovation dans ce domaine.

Et puis, pour non pas terminer, mais c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'actions, et ça sera l'occasion de la présentation du rapport sur l'égalité hommes/femmes ou femmes/hommes, beaucoup d'actions qui permettent d'avoir une politique de plus en plus (il me semble) cohérente, ou de la rendre plus cohérente, et ça, c'est important, avec une démarche d'amélioration autour de cette thématique-là, mais autour aussi sur l'impact carbone dans nos bâtiments publics, sur les déplacements, sur les déchets, sur les achats. En fait, c'est la volonté d'essayer toujours de progresser, et on en a un petit peu parlé, mais l'Agglomération doit se doter d'un schéma directeur autour de l'énergie (SDIE) autour de l'impact que les investissements peuvent avoir, mais, en tout cas, le SDIE doit nous donner aussi une perspective d'amélioration, en tout cas, en lien avec tous ces axes-là. Ça, je pense que c'est extrêmement important qu'on se donne cette ambition, et ça peut apparaître au niveau de cet objectif. Vous le voyez, sur différentes cohésions, on a eu la signature du contrat de relance et de transition, la poursuite de la collaboration avec l'ensemble des secrétaires de mairie et du secrétariat général de l'Agglomération, pour tisser un petit peu ce lien. Forcément, je pense qu'il faut se doter d'une perspective encore plus importante de collaboration entre l'Agglomération et les communes. On n'en a pas forcément suffisamment. Il faut savoir aussi être honnête : je pense qu'on n'a pas forcément suffisamment avancé sur ce dossier. Je pense qu'il faut avoir cette perspective, dans une perspective de construction et de collectif, parce qu'il n'y a que collectivement qu'on peut avancer ; autrement, je suis convaincu que ça ne fonctionne pas. On a fait des mutualisations de marchés dans lesquelles les

communes peuvent aussi s'inscrire. Ça permet une mutualisation du marché d'enrobé et entretien de voirie. En 2025, 21 Kilomètres de route rénovés, pour un coût de 1,3 M€. Et puis une gestion raisonnée des bords de route lors des campagnes de fauchage. C'est aussi une déclinaison de notre politique. Enfin, des partenariats renforcés au travers de différentes candidatures, différents programmes, différents conventionnements. Je pense à la candidature FEAMPA en lien avec les fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche. Le nouveau programme LEADER avec la commission LEADER présidée par Cyril JOBIC, pour une enveloppe non négligeable quand même de plus de 1 M€. Et puis le label Territoire d'industrie Baie d'Armor industrie, en 2024. Cette année, il y a à s'inscrire dans la convention Bien vivre partout en Bretagne, avec la revoyure sur laquelle nous sommes en train de travailler. C'est un soutien non négligeable, une enveloppe globale de 4,2 M€, en lien avec la Région Bretagne, un soutien de 33 projets, des projets de l'Agglomération, mais aussi des projets communaux. Chaque commune a pu présenter son projet à la Région. Bien entendu, l'Agglomération a joué son rôle de transmission. Il appartenait après à la Région d'étudier l'ensemble des dossiers, qu'ils acceptaient ou qu'il fallait retravailler. Donc des partenariats renforcés.

Et puis, on ne peut pas oublier le partenariat avec la coopération avec le monde. Tout à l'heure, il y aura trois délibérations pour acter les aides vers l'année 2026. La coopération avec le monde, on a souhaité à la fois la maintenir par différentes délibérations, à la fois soutenir des associations qui sont en lien avec les jeunes au Niger, et notamment, par l'association MASNAT. Et puis la coopération avec Madagascar avec une délégation qui s'était rendue en 2022 à Madagascar, et nous nous y sommes rendus en 2025, pour à la fois mettre fin à un partenariat avec une commune, mais en créer un nouveau avec une autre. Sans oublier l'association APDIP, qui fait un travail remarquable sur place. Sans cet interlocuteur, on ne pourrait pas être garant de la réelle opérationnalité de notre politique publique, et c'est quelque chose qui fonctionne. En 2025, on a eu cette réciprocité qu'on avait souhaitée. C'est-à-dire que c'est aller vers, mais c'est aussi faire venir. On a accueilli une jeune malgache, mais Leff Armor aussi a accueilli une jeune malgache sur le territoire pendant sept mois, et c'était une expérience assez remarquable pour ces jeunes. J'ai une bonne nouvelle : il y avait un service civique qui devait partir à Madagascar, et, compte tenu du contexte politique, le départ avait été retardé ou était en interrogation. Il semble que ce départ, ou, en tout cas ses perspectives se mettent plutôt au vert, donc les jeunes qui étaient partants pour cette mission devraient pouvoir partir dans les semaines à venir. En tout cas, je pense que cette coopération internationale flèche aussi une Agglomération retournée vers d'autres cultures, le monde, et c'est aussi comme ça qu'on avance et qu'on se donne à voir, mais aussi qu'on donne à voir une humanité et des aides envers le monde et les populations. Ils ont grandement besoin de nos aides à la fois techniques et financières, certes, mais ce n'est pas faire à leur place, c'est les aider à faire, dans les semaines, les mois, les années, et puis leur donner une autonomie.

Romain ROLLANT : Enfin, dernière partie pour conclure, l'occasion de vous dire que le document du rapport d'activité et de développement durable, vous l'avez reçu en version numérique, et vous le recevrez en version papier au mois de janvier. Il sera couplé avec le rapport d'égalité femmes/hommes. Comme l'a fait Samuel LE GAOUYAT, je veux profiter du moment pour remercier l'ensemble des services qui ont permis la réalisation de ce rapport d'activité, puisqu'on est assez attaché à pouvoir vous proposer, en parallèle du rapport d'orientations budgétaires, ce rapport d'activité qui illustre de façon concrète qui se fait avec les 120 M€ de l'Agglomération. Dans une version qui n'est pas du tout exhaustive : le rapport d'activité n'est pas exhaustif, c'est vraiment une forme de patchwork ou de kaléidoscope, mais il était important pour nous - et vraiment, je remercie l'ensemble des services qui y ont contribué - qu'on arrive à vous présenter aujourd'hui ce rapport d'activité, plus d'un mois en avance sur le calendrier habituel, et par rapport à 2018 ou 2019, et par rapport à bien d'autres collectivités, près de huit mois avant le calendrier habituel d'une collectivité, puisque, souvent, le rapport d'activité est plutôt présenté avec le compte administratif en juin de l'année qui suit. Donc on essaye de tenir ce tempo, pour vous permettre d'avoir des éléments : autre occasion de dire que ce rapport d'activité est probablement sous-utilisé dans la communication que vous pouvez faire à l'égard, en particulier, des Conseils municipaux. Donc je ne peux que vous inviter à vous en saisir.

Le rapport d'activité a cette particularité aussi de rentrer un peu dans les coulisses. On parle souvent de l'administration communautaire sous l'angle du 012 brillamment porté par son vice-président, mais les coulisses de l'Agglomération, ce sont aussi les agents qui font vivre un service public communautaire de façon très concrète, et le rapport d'activité vous donne quelques éléments en la matière. Par exemple, le fait qu'en 2025, il y a eu 117 opérations de recrutement, ce qui veut dire que par semaine, il y a plusieurs jurys de recrutement qui sont organisés par l'Agglomération, ce qui suppose d'organiser les appels, les entretiens, la mobilisation des agents et des élus présents. On a un rythme de recrutement, de remplacement et de renouvellement, qui est relativement important, et c'est aussi ce qui fait la réalité de l'Agglomération. Comme des formations en interne : par exemple, être secouriste au travail, avec aujourd'hui 46 agents qui sont formés en la matière.

Quand on parle de l'Agglomération, c'est être aussi en phase avec les politiques publiques que vous avez voulu développer, notamment sur la lutte contre les discriminations. Vous avez sous les yeux une opération qui a eu lieu au mois de novembre. Nous avons demandé à tous les agents de l'Agglomération, de façon obligatoire, de participer à une session de formation à l'égalité professionnelle et à la prévention des violences sexistes et sexuelles. 349 agents ont participé à ces formations qui étaient organisées au Théâtre du Champ au Roy.

L'Agglomération, c'est bien entendu des agents. Je trouve le graphique qui suit relativement intéressant. Il montre que le nombre d'emplois permanents occupés au sein de l'Agglomération depuis 2020 est relativement stable. J'ai l'habitude de dire que, globalement, nous sommes 400 agents dans cette Agglomération, pour mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques qui ont été présentées tout à l'heure, de la mobilité à la culture, du logement à la mise en œuvre des équipements de petite enfance, d'enfance ou de loisirs. La moyenne d'âge de l'Agglomération en 2025 était de 45 ans. Elle évolue relativement peu, mais nous sommes une Agglomération plutôt jeune et à majorité féminine, puisque nous avons une majorité de femmes dans l'Agglomération. C'est assez équilibré, ce sera sans doute évoqué tout à l'heure, dans la catégorie C, mais, pour la catégorie A, nous avons plus de femmes. C'est lié aux classifications des postes et, notamment, le fait que les profils tels que les éducatrices Jeunes enfants sont des postes de catégorie A, mais au sein de notre encadrement de l'Agglomération, il y a une forte majorité de femmes qui sont présentes sur plusieurs des emplois de l'Agglomération. Ça ne veut pas dire, loin de là, que nous soyons totalement exemplaires en termes d'égalité, en particulier en termes d'égalité de rémunération ou d'égalité du temps de travail, avec des temps partiels encore subis par des femmes au sein de notre Agglomération, mais ce sera sans doute rappelé tout à l'heure dans le cadre du rapport sur l'égalité.

Ce rapport donne aussi les coulisses en termes de finances. Certes, on parle des budgets, mais sachez que notre délai de règlement des factures pour les entreprises est autour de 30 jours. Donc nous tenons nos obligations de paiement dans les délais qui nous sont imposés, et nous essayons même d'améliorer encore notre process en la matière.

Je vous rappelle qu'en 2022, l'Agglomération a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes qui s'était traduit par 12 recommandations. On l'oublie, ce n'est pas si vieux que ça. Et le rapport de suite avait été présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2024.

Les coulisses, c'est un SIGD (système d'information et de gestion des données) qui est depuis plusieurs années désormais engagé sur la question de la modernisation. Ce mandat a débuté en période COVID. C'était la phase de déploiement pour nous, normalement expérimentale, du télétravail. Le COVID nous a plongés dans le grand bain immédiatement. Et depuis, nous avons su développer des services de télétravail qui fonctionnent relativement bien, et nous continuons à moderniser notre service numérique, mais l'un des gros enjeux de ces derniers mois et dernières années a été autour de la sécurité et de la sécurisation. L'occasion de vous dire qu'en 2025, par exemple, nous avons fait l'objet de cinq attaques informatiques identifiées, qui ont pu être stoppées et n'ont donc pas mis en difficulté et en péril les services de l'Agglomération et son système informatique. Illustration très concrète que nous sommes bien concernés par les opérations de cyberattaque, de rançonnage ou d'hameçonnage. Enfin, pour le patrimoine, dans ce lieu qui est un peu emblématique du travail qui a été porté par le service Patrimoine, vous dire aussi que nos actions de modernisation se traduisent dans le schéma directeur immobilier qui va voir le jour, qui devrait nous permettre d'optimiser nos espaces de

fonctionnement, mais aussi dans le parc automobile, par exemple. Une centaine de véhicules pour l'Agglomération, avec un travail qui est engagé autour du verdissement de notre flotte et l'installation en conséquence de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Enfin, je veux juste terminer ce propos en disant que 400 agents au sein de l'Agglomération, c'est aussi faire vivre une communauté d'agents qui travaillent ensemble. On a cette particularité d'être une agglomération dispersée sur de très nombreux sites. On n'a pas un site plus emblématique qu'un autre. Il y a autant d'agents au siège que sur les sites de Grâces, d'Émergence, de Bourbriac, de Plourivo, et l'un des enjeux est effectivement de faire communautés autour du fonctionnement de cette Agglomération. Travailler le sentiment d'appartenance est donc un sujet sur lequel on essaye de se mobiliser. Des agents, je dirais, heureux au sein d'une agglomération, ce sont des agents qui arriveront aussi de façon plus efficace, plus pertinente, à mettre en œuvre les politiques publiques que vous avez décidé d'appliquer sur ce territoire.

Vincent LE MEAUX : Merci. Voilà le rapport d'activité 2025. Est-ce qu'il y a des questions, des observations, des remarques, des désaccords ? Selon la loi, je dois prendre acte que le rapport a été communiqué à l'assemblée, et je dois indiquer le débat s'il y en a un. Je ne vois personne. Je pense que là, on va manger du rapport ce soir, je suis désolé.

DEL2025-12-267

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Vu l'article 255 de la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, à élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale de la Collectivité en matière de Développement Durable ;

Vu l'article L 5211-39 du CGCT, exigeant qu'un rapport d'activité de l'EPCI soit adressé chaque année avant le 30 septembre, aux communes membres de l'EPCI ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Considérant le choix de Guingamp-Paimpol agglomération de regrouper le rapport d'activités et le rapport de développement durable pour une meilleure visibilité des actions du territoire.

Considérant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, « Horizon 2030 », structuré autour de 3 ambitions : Être productif et créatif, Être redistributif, et Faire collectif ;

Considérant le rapport d'activités et de développement durable annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités et de développement durable 2025.

Vincent LE MEAUX : Il reste le dernier, essentiel dans cette société, aujourd’hui, qui fait de nouveau des différences de traitement entre les femmes et les hommes. On voit bien tous les débats nationaux, et, dans cette journée très importante de la Fête de la laïcité, les 120 ans, nous ne pouvons que rappeler que la laïcité, c'est le premier principe protecteur de tout citoyen et de toute citoyenne dans notre République aujourd’hui fortement obscurcie par des pensées qui ne sont pas républicaines, forcément.

Samuel LE GAOUYAT, sur le rapport sur l'égalité, s'il te plaît.

Samuel LE GAOUYAT : Avec un peu le même principe, ressortir quelques éléments saillants sans ce rapport 2025, que vous avez en détail dans les pièces du Conseil d'agglomération, et une présentation qui ressort plutôt les actions vraiment concrètes. 2025, pour moi, c'est l'année où, concrètement, il y a eu le plus d'actions envers l'égalité femmes/hommes, que ce soient des actions au sens large grand public, public ciblé, agents, thématiques, etc. L'année 2025, c'est la première année de la partie très opérationnelle du cycle d'événements pour lequel on a obtenu des financements LEADER, puisque cette thématique s'intitulait « Chausser les lunettes du genre ». Cette thématique devait croiser plusieurs domaines et des domaines multiples, avec des opérations très concrètes sur l'aménagement des espaces publics, des espaces scolaires. Vous avez vu tout à l'heure la conférence d'Édith MARUÉJOULS, sur un temps public à Saint-Agathon, puis sur une thématique beaucoup plus particulière, avec des acteurs, à la fois Enfance-Jeunesse, des collectivités, de l'Éducation nationale, à la salle d'animation de Pontrieux, avec une réflexion plus approfondie sur les aménagements des cours d'école. Aujourd'hui, il y a des études avec des chercheurs ou chercheuses qui montrent l'impact qu'un aménagement d'espace public ou de cour d'école, par exemple, peut avoir sur l'égalité femmes/hommes. Donc dans le domaine des espaces publics, des espaces scolaires, dans le domaine de l'économie, avec différents ateliers sur comment on travaille sur une égalité professionnelle, avec une relation avec les entreprises. Dans le domaine de la culture, avec des actions en lien avec MILMARIN, notamment, sur la place des femmes dans les métiers de la mer et dans le monde maritime, avec, notamment, un documentaire « Enora, Cap'taine Maman » à la Sirène. C'est vraiment un documentaire très riche et très intéressant. Et puis, bien sûr, vous avez toutes les actions, je ne dirais pas un petit peu plus classiques, mais fondamentales dans ce rapport, dans le cadre du CISPDR et du CIAS, sur les services Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, dans la vie associative, avec un soutien de l'Agglomération à des associations en faveur de l'égalité. C'est tout l'enjeu des politiques cohérentes. Et dans le rapport qui est détaillé, on voit l'ensemble de ces actions qui, pour moi, vont au-delà d'une simple constatation, mais qui gagnent en cohérence. Et puis c'était l'objet de « Chausser les lunettes du genre » de travailler sur dix événements sur 2025-2026, c'est-à-dire que la déclinaison va se poursuivre au travers de l'année 2026, pour arriver à l'automne 2026, sur la fin des événements. Romain ROLLANT l'a évoqué également un petit peu, ces différentes actions sont également en lien avec la sensibilisation réalisée en 2025 au sein de notre Agglomération, avec la prévention des violences sexistes et sexuelles pour tous les agents de l'Agglomération, avec un retour à 95 % des agents satisfaits sur ceux qui ont rendu le questionnaire, je veux le préciser, mais, comme il y a eu un taux de réponse assez important, c'est toujours intéressant. En tout cas, c'est une collaboration au sein de l'Agglomération qui nécessite aussi une petite focale, parce que vous avez pu voir dans la diapositive qu'on a une agglomération avec une majorité de femmes : 56/44. Puis, quand on regarde entre la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C, en fait, c'est la catégorie C où il y a quasiment une égalité ; dans les catégories B, c'est à peu près identique ; et puis, dans les catégories A, il y a plus de femmes que d'hommes. Donc c'est tendre vers un travail qui tend vers l'égalité, mais un taux de féminisation qui, finalement, est un taux équivalent au pourcentage national. Je parlerai des élus aussi, parce que ce rapport met cela en évidence. On peut supposer que, dans la prochaine mandature, on tende plutôt vers un équilibre. En tout cas, c'est un équilibre, également, qui n'a pas la même proportion au sein du Conseil citoyen, avec un petit peu plus d'hommes que de femmes, concrètement, mais ça, c'est les aléas aussi des différentes candidatures, et je pense que c'est l'aspect un peu limitatif des chiffres et des comparaisons.

Voilà rapidement sur ce rapport. Je pense que l'année 2025 peut être marquée par des actions très concrètes, dans de multiples domaines, qui font que cette thématique est au cœur de nos politiques publiques.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour la célérité de présentation de ce rapport. Véronique CADUDAL.

Véronique CADUDAL : Merci beaucoup. Très rapidement, sur ce rapport, je me permets de prendre la parole, simplement pour souligner toutes les actions qui ont été mises en œuvre et qui me semblent importantes et intéressantes. C'est vrai que c'est important de solliciter chacune et chacun à cette égalité.

C'est assez classique, mais un petit regret sur le côté très genre de certaines professions. C'est comme ça partout, ce n'est pas du tout un reproche sur cette Agglomération, c'est comme ça dans beaucoup de professions et notamment dans le service public.

Juste une petite observation, tu disais, Samuel LE GAOUYAT, que peut-être la prochaine Assemblée serait un peu plus féminine que celle-ci, je ne sais pas. C'est vrai que le mode de scrutin au niveau de l'Agglomération fait que pouvoir assurer la parité est extrêmement compliqué, puisque le mode de scrutin est fait ainsi. Une petite suggestion pour les années à venir, peut-être sur la prochaine mandature, on voit ici que 35 % de cette Assemblée sont des femmes, seulement 25 % font partie des présidents, vice-présidents, ça avait été souligné, je crois, notamment par l'une de mes collègues lors de l'élection du président et des vice-présidents - j'en profite pour la saluer.

Une autre action qui serait possible aussi et certaines agglomérations le font - je crois qu'au Conseil départemental, on va le faire aussi - c'est mesurer le temps de parole des hommes et des femmes dans ce type d'assemblée, en proportion de la représentation, ça permettrait aussi un petit peu d'éclairer les prises de parole des unes et des autres. Merci.

Vincent LE MEAUX : On m'a souvent demandé de limiter les temps d'intervention de tout le monde, mais c'est un bon indicateur aussi d'implication des élus.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de prise de parole ? Non, ça a calmé tout le monde. Merci, pour ton expression.

S'il n'y a pas de prise de parole, nous pouvons prendre acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2025 et mettre en publication sur l'ensemble des réseaux ce travail, puisque c'est la démonstration d'une administration qui a réussi à se mettre en place en moins de 10 ans et être au rendez-vous des rapports d'activité qui sont obligatoires et qui sont souvent passés en pertes et profits dans quelques collectivités. Ici, on souhaite en faire un outil de compte rendu et de savoir rendre compte.

DEL2025-12-268

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2025

Vu l'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2023-10-209 du 17 octobre 2023 adoptant le plan d'actions égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques de l'Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2023-12-2046 du 12 décembre 2023 adoptant le plan d'actions 2024-2025 pour l'égalité professionnelle Femme-Hommes (volet interne) ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Considérant la déclinaison du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 3 volets :

- La représentation femmes-hommes dans les assemblées délibérantes ;
- La politique de ressources humaines de l'Agglomération en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques de l'Agglomération.

Considérant le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes ci-annexé ;

Considérant le débat tenu en séance du 09 décembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vincent LE MEAUX : Vincent CLEC'H, commission des Finances, un dossier à mettre en valeur parmi la ribambelle de dossiers que tu as ? Tu en mets un ou tu peux faire une synthèse d'une minute parce que tu as déjà parlé une heure !

Vincent CLEC'H : Juste vous dire qu'il est soumis ce soir des versements de subventions par anticipation, notamment à la Mission locale et à l'Office de tourisme pour des problèmes de trésorerie, donc on verse, je crois que c'est 200 000 € pour l'Office de tourisme et on verse 50 % pour la Mission locale, donc 66 000 €.

Sinon, les Décisions Modificatives, s'il y a des questions, je veux bien y répondre. La seule qui me semblait importante, c'est notamment les travaux en régie, c'est sur l'assainissement une régularisation d'articles. Par contre, sur le budget Transport, on est en train de faire une gymnastique, on a vu ça avec la Trésorerie pour récupérer de l'argent en investissement afin de le mettre en fonctionnement. Ça ne suffira pas, c'est 2,6 M€ qu'il nous faut récupérer. Certainement qu'on interrogera, soit le législateur pour trouver une solution, puisque tous les budgets M4 se trouvent dans cette difficulté, c'est-à-dire que même le budget Assainissement et Eau, s'il souhaitait verser une subvention d'investissement, il ne pourrait pas le faire. C'est quand même compliqué, on a cette problématique-là. Autrement, je suis à votre disposition pour toute question.

Vincent LE MEAUX : Est-ce qu'il y a des observations sur les propos de Vincent CLEC'H ou à tout le moins sur le rapport « État récapitulatif des indemnités aux élus » ?

Pour les décisions modificatives sur « Transport, Déchets, Assainissement, Eau », l'ouverture anticipée de 25 % des crédits d'investissement, sur le versement de l'avance à l'Office et à la Mission locale, sachant que ne peuvent pas prendre part au vote pour l'OIT, Fanny CHAPPÉ, Vincent CLEC'H, Virginie DOYEN, Cyril JOBIC, Samuel LE GAOUYAT, Claudie LE JANNE, Aurélie LE SAOUT, Joseph LINTANF, Dominique PARISCOAT, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Marie-Françoise LE FOLL, Jean-Claude BÉGUIN, Guy KERHERVE, Laure-Line INDERBITZIN. Et pour l'AJOCA, c'est Samuel LE GAOUYAT et Morgan RASLE-ROCHE, puisqu'il a une procuration.

Est-ce que vous avez des questions, des observations ? J'ai Pierre-Marie GAREL.

Pierre-Marie GAREL : Sur les indemnités aux élus, je m'aperçois que 60 % des élus qui sont ici très présents ne prennent pas d'indemnités kilométriques. J'en fais partie et je pense que ce n'est pas une somme négligeable que nous laissons à l'Agglomération.

Vincent LE MEAUX : Merci, Pierre-Marie GAREL, de souligner cette précaution que certains ont vis-à-vis des finances de l'Agglomération. Vous savez que d'autres intercommunalités, parce qu'ils ont dépassé les 100 000 habitants, tous les conseillers communautaires perçoivent une indemnité. Par exemple, à Lannion Trégor Communauté, tous les élus perçoivent une telle indemnité. Nous qui sommes dans les mêmes compétences, voire plus de compétences que Lannion-Trégor Communauté, ne pouvons pas verser d'indemnité, ça avait été un débat la fois dernière et les fois d'avant. Je ferme la parenthèse.

DEL2025-12-269

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS AUX ÉLUS - ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12- issus de la loi dite « engagement et proximité » ;

Considérant que les conseillers municipaux et d'agglomération sont en droit de connaître le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions ;

Considérant l'état des indemnités perçues par chaque élu ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Prend acte de l'état récapitulatif des indemnités aux élus pour l'année 2025.

DEL2025-12-270

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET TRANSPORT

Les montants inscrits au Budget Transports nécessitent un réajustement, objet de la présente décision modificative, au vu des consommations de crédits.

Il est proposé de faire des ajustements de fin d'année au niveau de la section de fonctionnement notamment pour ajouter des crédits aux chapitres 011 charges à caractère général pour 65 000 € et au chapitre 65 autres charges de gestion courante pour 10 000 €. Cela afin d'effectuer le règlement des dernières factures de l'exercice 2025. L'équilibre est proposé en réduisant de 40 000 € le chapitre 012 Charges de personnel, en augmentant le chapitre 75 autres produits de gestion courante de 33 400 € et en augmentant de 1 600 € le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections pour la régularisation d'amortissements.

Au niveau de la section d'investissement, il est proposé un ajustement de 1 600 € du chapitre 20 Immobilisations incorporelles vers le chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections afin de permettre le passage des écritures d'amortissement de subventions.

Afin de permettre le futur financement de la participation de l'agglomération à la réfection de ligne ferroviaire Guingamp-Carhaix, il est proposé d'annuler l'affectation de résultats à la section d'investissement des exercices 2022 et 2023 et de réaffecter cette somme à la section de fonctionnement. Le montant cumulé de cette opération représente 1 090 462,61 €.

Les différents mouvements ci-dessus détaillés nécessitent d'ajuster les crédits ainsi qu'il suit :

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap 011 - 611 - Contrats de prestations	45 000,00 €	Chap 75 - 7788 - Autres	33 400,00 €
Chap 011 - 617 - Etudes	10 000,00 €		
Chap 011 - 61558 - Autres Biens Mobiliers	10 000,00 €	Chap 77 - 778 - Autres produits exceptionnels	1 090 462,61 €
Chap 012 - 6215 - Personnel affecté par la collectivité de ratt.	-40 000,00 €		
Chap 65 - 65737 - Autres établissements publics locaux	10 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	1 090 462,61 €	Chap 042 - 777 - Quote part subv	1 600 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 125 462,61 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 125 462,61 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chap 10 - 1068 - Excédents de résultat reporté	1 090 462,61 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 090 462,61 €
Chap 20 - 2031 - Frais d'Etudes	-1 600,00 €		
Chap 040 - 13911 - Suv transférées	1 600,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 090 462,61 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 090 462,61 €

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu la nomenclature comptable M43 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la présente décision modificative qui s'équilibre à 1 125 462,61 € en section de fonctionnement et 1 090 462,61 en section d'investissement.

DEL2025-12-271

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET DÉCHETS

Les montants inscrits au Budget Déchets nécessitent un réajustement, objet de la présente décision modificative, au vu des consommations de crédits.

Dans le cadre de la mise en place d'actions avec l'éco-organisme CITEO, un partenariat a été établi avec les communes de l'Agglomération. Le budget déchets va donc percevoir des recettes liées à ce projet, une partie sera reversée aux communes. Il convient donc d'abonner les chapitres 65 et 75 d'un montant de 66 000 € afin d'effectuer les opérations comptables.

Par ailleurs, un ajustement entre le chapitre 65 et le chapitre 011 est proposé afin de permettre de solder les écritures de contributions notamment à Lannion Trégor Communauté pour la convention liée à l'utilisation de la déchèterie de Plounévez-Moëdec. La somme de 6 000 € sera ajoutée sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Les différents mouvements ci-dessus détaillés nécessitent d'ajuster les crédits ainsi qu'il suit :

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
 Reçu en préfecture le 11/02/2026
 Publié le
 ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET DECHETS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap 011 - 611 - Contrats de prestations	-6 000,00 €		
Chap 65 - 65888 - Autres	72 000,00 €	Chap 75 - 75888 - Autres	66 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu la Décision Modificative N°1 du 21 octobre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la présente décision modificative qui s'équilibre à 66 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.

DEL2025-12-272

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif Assainissement 2025 ;

Vu la Décision Modificative n°1 du 27 mai 2025 ;

Vu la Décision Modificative n°2 du 24 juin 2025 ;

Vu la nomenclature comptable M4 ;

Considérant le besoin d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement sur les chapitres d'ordre 040 et 042 afin de permettre la réalisation des opérations comptables des travaux en régie ;

Considérant la nécessité de régulariser comptablement les montants de versements des redevances d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice antérieur 2024 ;

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap 67 - 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	3 979 800,00 €	Chap 70 - 7062 - Redevances Assainissement non collectif Chap 70 - 70611 - Redevances Assainissement collectif	159 900,00 € 3 819 900,00 €
Chap 042 - 6811 - Dotations aux amortissements	78 000,00 €	Chap 042 - 722 - Immobilisations corporelles	78 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 057 800,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 057 800,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Variation en DM	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Variation en DM
Chap 040 - 21532 - réseaux d'assainissement	78 000,00 €	Chap 040 - 281532 - Réseaux d'assainissement	78 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	78 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	78 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la présente décision modificative qui s'équilibre à 4 057 800 € en section de fonctionnement et à 78 000 € en section d'investissement.

DEL2025-12-273

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET EAU

Vu le budget primitif Eau potable 2025 ;
Vu la Décision Modificative n°1 du 27 mai 2025 ;
Vu la Décision Modificative n°2 du 24 juin 2025 ;
Vu la Décision Modificative n°3 du 21 octobre 2025 ;
Vu la nomenclature comptable M4 ;

Considérant le besoin d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement sur les chapitres d'ordre 040 et 042 afin de permettre la réalisation des opérations comptables des travaux en régie ;

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap 042 - 6811 - Dotations aux amortissements	62 000,00 €	Chap 042 - 722 - Immobilisations corporelles	62 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	62 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	62 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Variation en DM	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Variation en DM
Chap 040 - 21531 - réseaux d'adduction d'eau	62 000,00 €	Chap 040 - 281531 - Réseaux d'adduction d'eau	62 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la présente décision modificative qui s'équilibre à 62 000 € en section de fonctionnement et à 62 000 € en section d'investissement.

DEL2025-12-274

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPÉE DE 25 % DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Considérant que préalablement au vote du Budget Primitif 2026 à compter du 1^{er} janvier 2026, Guingamp-Paimpol Agglomération ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les dépenses d'investissement gérées hors Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement ;

Considérant qu'afin de faciliter l'action communautaire jusqu'au vote du Budget Primitif et de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement, le Conseil d'agglomération peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2025, hors remboursement de la dette :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite des montants suivants :
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 lors de son adoption.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
 Reçu en préfecture le 11/02/2026
 Publié le
 ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Budget	Chapitre	Budgété	25 % crédits
[01] - ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENT. - 05008		37 000.00	9 250.00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 000.00	9 250.00
[01] - ENERGIES RENOUVELABLES - 05012		104 750.00	26 187.50
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00	2 500.00
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 750.00	23 687.50

DEL2025-12-275

FINANCES : OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - VERSEMENT D'UNE AVANCE DE LA SUBVENTION 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle liant Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération soutient l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol dans sa promotion du territoire et notamment du tourisme ;

Considérant que le budget de fonctionnement de cette structure dépend principalement du versement à l'office de la taxe de séjour, mais que son équilibre dépend également du versement d'une subvention de fonctionnement de la part de l'EPCI ;

CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, CONNAN Josette, DOYEN Virginie, JOBIC Cyril, KERHERVÉ Guy, LE GAOUYAT Samuel, LE JANNE Clémie, LE SAOUT Aurélie, LINTANF Joseph, PARISCOAT Dominique, RANNOU Hervé ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Autorise le versement à l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol d'une avance sur subvention de 200 000 €.

DEL2025-12-276

FINANCES : AJOCA (MISSION LOCALE OUEST CÔTES D'ARMOR) - VERSEMENT D'UNE AVANCE DE LA SUBVENTION 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle 2024-2026 liant Guingamp-Paimpol Agglomération et Avenir Jeune Ouest Côtes d'Armor ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération soutient Avenir Jeune Ouest Côtes d'Armor (Anciennement Mission Locale) dans sa lutte contre l'exclusion des jeunes âgés de 16 à 26 ans par l'attribution d'une subvention annuelle ;

Considérant que la convention pluriannuelle 2024/2026 signée avec la mission Locale prévoit le versement d'« une avance, si possible avant le 31 mars de chaque année, (...) dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel... » ;

Considérant le courrier du 08 octobre 2025, par lequel AJOCA sollicite, au vu du contexte tendu de trésorerie en début d'année, le versement de cet acompte dès janvier 2026 ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Considérant le vote du budget 2026, le 03 février 2026 qui déterminera le montant de la subvention 2026 ;

LE GAOUYAT Samuel ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Autorise le versement à AJOCA (anciennement Mission Locale Ouest Côtes d'Armor) en janvier 2026, d'un acompte correspondant à 50 % de la subvention soit 66 500 € pour l'année 2026 ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vincent LE MEAUX : Samuel LE GAOUYAT, un seul dossier également, sauf si tu fais court. Tu as déjà beaucoup parlé.

Samuel LE GAOUYAT : Je vais faire très court, j'en ai déjà parlé dans le rapport d'activité. Là, on est sur la coopération décentralisée, notamment le versement de la subvention annuelle à la nouvelle commune d'Andriampotsy avec la délibération qui reprend le conventionnement avec la commune pour un montant annuel 2026 sur le fonctionnement de 5 510 € et un volet investissement avec un accord sur l'investissement (une participation à l'investissement) - l'Agglomération ne décide pas de l'investissement, c'est la commune qui doit être force de proposition - et cette convention sur la durée de la convention est plafonnée à 18 000 €.

Le partenariat avec MASNAT et celui avec l'association APDIP (Niger) et l'APDIP à Madagascar, puisque l'APDIP est aussi garante sur place de toute la mise en place de cette politique de décentralisation. La délibération de ce soir, c'est pour le montant, conformément à la convention sur l'année 2026.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ces quelques précisions. Est-ce que vous avez des questions sur ces trois rapports ou sur le propos de Samuel LE GAOUYAT ?

DEL2025-12-277

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : ADHÉSION À L'ASSOCIATION MASNAT DE PARRAINAGE SCOLAIRE DE COLLÉGIENNES ET DE COLLÉGIENS DU NIGER - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Depuis 1996, l'association MASNAT en France et au Niger œuvre dans la région de l'Azawagh pour la formation, la santé, l'accès à l'eau, l'aide au développement, la villagisation et la culture.

Elle a notamment pour but de permettre à de jeunes élèves issus de familles défavorisées de rentrer au collège et d'obtenir le brevet.

Plusieurs objectifs :

- Démocratiser l'accès au Collège
- Assurer la promotion sociale des plus démunis
- Viser prioritairement les exclus du système (milieu social, ruralité, genre, aléas de naissance...)
- Soutenir la parité filles-garçons
- Favoriser l'insertion économique et le développement économique local
- Développer une solidarité active entre nos deux territoires

Vu le montant du parrainage pour l'année scolaire 2025-2026 qui s'élève à 180 € ;

Considérant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération dans l'accompagnement des associations en lien avec le développement de pays, et dans la coopération décentralisée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'association MASNAT de parrainage scolaire de collégiennes et de collégiens du Niger ;
- Autorise le Président à verser la cotisation à hauteur de 180 € pour l'année 2025-2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-12-278

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À LA COMMUNE D'ANDRIAMPOTSY - MADAGASCAR

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a signé en juin 2025 une convention d'une durée de cinq années avec la commune rurale d'Andriampotsy, dans la région du Bongolava à Madagascar ;

Considérant que la convention indique un montant de subvention pour l'année 2026 de 5 510 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le versement de la subvention annuelle pour 2026 à la commune d'Andriampotsy d'un montant 5 510 €, tel qu'inscrit dans la convention ;
- Approuve le versement de l'enveloppe « investissement et entretien » en une ou plusieurs fois, après justification du projet (descriptif et devis), dans la limite de l'enveloppe prévue au titre de la convention 2025-2029 (soit 18 000 €)
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-12-279

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES PAYSANS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERPROFESSIONNEL (APDIP) - MADAGASCAR

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a signé en juin 2025 une convention pour 5 ans avec l'Association des Paysans pour le Développement Interprofessionnel à Madagascar (APDIP) en lien avec l'association Agriculteurs Français et Développement International Bretagne (AFDI Bretagne) ;

Considérant que la convention indique un montant de subvention pour l'année 2026 de 10 450 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le versement de la subvention annuelle 2026 à l'APDIP pour un montant de 10 450 € ;
- Approuve le versement de l'enveloppe « investissement » 2026, dans la limite de l'enveloppe de 6 000 € prévus par la convention ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents nécessaires.

Prise de Présidence par Claudine GUILLOU

Yvon LE MOIGNE : Il s'agit ce soir de prendre une décision sur notre adhésion à une mutuelle permettant la protection sociale complémentaire.

Vous savez qu'il faut que les collectivités contribuent au financement de la protection sociale en santé et en prévoyance. Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis de nombreuses années anticipé ce dispositif, puisque nous finançons déjà à hauteur de 17,50 € la santé et la prévoyance.

Dans ce cadre, le Centre de gestion, toujours soucieux de mutualiser et de réduire les coûts, a lancé un appel à concurrence pour proposer un processus commun aux collectivités sur le volet Santé. Un appel à concurrence a été lancé et le Centre de Gestion a retenu la proposition de la Mutuelle nationale territoriale, la MNT, pour un certain nombre d'offres de soin qui sont, à mon avis, intéressantes.

À partir de là, il est clair que nous avons nous-mêmes, Guingamp-Paimpol Agglomération, adhéré à cette proposition du Centre de Gestion et le Comité social territorial de notre collectivité a, l'autre jour, validé cette adhésion.

À partir du moment où ce cadre a été fait, nous avons bien sûr, dans un souci de dialogue social, lancé un sondage auprès de nos agents pour voir leur intérêt à ce dispositif. Nous avons eu 187 réponses et 140 réponses favorables à l'adhésion pour la santé.

Le dernier volet est celui de ce soir, et fort de tout cela, il convient à notre Assemblée de valider ou pas l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à ce dispositif proposé par le Centre de gestion. Il convient maintenant peut-être d'échanger si cela s'impose ou sinon de proposer un avis et une décision. Merci.

Claudine GUILLOU : Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur la présentation de ce rapport. On va passer aux voix.

DEL2025-12-280

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22 ET MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'article 18 du décret n°2011-1474 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°2023-12-245 du 12 décembre 2023 relative aux ligne directrices de gestion dont de la participation employeur à la protection sociale complémentaire à hauteur de 17.50 € brut à compter de 2024 ;

Vu les avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2024, 09 octobre 2025, et 4 décembre 2025 ;

Considérant les résultats du sondage réalisé auprès des agents de l'Agglomération, faisant état de 140 agents favorables sur les 187 répondants ;

Considérant qu'il convient désormais de confirmer l'intention d'adhésion de la collectivité au dispositif proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor ;

LE MEAUX Vincent, LE MOIGNE Yvon et SALLIOU Pierre ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Confirme la participation de l'agglomération à la protection sociale complémentaire pour un montant mensuel brut par agent de 17.50 € ;
- Décide de maintenir entre le 1^{er} janvier et 31 mars 2026, la procédure de labellisation avec le versement de la participation mensuelle brute agent de 17,50 € ;
- Décide de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 1^{er} avril 2026 ;
- Décide de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 ;
- Autorise le Président à effectuer tout acte en conséquence.

Vincent LE MEAUX : Je reprends la main. Je crois que la loi va changer sur la question des conflits d'intérêts, parce que ça fait un peu un cirque.

Christian PRIGENT, sur tes dossiers de la commission, avec Jean-Pierre GIUNTINI.

Jean-Pierre GIUNTINI : Tout à l'heure, on parlait de « simplification administrative ». C'est justement une simplification administrative qu'on vous propose dans ce rapport.

Vous savez que l'Agglomération est propriétaire d'un certain nombre de terres sur son territoire, en particulier au niveau des sites Natura 2000, mais aussi avec des terres qui sont en gestion avec le Conservatoire du littoral. Ces terres sont des terres qui sont relativement pauvres, il faut le savoir, et il faut éviter que des plantes se développent dedans. Donc on fait appel à des agriculteurs pour les entretenir, en particulier pour les faucher ou les faire pâtrir.

À chaque fois, on doit normalement délibérer pour une convention avec ces agriculteurs, sachant qu'on leur demande une petite participation. Le but ici est de simplifier et de faire en sorte que ce soit le Président qui décide systématiquement de la signature de la convention afin qu'elle ne passe plus au sein du Conseil d'Agglomération.

Vincent LE MEAUX : J'adore ça, l'autocratie. Est-ce que vous avez des questions ou des oppositions peut-être à affirmer sur cette délégation donnée au Président ? Je ne vois personne qui souhaite prendre la parole. Merci. Il va falloir mettre aux voix les deux rapports.

DEL2025-12-281

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT : CADRE POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION DES ESPACES NATURELS QUI APPARTIENNENT À L'AGGLOMERATION OU QUI LUI SONT CONFIÉS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Considérant la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral des sites de la Forêt de Penhoat - Lancerf sur la commune de Plourivo, des Falaises du Goëlo sur la commune de Plouézec et de l'anse du Ouern sur la commune de Ploubazlanec signée par le Conservatoire du littoral, l'Office National des Forêts et l'Agglomération en date du 06 octobre 2021,

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est propriétaire de parcelles de prairies naturelles et de landes humides à tourbeuses à Kerparquic en Saint-Servais, Crec'h an Bars en Saint-Nicodème, à Kerguiniou à Callac et aux Papeteries Vallée à Belle-Isle-en-Terre, Trégrom et Plounévez-Moëdec, pour lesquelles une gestion régulière est importante pour les maintenir dans un bon état de conservation ;

Considérant que l'Agglomération est en charge de la gestion des sites du Conservatoire du littoral sur son territoire (Forêt de Penhoat Lancerf à Plourivo, Falaises du Goëlo à Plouézec et Anse du Ouern à Ploubazlanec) et qu'à ce titre des conventions de gestion sont signées avec des agriculteurs ou des particuliers pour l'entretien et l'exploitation des parcelles ;

Considérant que la gestion de ces parcelles est souvent contraignante et peu rentable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide le principe de signature de conventions de prêt à usage à titre gratuit au profit de particuliers ou d'agriculteurs dans le but de la mise en œuvre d'une gestion par fauche et/ou pâturage pour les parcelles appartenant à l'Agglomération ;
- Valide le principe de signature de conventions tripartites d'occupation temporaire à vocation agricole avec le Conservatoire du littoral et les agriculteurs ou les particuliers à qui une redevance sera demandée selon les modalités définies par le Conservatoire du littoral, pour les parcelles du Conservatoire dont la gestion est confiée à l'Agglomération ;
- Délègue au Président la décision de conclure ces conventions sur le périmètre des propriétés précitées ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-12-282

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : PARTENARIATS POUR LA TRANSMISSION ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de son plan d'action adopté par le Conseil d'Agglomération en septembre 2024, l'Agglomération affirme sa volonté de préserver la diversité et le nombre d'exploitations agricoles sur son territoire.

Si le territoire demeure dynamique en matière d'installation agricole, il fait face à un défi croissant de renouvellement des générations. Le départ à la retraite de nombreux exploitants entraîne une hausse du nombre de fermes à transmettre, tandis que les porteurs de projets rencontrent encore des difficultés à accéder à des exploitations ou des fonciers adaptés. Parallèlement, l'agrandissement des exploitations existantes réduit les opportunités de reprise et accentue la concentration des terres agricoles.

Ces dynamiques fragilisent le tissu rural et local : elles entraînent une perte d'emplois agricoles et complexifient les transmissions en raison du coût d'investissement élevés. La transmission des fermes apparaît dès lors comme un enjeu stratégique pour la souveraineté alimentaire et la vitalité des territoires ruraux.

Pour y répondre, l'Agglomération a engagé un projet triennal multi-partenarial, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et Agriculture Paysanne 22, visant à favoriser la transmission des exploitations et à soutenir une agriculture durable, vivante et territorialisée.

Ce projet s'intitule **ADARRE : « Accompagner le Développement d'une Agriculture Résiliente et le Renouvellement des Exploitations »**.

Il a pour objectifs:

- De compléter les actions mises en place par l'Agglomération en faveur de l'installation agricole

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

- Inciter les cédants, lorsque cela est pertinent, à orienter la vente de leur exploitation vers une transmission, plutôt que vers une vente destinée à l'agrandissement d'une autre exploitation.
- D'œuvrer au maintien du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et de la préservation d'un modèle d'exploitation familiales, transmissibles et viables ainsi qu'à la vitalité de nos communes

Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2024-09-194 en date du 30 septembre 2024 validant le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial et les actions dédiées à la transmission agricole ;

Vu l'avis favorable au projet de la Commission stratégies pour la biodiversité ;

Considérant les débats lors du Conseil d'agglomération du 27 mai 2025 et de la Conférence des Maires du 04 novembre 2025 ;

Considérant l'enjeu du renouvellement générationnel agricole sur le territoire et la place cruciale des emplois agricoles pour le territoire ;

Considérant les subventions obtenues par l'Agglomération pour son Projet Alimentaire Territorial de la part de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt dans le cadre du Plan de Relance Ecologique ;

Considérant l'intérêt de travailler sur ces enjeux de transmission de façon multi partenariale pour croiser les différentes approches et réseaux ;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, l'Agglomération, la Chambre d'agriculture de Bretagne et Agriculture Paysanne 22 ont œuvré à l'élaboration d'un plan d'actions sur trois ans qui se traduit dans deux conventions de partenariats établissant notamment les modalités d'actions et les contributions de chacune des parties, à la fois en termes de moyens humains et financiers ;

Considérant les conventions ci-annexées ;

Considérant le budget prévisionnel ci-dessous qui établit la participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération :

Dépenses prévisionnelles		Recette acquises	
Montant convention avec la Chambre d'agriculture de Bretagne	15 000 €	Guingamp-Paimpol Agglomération (via Financement DRAAF)	30 000 €
Montant convention avec Agriculture Paysanne 22	15 000 €		
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide les principes de mise en place de partenariats avec La Chambre d'agriculture et Agriculture Paysanne 22 tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Valide la contribution de l'Agglomération sous la forme de mise à disposition de temps agent dédié au projet, à sa coordination et sa mise en œuvre ;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 15 000 € à la Chambre d'Agriculture de Bretagne afin de participer au coût des actions ;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 15 000 € à Agriculture Paysanne 22 afin de participer au coût des actions ;

- Autorise le Président ou son représentant à signer les deux conventions ci-annexées à passer avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne d'une part et avec Agriculture Paysanne 22 d'autre part ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vincent LE MEAUX : On en vient aux dossiers d'Élisabeth PUILLANDRE sur le logement social et il y a pas mal de projets qui sont annoncés aujourd'hui.

Élisabeth PUILLANDRE : Bonsoir à tous. C'est vrai que j'ai beaucoup de plaisir de ce soir à présenter ces dossiers parce que la décision que nous allons prendre est l'aboutissement, souvent, pour beaucoup de communes, d'un gros travail qu'on a réalisé en amont sur différents projets. C'est le cas de tous ces logements pour lesquels des subventions de l'Agglomération vont être accordées et vont permettre de débloquer très souvent nos opérations, parce que la rénovation dans nos bourgs est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur et que la revitalisation des bourgs passe bien par la présence d'un habitat de qualité au cœur de nos villages et de nos villes.

Il s'agit ce soir du projet de Runan avec un clin d'œil tout particulier à Yvon LE BIANIC parce que c'est vrai qu'on a beaucoup travaillé aussi sur ce dossier-là pour un logement PLAI et deux logements en PLUS pour une subvention de l'Agglomération de 82 808 €, sur un coût total d'opération de 788 000 €. Pour Saint-Agathon, on parle des trois logements du cœur de Bourg pour une subvention de 26 861 €. Pour la commune de Pléhédel, on a quatre logements en PLUS et la subvention s'élève à 42 631 €.

À Belle-Isle-en-Terre, un dossier particulièrement compliqué qui aboutit : deux PLAI et six PLUS au cœur de Bourg, place de l'Église, avec une subvention de 220 776 €.

À Guingamp, le 2, rue de l'Abbaye bénéficiera de 19 806 €, et le 47, rue Maréchal Foch, deux PLAI adaptés, 21 526 €.

En renouvellement urbain, on a le dossier de Bulat-Pestivien où là aussi, c'est un dossier qu'on a travaillé, je crois bien, pendant tout le mandat, et on a abouti à faire évoluer nos textes, les prises en charge et les différents sujets pour permettre cette rénovation en cœur de Bourg pour une subvention de l'Agglomération qui se montera à 186 270 €.

Par ailleurs, nous avons des réhabilitations pour Terres d'Armor Habitat en lien avec les communes, bien évidemment : sur Belle-Isle-en-Terre, on a une subvention de 10 500 € pour des rénovations de sept logements, à Ploubazlanec (KERLIC 1) pour 11 800 € et Ploubazlanec (KERLIC 2) pour 8 000 €, plus modestes, mais des rénovations qui sont moins coûteuses également.

On est bien sur une politique communautaire d'aide au logement social qui aboutit à un plan d'aide tout particulièrement élevé pour Guingamp Habitat, puisque nous l'avons voté. Là, on est sur des montants de 600 000 € qui vont être accordés, sachant qu'on aura encore un montant à peu près identique sur la période qui vient 2026-2029, avec une création de 26 logements et une réhabilitation de 25 logements. On aura donc de belles opérations sur l'intégralité des subventions qui vous sont proposées ce soir.

Vincent LE MEAUX : Merci, c'est bientôt Noël ! Des opérations qui sont longues, je peux comprendre un certain nombre de collègues qui portent des dossiers et d'autres qui n'ont pas encore abouti. On est vraiment sur des dossiers hyper complexes, aux plans de financement très complexes, on ne peut pas dire le contraire. Ça mérite qu'on puisse en parler si vous le souhaitez. Véronique CADUDAL.

Véronique CADUDAL : C'est juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote pour tous les dossiers qui concernent Terres d'Armor Habitat, je fais partie du Conseil d'administration. Merci.

Vincent LE MEAUX : Très bien, merci de nous le dire. Il y a aussi Hervé RANNOU, je pense, à titre professionnel. Fanny CHAPPE, tu es aussi Terres d'Armor Habitat ? Tous ceux qui sont à Guingamp

Habitat, déjà, et ceux qui sont à Terres d'Armor Habitat, c'est quand même compliqué ce principe juridique. Je ne peux même plus voter moi non plus, c'est la sympathie entre Plouëc-du-Trieux et Runan depuis qu'on a divorcé en 1789. Donc il faut qu'on fasse attention pour les opérations EPF.

Je ne pense pas parce que l'opération est lancée, je pense qu'il n'y a pas de souci, c'est surtout par rapport à vos délégations au sein de Terres d'Armor Habitat et de Guingamp Habitat. On vous retirera de la délibération pour que vous n'influenciez pas le vote si tant est qu'il y ait un quelconque conflit d'intérêts.

Est-ce qu'il y a des questions autres que cette question des conflits d'intérêts ? Aucune question ? Merci, Élisabeth PUILLANDRE, pour cette présentation très didactique des dossiers. Je vais les mettre aux voix désormais.

DEL2025-12-283

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À BELLE-ISLE-EN-TERRE (PLACE DE L'ÉGLISE)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 8 logements sis Place de l'Eglise à Belle-Isle-en-Terre pour y recréer 6 logements sociaux et 2 logements « très sociaux » (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 220 776,26 € soit 27 597 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	1 246 232,56 €	100%
Fonds propres bailleur	416 000,00 €	33,38%
Emprunts bailleur	459 726,30 €	36,89%
Subventions Etat	13 576,00 €	1,09%
Autres subventions (1€ CCAS + 57 000 € commune)	57 001,00 €	4,57%
Subventions de droit commun Agglomération	141 623,30 €	11,36%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	<i>17 000,00 €</i>	
<i>dont 10% TTC travaux acquisition-amélioration / démolition-reconstruction **</i>	<i>124 623,30 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>	<i>_ €</i>	
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	158 306,00 €	12,70%
<i>dont Agglomération (FIFE)</i>	<i>79 153,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>79 153,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération, respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 220 776,30 € pour l'opération susmentionnée, dont 141 623,30 € au titre des aides de droit commun, et 79 153,00 € au titre du Fonds d'Intervention Foncière Exceptionnel (FIFE) de l'Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-284

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À RUNAN (PLACE DES TEMPLIERS)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 2 logements sis Place de l'Eglise à Runan pour y recréer 2 logements sociaux et 1 logement « très social » (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 82 807,85 € soit 27 603 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	788 078,52 €	100%
Fonds propres bailleur	158 918,67 €	20,2%
Emprunts bailleur	232 954,00 €	29,6%
Subventions Etat	12 398,00 €	1,6%
Autres subventions (Région 250 000 € ; CD22 : 12 000 € ; Commune : 9 000€ ; PAE : 30 000 €)	301 000,00 €	38%
Subventions de droit commun Agglomération	82 807,85 €	10,5%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration *</i>	<i>4 000,00 €</i>	
<i>dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>78 807,85 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique ***</i>		
<i>Reste à financer 5 0% Agglo (FIFE) / 50 % communes</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont Agglomération (FIFE)</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>0,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 82 807,85 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-285

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE 7 LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT À BELLE-ISLE-EN-TERRE (CRADOUAR NOGUES)

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social, pour la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux sis 1, 7, 10, 15, 17, 23, 24 rue Maurice Nogues, à Belle-Isle-en-Terre.

Plan prévisionnel de financement :

Coût de revient (TTC)	479 107.54 €	100%
Fonds propres bailleur	24 500,00 €	4.9%
Emprunts bailleur	409 107,54 €	84.2%
Subventions Etat	-	
Autres subventions (CEE : 7000 €, CD22 : 28 000 €)	35 000,00 €	7.9%
Subventions de droit commun Agglomération	10 500 €	3.0%
<i>dont création PLUS/PLAI*</i>	_ €	
<i>dont 10% TTC travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	_ €	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>	10 500,00 €	
Reste à financer 50% Agglomération (FIFE) / 50% communes	_ €	-
<i>dont agglomération (FIFE)</i>	_ €	
<i>dont commune</i>	_ €	

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

* 2000€ / PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ; 2500€ / PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)
** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation
***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,
Total Agglomération : 10 500 € soit 1 500 € par logement

L'opération permettant un gain énergétique supérieur à 50 %, Terres d'Armor Habitat peut solliciter une aide de 1 500 € par logement soit 10 500 € pour cette opération (fiche projet « Cradouar » ci-annexée).

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative sociale ;

CADUDAL Véronique et CHAPPÉ Fanny ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 10 500 € pour l'opération susmentionnée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-286

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À SAINT-AGATHON (PLACE DU BOURG)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition et l'amélioration d'un bien 2 Place du Bourg à Saint-Agathon pour y recréer 2 logements sociaux et 1 logement « très social » (fiche projet ci-annexée).

En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 26 861 € soit 8 953 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	228 609,00 €	100%
Fonds propres bailleur	48 043,00 €	21.0%
Emprunts bailleur	129 307,00 €	56,6%
Subventions Etat	12 398,00 €	5,4%
Autres subventions (CD22 : 9 000 € ; Action Logement : 3 000 €)	12 000,00 €	5.2%
Subventions de droit commun Agglomération	26 861,00 €	11.7%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	<i>4 000,00 €</i>	
<i>dont 10% travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>22 861,00 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	0,00 €	0,0%
<i>dont agglomération (FIFE)</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>0,00 €</i>	

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération, respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 26 861 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-287

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 2 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (MARÉCHAL FOCH)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition et l'amélioration d'un bien sis 47 rue du Maréchal Foch à Guingamp pour y recréer 2 logements « PLAI-A » destinés à des publics fragiles (fiche projet ci-annexée).

En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 21 526,50 € soit 10 723 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	228 609,00 €	100%
Fonds propres bailleur	30 219,00 €	17,2%
Emprunts bailleur	83 000,00 €	47,4%
Subventions Etat	40 520,00 €	23,1%
Autres subventions	0,00 €	
Subventions de droit commun Agglomération	21 526,50 €	12,3%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration *</i>	<i>4 000,00 €</i>	
<i>dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>17 526,50 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		
<i>Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont agglomération (FIFE)</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>0,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 21 526,50 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-288

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT PAR GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (ABBAYE)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition et l'amélioration d'un bien sis 2 rue de l'Abbaye à Guingamp pour y recréer un logement « très social » (fiche projet ci-annexée).

En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 19 806,11 €.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	178 061,11 €	100%
Fonds propres bailleur	61 447,00 €	34,5%
Emprunts bailleur	60 000,00 €	33,7%
Subventions Etat	26 808,00 €	15,1%
Autres subventions (PAE 2024-2026 : 10 000 €)	10 000,00 €	
Subventions de droit commun Agglomération	19 806,11 €	15,6%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	<i>2 000,00 €</i>	
<i>dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>17 806,11€</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	0,00 €	0,0%
<i>dont agglomération (FIFE)</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>0,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération, respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 19 806,11 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-289

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 4 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À PLÉHÉDEL (4 PLACE DU PRINTEMPS)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 4 logements sis Place du Printemps à Pléhédel pour y recréer 4 logements sociaux « PLUS » (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 42 630,80 € soit 10 658 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	788 078,52 €	100%
Fonds propres bailleur	87 423,20 €	22,6%
Emprunts bailleur	216 254,00 €	56,0%
Subventions Etat	0,00 €	0,0%
Autres subventions (PAE 2024-2026: 40 000 €)	40 000,00 €	10,4%
Subventions de droit commun Agglomération	42 630,80 €	11,0%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	<i>4 000,00 €</i>	
<i>dont 10% travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>38 630,80 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		
<i>Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont Agglomération (FIFE)</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>0,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 42 630,80 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-290

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE 18 LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT À PLOUBAZLANEC (KERLIC 1 & 2)

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social, pour la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux sis 1 à 18 Allée des Peupliers à Belle-Isle-en-Terre.

Plan prévisionnel de financement :

Nom opération	Kerlic 1 Logements n° 1 à 10		Kerlic 2 Logements n° 11 à 18	
Nombre de logements	10		8	
Type d'opération	Réhabilitation			
Coût de revient (TTC)	556 528 €	100%	407 209,00€	100%
Fonds propres bailleur	35 000,00 €	6.3%	28 000,00 €	6.9%
Emprunts bailleur	469 727,00 €	84.4%	339 209,00 €	83.3%
Subventions Etat	-		-	
Autres subventions (CD22 72 000 €)	40 000,00 €	7.2%	32 000,00 €	7.9%
Subventions de droit commun Agglomération	11 800,00 €	2.1%	8 000,00 €	2.0%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	-		-	-
<i>dont 10 % TTC travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	-		-	-
<i>dont réhabilitation thermique***</i>	<i>11 800,00 €</i>			

L'opération permettant un gain énergétique supérieur à 40 %, Terres d'Armor Habitat peut solliciter une aide moyenne de 1 044.44 € par logement soit 18 800 € pour cette opération (fiches projet « Kerlic 1 et 2 » ci-annexées).

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative sociale ;

CADUDAL Véronique et CHAPPÉ Fanny ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 19 800 € pour l'opération susmentionnée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-12-291

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE LA COMMUNE DE BULAT PESTIVIEN (PLASENN AN ILIZ)

La commune de Bulat-Pestivien prévoit l'acquisition et l'amélioration de 3 maisons et de leurs annexes sises Plasenn an Iliz, dans le bourg de la commune, afin d'y recréer 3 logements sociaux « PLUS » et 2 logements très sociaux (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, la commune sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 186 270 € soit 37 254 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	1 140 801,00 €	100%
Fonds propres bailleur	153 006,00 €	13,4%
Emprunts bailleur	326 188,00 €	28,6%
Subventions Etat	27 357,00 €	2,4%
Autres subventions (Région : 273 710 € ; Fonds Vert : 250 000 €)	453 710,00 €	39,8%
Subventions de droit commun Agglomération (après écrêtement au plafond de 20 000 € par logement)	100 000 €	8,8%
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	<i>8 000,00 €</i>	
<i>dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	<i>114 080 €</i>	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		
<i>Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes</i>	<i>172 540,00 €</i>	<i>15,0%</i>
<i>dont Agglomération (FIFE)</i>	<i>86 270,00 €</i>	
<i>dont commune</i>	<i>86 270,00 €</i>	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2025-10-236 du 21 octobre 2025 élargissant, sous conditions, le régime d'aide communautaire au logement social aux projets sous maîtrise d'ouvrage communale ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par la commune pour l'opération respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à la commune de Bulat-Pestivien une subvention de 186 270 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Décide de procéder au versement de ladite subvention sur 3 exercices budgétaires à la commune, sur présentation par cette dernière des garanties et justificatifs prévus par la délibération DEL2025-10-236 du 21 octobre 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Vincent LE MEAUX : Rémy GUILLOU, nous gardons le meilleur pour la fin, l'Eau et l'Assainissement.

Rémy GUILLOU : Merci, Président. On va essayer de présenter les choses assez simplement, de façon synthétique, même si je reprends Samuel LE GOUYAT, qui, tout à l'heure, nous a présenté un certain nombre de dossiers à horizon 2030. Il voyait loin, moi, je vais aller à horizon 2040 pour essayer de voir encore plus loin si le réchauffement climatique nous laisse encore un peu d'eau, mais ça, c'est une autre histoire !

Le contexte, d'abord, parce que ce soir, on va travailler, à la fois sur la fixation des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'an prochain (2026), mais aussi tracer la trajectoire financière pour les années qui viennent jusqu'en 2040.

Nous avons déjà vu ceci en Conférence des Maires, donc ça va être un peu une redite pour ceux qui viennent à la Conférence des Maires, pour les autres moins. Beaucoup de travail a été fait et je les en remercie, en commission de l'Eau et de l'Assainissement, pendant plusieurs années, mais aussi en Comité de pilotage sur l'étude qui a été menée.

Remettons en contexte : 1^{er} janvier 2024, création de la Régie, qui prend la compétence en eau potable et en assainissement, sur 30 communes pour l'eau potable et sur 57 communes pour l'assainissement (qu'il soit collectif ou individuel), avec ses difficultés, avec aussi 30 tarifs différents pour l'eau potable et 58 tarifs différents pour l'assainissement.

Nécessité d'harmoniser cela, d'autant plus que la Chambre régionale des comptes nous intime d'avoir un tarif unique de l'eau sur l'ensemble du territoire, ce qui ne sera pour autant pas le cas, puisque nous avons sur notre territoire un certain nombre de syndicats qui existent encore et les syndicats sont, bien sûr, libres de fixer leurs tarifs, si bien que même si nous tendons vers un tarif unique pour la majorité des habitants du territoire - ce ne sera pas le cas pour tous -, ça sera le cas par contre pour tous à l'horizon 2040, si du moins vous validez la proposition qui est faite pour l'assainissement collectif.

Un certain nombre d'éléments ont guidé nos travaux, nos réflexions, nos propositions. Vous avez déjà, à plusieurs reprises, entendu parler du vieillissement des installations et des réseaux. Tout à l'heure, Samuel LE GAOUYAT disait que nous avons fait beaucoup de remplacements de réseaux, je dirais que nous faisons annuellement le quart de ce qu'il faudrait faire. Aussi, la sécheresse que nous connaissons et les pollutions amènent une fragilisation de la ressource en eau, donc il faut trouver des solutions. Dans notre réflexion, il s'agissait de voir comment aider ceux qui souffrent de la précarité sociale et les aider à bénéficier d'un tarif de l'eau acceptable avec un certain nombre de choses qu'il fallait éviter à côté.

Beaucoup d'enjeux donc à concilier, avec un impératif, puisqu'il nous faut constituer des réserves financières pour faire face aux investissements qui sont colossaux d'ici 2040 pour mettre en conformité les installations, renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement, préserver la qualité, la quantité d'eau et aussi assurer un partage équilibré de la ressource, renforcé par le contexte de changement climatique que j'évoquais tout à l'heure, l'obligation d'une convergence tarifaire favorisant une équité territoriale et une simplification des tarifs, et ce soir, nous allons beaucoup travailler sur la simplification des tarifs - je vous ai parlé des 30 et des 58 tarifs différents.

L'idée aussi qui a beaucoup été abordée, c'est bien sûr l'acceptabilité sociale de la facture d'eau et d'assainissement, même si je vais dire une énormité : l'eau n'est pas chère et je vous le démontrerai tout à l'heure.

Alors, regardons les chiffres tout de suite parce que ce sont les équilibres économiques qui nous importent et vous allez bondir en regardant les 189 ans et les 161 ans. Je vous rappelle que le patrimoine de l'eau et de l'assainissement sur le territoire - le Président a eu l'occasion de le dire - c'est un milliard d'euros, un milliard d'euros ! Pour l'eau potable estimée à 454 M€ et l'assainissement 585 M€.

Surtout, regardons maintenant sur l'eau potable : nous avons des recettes de facturation qui sont à hauteur de 8,4 M€ par an. Nous obtenons 0,3 M€ par an de subventions diverses et variées. Les charges de gestion courante sont de 6,3 M€. Nous dégageons donc une épargne patrimoniale pour investir de 2,4 M€ par an. Retenez bien ce chiffre : 2,4 M€ par an.

À ce rythme-là, sachant que nous avons quelques kilomètres de réseaux, quelques usines - je vous laisse découvrir les nombres, puisqu'ils sont affichés -, il nous faudra 189 ans pour refaire nos installations qui sont prévues pour durer entre 50 et 70 ans. Si nous souhaitons qu'au-delà de 50 et 70 ans (en admettant qu'on soit encore tous là, évidemment), on puisse avoir de l'eau au robinet - Philippe LE GOFF en doute, moi pas -, il va falloir trouver des financements pour refaire les réseaux et refaire les équipements. Nous avons déjà commencé, nous le verrons tout à l'heure, mais il faut encore continuer.

Pour l'assainissement, je vous lis : « recettes et facturation à 8,4 M€ ». D'autres recettes annexes, je dirais, vu que le montant est peu élevé, la PFAC à 0,5 M€ (c'est la participation aux frais de l'assainissement collectif) et des subventions à hauteur de 1,2 M€ (estimées annuellement), charges de gestion courante, 5,7 M€. Nous dégageons donc une épargne patrimoniale de 3,9 M€. À ce rythme, comme pour l'eau, il nous faudra 161 ans pour tout refaire.

Regardons maintenant de combien il nous faudrait disposer. Je reprends, l'eau potable, je vous ai dit que nous disposons, avec les recettes actuelles, d'une épargne patrimoniale de 2,4 M€ par an. Il nous faut 6,9 M€, vous voyez l'écart considérable.

Sur l'assainissement, nous avons 3,9 M€. Il nous faut 11,7 M€ et ces sommes, à moins de jouer au loto et de gagner comme dans une commune de la côte, il faut les trouver chez les usagers et pas ailleurs, puisque les subventions maintenant ne le permettent plus, on a eu l'occasion d'en parler assez souvent.

Une fois que l'on a posé les besoins que nous sommes dans l'obligation de trouver, il faut se demander où et comment nous devons les trouver. Rappelons rapidement les investissements qui ont déjà été faits, mais je ne vais pas insister parce que vous les connaissez aussi bien que moi. Ce qui m'importe, c'est de parler de l'avenir avec des orientations tarifaires que le Comité de pilotage propose à quatre niveaux : incitations environnementales, la sobriété et la qualité (sobriété et qualité de l'eau). On vous propose aussi d'instaurer une saisonnalité tarifaire de l'eau potable, un tarif « été » et un tarif « hiver ». Pourquoi cette réflexion, tout de suite, sur la saisonnalité ? Nous sommes obligés d'avoir des équipements assez conséquents, qui ne sont pas utilisés à plein toute l'année. Or, nous sommes obligés de les avoir parce que nous avons de nombreuses résidences secondaires et de nombreux touristes sur le territoire que nous sommes très heureux d'avoir. Je vous citerai juste un équipement, la station d'épuration de Paimpol tourne à 55 % de sa capacité les trois quarts de l'année (un peu moins) et à 105 % (vous ne le répéterez pas) pendant la période estivale. Cependant, nous sommes obligés d'avoir ces équipements et ils ont des frais de fonctionnements qui sont fixes.

C'est pour ça aussi que nous proposons une saisonnalité du tarif et l'explication, je la donne simplement, si nous fixons le prix du mètre cube de l'eau à 2 € pour quelqu'un qui sera présent douze mois sur douze, pendant six mois d'été, il paiera 3 € et pendant six mois d'hiver, il paiera 1 €. Sur l'ensemble de l'année, il aura payé 2 €, mais les gens qui ne viennent que l'été chez nous paieront plus cher, c'est vrai, mais apporteront aussi leur quote-part aux investissements que nous faisons et que nous n'aurions pas faits avant, évidemment. Il s'agit donc d'une certaine forme de justice dans le financement de nos équipements.

Il est proposé aussi de travailler sur la lisibilité de la facture. Si vous comparez les factures à Pontrieux, à Paimpol, à Guingamp ou dans une autre commune, vous n'allez pas vous y retrouver parce que les chiffres sont tous différents d'une facture à l'autre. À l'avenir, il est proposé d'avoir une facture unique sur l'ensemble du territoire pour l'assainissement collectif et pour l'eau dans les secteurs où GP Eau gère l'eau. On laissera les syndicats, peut-être, nous imiter. C'est un appel du pied que je leur lance, ça permettrait d'avoir un tarif unique sur l'ensemble du territoire, comme le demande la Chambre régionale des comptes. Et surtout, il s'agit de stabiliser le financement de ces équipements.

Plusieurs périodes dans ce qui vous est proposé. Suite à l'étude tarifaire qui a été menée en 2024-2025, dans un premier temps, première époque 2026-2032, il est proposé une période de convergence avec un système tarifaire unique en 2032 en eau et en assainissement collectif et mettant fin à la dégressivité tarifaire parmi les différentes catégories d'usagers et les différents secteurs. Ça veut dire que le groupe de travail d'une part, et la commission aussi n'étaient pas très révolutionnaire et ils ont souhaité plutôt y aller progressivement, étaler la convergence sur six ans plutôt que de faire les choses brutalement en une fois. En 2032, il y aura, si la délibération est adoptée, un tarif unique sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Ça veut dire que certains vont augmenter plus que d'autres, que d'autres vont augmenter peu pendant cette période parce que la volonté que nous avons aussi est de faire en sorte que le prix de l'eau ne baisse nulle part.

Qui dit convergence dit aussi qu'il est possible de baisser pour ceux qui paient le plus et d'augmenter pour les autres. Ce n'est pas un bon signe que de baisser le prix de l'eau, donc nous avons souhaité garder une légère augmentation permanente pour ceux qui paient le plus et augmenter davantage pour ceux qui paient le moins. En 2032, en augmentant ceux qui paient le moins actuellement, et en gardant des tarifs légèrement évalués, réévalués pour ceux qui paient le plus, on ne sera pas au bout du compte. On n'atteindra pas l'objectif, il faudra continuer l'effort et il est proposé d'arriver à un plafond en 2040 où, en effet, l'Agglomération disposera des ressources nécessaires pour assurer le renouvellement de ses équipements.

Voilà la philosophie générale sur la période 2032. Certains vont demander pourquoi 2032 ? Nous avons pensé que c'était l'équivalent de la prochaine mandature. Le premier travail est fait dans la prochaine mandature et il est poursuivi sur les années qui suivent.

Je vous ai parlé tout à l'heure de la tarification saisonnière qui sera possible grâce à la télérelève, ça n'aurait pas été possible sans. Je rappelle que la télérelève, c'est 3,5 M€ d'investissement. Elle se met en place, elle est presque terminée, puisqu'elle est presque terminée, pourquoi ne pas la faire fonctionner dès le 1^{er} janvier 2026 ? Il est sage et, aujourd'hui encore, en réunion de travail avec la

SAUR, j'ai pu constater que, même si c'est presque terminé, ça n'est pas complètement fiable, il y a encore de petits réglages à faire, et se donner une année supplémentaire pour faire ces réglages, c'est probablement ce qui évitera un certain nombre de désagréments. Il faut savoir prendre son temps de façon à ce que la télérègle fonctionne bien dès qu'elle sera mise en place et qu'elle donne les résultats que nous attendons.

Dès 2026 aussi, il est proposé la mise en place d'une redevance de service unique échelonné en assainissement non collectif avec une augmentation des tarifs de façon à faire bien fonctionner aussi ce service.

Enfin et surtout - et là, il y aura du travail à faire encore parce que l'idée est lancée, mais pratiquement ce n'est pas encore cadré - pour accompagner les abonnés en difficulté, il est proposé de donner des « chèques eau » aux CCAS des communes.

Le débat a eu lieu : fallait-il que les premiers mètres cubes d'eau soient gratuits ? Par rapport à ce que j'ai dit, évidemment non, parce que, sinon, ce sont les gens qui ne viennent que deux mois de l'année qui bénéficieront des mètres cubes d'eau gratuits. Fallait-il faire un tarif social en demandant à chacun de donner sa feuille d'impôt ? Quelle usine à gaz ! Nous avons pensé que ceux qui connaissent le mieux leur population, ce sont les CCAS et donc il est proposé, comme ça se fait déjà à Pontrieux et à Paimpol - ça se faisait, ça ne se fait plus, mais ça se refera - de donner des « chèques eau » aux CCAS qui les remettront aux gens qui en ont besoin. C'est une proposition qui est faite, ce sont ces gens-là qui connaissent le mieux leur population.

J'ai dit aussi tout à l'heure qu'il n'y aurait plus de dégressivité des tarifs (qu'il y avait sur un certain nombre de secteurs), c'est-à-dire que plus on consommait d'eau, moins on payait le prix du mètre cube, moins le prix du mètre cube était élevé. L'Agence de l'eau, si c'est maintenu, supprimera définitivement toute subvention, donc c'est une injonction, mais qui n'est pas inintéressante, donc on supprime aussi progressivement cette dégressivité. Là aussi, pourquoi ne pas le faire d'un seul coup ? Tout simplement parce que nous avons regardé aussi que les gros consommateurs (qui sont donc ceux qui paient le moins), ce sont aussi nos industriels, ce sont nos hôpitaux et donc il nous a paru sage de le faire progressivement. Vous allez voir que pour 2026, sur le secteur de Guingamp, il est proposé de passer de six tranches de tarifs à trois tranches et, dans d'autres secteurs où il n'y avait que trois tranches de tarifs, on passerait à un tarif unique. Ça n'est qu'une première étape et, dès 2026, il faudra certainement passer à un tarif unique.

Signalons quand même que pour les industriels, l'augmentation aurait pu être de 30 centimes du mètre cube. Quand on consomme 470 000 m³ dans l'année, ce n'est pas négligeable (les hôpitaux aussi), d'autant plus qu'on sait qu'ils ont quelques difficultés à régler leurs factures (factures d'eau, j'entends).

La convergence tarifaire qui est présentée ici, vous voyez : 2025, 2032, 2040, et en 2040, selon les études, nous disposerons des ressources financières pour faire les travaux dont nous avons besoin.

Avant de vous effrayer davantage, je précise que les augmentations qui sont proposées se font hors inflation, évidemment, et qu'il s'agira pour les élus des prochains mandats de fixer les tarifs tous les ans. Ce n'est qu'une trajectoire qui est dessinée, les élus auront la liberté de modifier cette trajectoire s'ils l'entendent, mais elle nous semble importante et on arrive après aux diapositives qui vous montrent, sur le secteur de Guingamp et les secteurs de Péderne et Plougonver, les augmentations que ça représente.

Sur le secteur de Guingamp, prenons la famille à deux personnes. Cela représentera pour l'eau une augmentation de 9 € par an et pour l'eau plus assainissement 23 à 26 € par an. Ce sont des augmentations peut-être importantes, 9 € par an, allez-vous me dire. Alors réfléchissons, 9 € par an, je ne vais pas reprendre le même exemple que l'an dernier, ce sont trois packs d'eau que vous allez chercher au supermarché. Vous économisez trois packs d'eau au supermarché et votre facture de consommation d'eau n'augmente pas. Et au Président je vais demander parce que je sais qu'il prend le train très souvent et que je sais qu'il est très sobre, il achète souvent une petite bouteille d'eau d'un demi-litre à la gare avant de partir, tu la paies combien ? Trois euros, eh bien voilà ! Une augmentation de six euros par an, ça représente deux petites bouteilles d'eau d'un demi-litre et là, pour trois euros ou six euros, ça représente 500 litres d'eau chez vous ! Donc, évitez d'acheter des packs d'eau, évitez

d'acheter des petites bouteilles d'eau à la gare, emportez votre gourde et vous ne subirez pas l'augmentation.

Je crois que c'est important de montrer, c'est pour ça que je ne veux pas parler en pourcentage sur ces augmentations, de montrer que si augmentation il y a, c'est pour continuer d'avoir de l'eau au robinet le matin pour faire son café - je ne prendrai pas d'autre exemple -, mais aussi montrer que si l'augmentation peut paraître considérable parce que c'est neuf fois six, ce n'est pas si important que cela si on ramène au prix d'autres consommations en eau.

Si on regarde maintenant les variations après la convergence en 2033-2040, si je prends mon premier foyer qui payait 9 € par an, il continuera à augmenter de 8 € par an jusqu'en 2040 et vous avez aussi les tarifs avec les augmentations qui sont semblables pour ceux qui ont l'assainissement collectif seul. Voilà les augmentations qui sont proposées dans cette trajectoire. Maintenant, au-delà de la trajectoire, regardons la tarification 2026 en eau potable et en assainissement collectif. Tout à l'heure, je crois que c'est Vincent CLEC'H qui l'a dit, on a souhaité faire une petite pause. On met en place quelque chose qui regarde en 2040 et qui se veut progressif. C'est pourquoi deux éléments : les grilles tarifaires en eau potable, simplification par suppression de tranches et suppression de tranches ou la réduction du nombre de tranches - parce que parfois il n'y a qu'une réduction, il reste encore quelques tranches - ça va nous permettre de récupérer 1 % de produits supplémentaires en plus.

Sur l'assainissement collectif, même chose, ça va nous permettre de récupérer presque 1 % également. 1 % d'un côté, on vous propose de rajouter le taux de l'inflation de 1,5 % (pour une fois, je parle en pourcentage), ce qui nous ferait en gros récupérer l'équivalent d'un peu plus de 2 % en produits pour faire nos travaux et, à partir de 2027, tout serait enclenché pour obtenir les produits dont nous avons besoin.

Si bien que la tarification 2026 en eau potable et assainissement, sur tous les secteurs où nous avons l'eau potable, nous récupérerons 8 218 k€. Avec la suppression de tranches, ça nous rapporte 55 k€, donc des recettes totales de 8 274 k€. Si on ajoute 1,5 % de hausse d'inflation, on arrive à 8 398 k€, on passe de 8 218 à 8 398, donc plus 179 k€, ce qui représente une hausse globale de 2,2 %, ce qui n'est pas dramatique, me semble-t-il vu les besoins que nous avons si nous voulons continuer à avoir de l'eau potable au robinet.

Même chose sur l'assainissement collectif, je ne vais pas vous relire les chiffres, vous les avez sous les yeux, donc 0,03 % avec la simplification de la tranche à Guingamp (c'est là qu'on avait le plus de tarifs différents) et la hausse de l'inflation, ce qui donnera une hausse globale du produit de 1,53 %, juste l'inflation.

Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, là aussi, on propose de passer de 15 à 18 € la redevance annualisée et de faire évoluer le forfait de 157 à 180 € pour ceux qui paient non pas de façon annuelle, mais qui paient à l'acte ce contrôle.

On propose de simplifier aussi (vous avez ça dans les annexes) une redevance au service, unique, et échelonnée pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement pour les installations inférieures ou équivalentes à 20 équivalents-habitant. Ajustement des tarifs pour les installations des capacités supérieures à 20 EH afin qu'ils couvrent les heures de travail réelles pour l'instruction plus longue de ces dispositifs. Ce n'était pas le cas, donc là aussi, on fait payer le prix réel.

Je ne développe pas davantage - on pourra regarder après en fonction de vos questions, s'il y en a - les grilles tarifaires du SPANC révisées et simplifiées aussi. On proposerait de faire un contrôle tous les dix ans et non plus tous les neuf ans et dans les zones à enjeux sanitaires, lorsque l'installation est non conforme, le contrôle serait non plus tous les dix ans, mais tous les cinq ans. Et dans les zones où il n'y a pas d'enjeux sanitaires, si l'installation n'est pas conforme, ce serait tous les sept ans.

Je me résume : si l'installation est conforme, un contrôle tous les dix ans ; si elle n'est pas conforme, tous les cinq ans dans les zones à enjeux sanitaires et tous les sept ans dans les autres zones.

Enfin, je voudrais dire aussi, on en a parlé le mois dernier, les redevances de l'Agence de l'eau augmentent au 1^{er} janvier et vous avez en bas les contre-valeurs qui sont définies pour GP Eau par l'Agence de l'eau. Je ne vais pas vous les relire, mais je vous rappelle que ces contre-valeurs dépendent de la qualité de nos réseaux et de nos usines d'eau et d'assainissement.

Cet après-midi, j'ai travaillé avec la SAUR, qui m'indique que sur l'usine de Kerano, des travaux viennent d'être faits et on va pouvoir récupérer ou au moins utiliser 50 000 litres d'eau par an grâce aux travaux qu'on a faits. Ça veut dire qu'on améliore la qualité de nos réseaux, de notre usine d'eau, et donc la pénalité qui sera imposée par l'Agence de l'eau devrait aussi baisser. Ça aussi, c'est important, c'est en lien avec tout ce que j'ai pu dire avant : la qualité des réseaux et la qualité des usines feront que nous paierons plus ou moins cher.

On peut prendre si vous voulez toutes les annexes, on peut regarder tous les tarifs, c'est un peu complexe, vous avez eu le temps de les lire dans le détail. Ce qui m'importait surtout, c'est de vous montrer la philosophie que l'on a développée dans ce groupe de travail et qu'a développé la commission : simplification de la grille, perspectives 2032 d'abord et ensuite 2040 pour tout le monde de façon à dégager les sommes d'argent dont nous avons besoin pour avoir des équipements de qualité.

Vincent LE MEAUX : Merci. Merci beaucoup pour ton investissement sur ce dossier extrêmement sensible qui a été l'objet de plusieurs mois, voire années de discussion en Comité de pilotage, en commission, mais aussi avec les services et les cabinets qui nous ont accompagnés.

On est sur un dispositif d'harmonisation comme souhaité par la législation et les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Ce travail devait être fait avant la fin du mandat, on y est, pour ainsi une présentation très démocratique devant notre Assemblée.

Ça a été beaucoup de travail, on a d'autres travaux en parallèle où, aussi, on a gagné des parties. Je pense en particulier à l'eau lorsqu'on est avec des industriels, on a beaucoup avancé sur ces deux dernières années. Jean-Pierre GIUNTINI.

Jean-Pierre GIUNTINI : J'ai trouvé très intéressant ce que vient de dire Rémy GUILLOU. J'approuve évidemment toutes les augmentations qui sont prévues et je pense même qu'elles seront insuffisantes à terme.

Je m'explique : un certain nombre de personnes parmi nous ont participé au COPIL du SDAEP, qui a eu lieu il y a dix jours à peu près et il a été question de l'eau potable bien sûr et des problématiques qui pouvaient se poser sur les réseaux d'eau potable dans les Côtes-d'Armor et en Bretagne de manière plus générale.

On a un gros avantage dans les Côtes-d'Armor, c'est qu'il y a interconnexion, mais il se trouve que dans notre département, il y a un certain nombre de territoires qui manquent d'eau potable, qui sont en déficit d'eau potable, et heureusement qu'il y a l'interconnexion qui permet justement de combler les manques d'eau.

Certes, il y a des territoires qui disposent de réserves d'eau, comme Saint-Brieuc avec le Gouet, qui peut fournir de l'eau à d'autres territoires et donc au nôtre, mais ils commencent à se poser des questions par rapport à leur milieu. C'est-à-dire que s'ils donnent de l'eau à d'autres territoires, cette eau ne retourne pas dans leur milieu, dans le Gouet pour simplifier.

À l'inverse, notre territoire reçoit de l'eau qui passe évidemment dans les stations d'épuration et se retrouve dans nos milieux. Vous comprenez le circuit.

Tout ça fait qu'il y a des questionnements qui se font par un certain nombre d'élus des Côtes-d'Armor pour savoir comment répartir cette eau lorsqu'il y a sécheresse. Ce qui veut dire que peut-être qu'un jour on sera en manque d'eau. C'est déjà arrivé, on a failli avoir l'eau coupée, même cette année, il faut le savoir, et est-ce que les autres territoires qui disposent de réserves pourront à terme nous apporter cette eau qui va nous manquer ? Ce n'est pas sûr, d'autant plus que vous savez que la mer monte, que le biseau salé avance de plus en plus dans les terres, donc les forages qui se trouvent en bord de mer deviennent de plus en plus salés et ne peuvent pas être utilisés. D'autant plus que les forages qui fournissent de l'eau autrement que par le prélèvement dans les rivières commencent à être pollués eux aussi et que ces pollutions entraînent des surcoûts importants au niveau du traitement des eaux. Il faut des filtres de plus en plus chers et importants pour nous fournir de l'eau potable.

Tout ça fait que je pense qu'il faut peut-être réfléchir et tout à l'heure, quand je parlais de réchauffement climatique dans notre territoire, ça risque d'avoir des conséquences. L'une des

conséquences immédiates, c'est peut-être le fait qu'on n'aura pas suffisamment d'eau dans certaines périodes et en particulier pendant l'été, et peut-être aussi que des touristes ne pourront pas avoir à boire ou à se laver, avec plein de conséquences économiques tout autour de cela.

Il faut donc prendre en considération ces aspects-là, je sais que je suis embêtant, je le répète, je le dis, certains peuvent imaginer que je me trompe, je l'espère, mais je n'en suis pas très certain.

Vincent LE MEAUX : Merci. C'est une des réalités qui sont posées au niveau départemental et les dangers de l'eau, on l'a bien vu d'un point de vue politique avec les bassins rennais, notamment, qui ont besoin d'eau et d'eau des Côtes-d'Armor, puisque Dinan Agglomération, je crois, a vendu un étang à Rennes. Une partie de l'eau costarmoricaine part déjà dans les bassins malouins ou rennais.

Oui, il faut se poser les questions de la retenue d'eau, ce n'est pas qu'une vue de l'esprit quand on dit qu'il faut retenir l'eau sur notre territoire. On a déjà eu ce débat.

Oui, Rémy GUILLOU, qui est Vice-président au syndicat départemental d'adduction en eau potable (SDAEP).

Rémy GUILLOU : Deux éléments dans le prolongement de ce que disait Jean-Pierre GIUNTINI, notre territoire est producteur d'eau et le bassin de Rennes et d'Ille-et-Vilaine vient acheter de l'eau chez nous. Certains sur notre territoire commencent à se dire « on fournit de l'eau, mais en contrepartie, qu'est-ce qu'on a ? » Il serait peut-être, d'un point de vue économique, intéressant qu'il y ait un retour sur l'eau que l'on envoie presque gratuitement vers, notamment, le territoire rennais.

Un problème qui a été soulevé au SDAEP, je croyais que Jean-Pierre GIUNTINI allait le dire, quel est l'endroit en Bretagne où l'eau est la moins chère ? À Rennes, là où il n'y a pas d'eau ! C'est assez paradoxal et il faudra aussi - je pense que les Conseils régionaux pourront peut-être aussi amener à une réflexion là-dessus - il n'est pas logique que Rennes paie son eau beaucoup moins cher. Je sais que dans une grande ville, il y a beaucoup moins de problèmes de fuites, de kilomètres, etc., il y a davantage d'habitations sur un même branchements, mais pour autant, en termes d'équité de traitement, ça interpelle de voir que c'est à Rennes que l'eau est la moins chère. Il a parfaitement raison, on a commencé à le faire et il va falloir continuer de le faire. À un moment, il nous faudra stocker de l'eau quelque part, les carrières qui ne sont plus utilisées - comme une que tu connais un petit peu, je pense, du côté de Plouëc-du-Trieux - sont un excellent exemple, mais il faudra aussi stocker de l'eau pour être certain d'en avoir l'été et là, il y a tout un travail à faire, à moins que - je vais créer la révolution si je le dis - on se mette à construire un nouveau barrage sur le Trieux.

Vincent LE MEAUX : Provocation ! Virginie DOYEN.

Virginie DOYEN : J'avais une question concernant les tarifs les plus hauts de l'eau. Est-ce que l'augmentation est indexée sur l'inflation ou est-ce que c'est une augmentation fixée en fonction des autres augmentations ? Quels mécanismes vous avez mis en place pour calculer ça ?

L'autre question - je sais qu'on en a déjà parlé, sur la communication qu'on peut faire sur l'économie d'eau, tu parlais de saisonnalité où la consommation d'eau est beaucoup plus importante. Il peut y avoir des interventions de faites, d'ailleurs, l'Office de tourisme peut aussi accompagner les hébergeurs dans la sensibilisation des touristes qui viennent sur le secteur sur l'économie d'eau. Je sais que c'est assez paradoxal parce que qui dit « économie d'eau » dit automatiquement « une facture qui baisse ». Est-ce qu'on n'est pas politiquement dans une démarche écologique et se dire que peut-être que les tarifs augmentent, mais c'est aussi ceux qui consomment le moins qui paieront le moins cher ?

Vincent LE MEAUX : Un élément, ça me fait penser qu'il faudra que chaque année l'Assemblée délibère sur l'augmentation tarifaire qui est proposée. Là, on est aujourd'hui sur une décision de principe, c'est un acte démocratique, c'est-à-dire qu'en fin de mandat, on doit s'engager à mettre en place un mécanisme le plus juste et le plus pertinent possible.

Ce que tu demandes, c'est comment les augmentations vont se faire ? Tous les ans, les nouveaux conseillers communautaires vont devoir prendre cette décision d'augmentation tarifaire. Rémy GUILLOU, je pense que tu peux donner plus d'éléments.

Rémy GUILLOU : Oui, j'ai bien dit qu'on avait travaillé en fonction des besoins de refaire à neuf tous les équipements, ce qui représente un milliard et les produits que l'on propose de dégager, c'est ce qu'il nous faut pour refaire les équipements à neuf. Ça veut dire que c'est évidemment hors inflation et qu'il faudra tenir compte - et c'est bien pour ça aussi que j'ai dit qu'on dessinait une « trajectoire », mais qu'on ne fixait pas les prix pour les prochaines années parce qu'on aurait très bien pu dire « le prix, ce sera jusqu'en 2040, on le fixe d'année en année ».

Ce n'est pas possible, on ne connaît pas l'inflation, on ne connaît pas l'avenir, donc il faudra que d'année en année on puisse fixer l'eau en tenant compte de l'inflation ou peut-être d'autres paramètres qui nous échappent actuellement.

Ce qui est important, c'est de tracer une trajectoire, de donner une orientation pour montrer ce dont on a besoin aujourd'hui. Il est évident qu'il faudra inciter à l'économie d'eau, mais c'est là que ça va être un petit peu plus difficile et ce ne sera pas moi parce que tout le monde sait que je vais partir en vacances. Moins tu consommes, moins tu penses payer, c'est faux. Ce n'est pas parce que la consommation va baisser que la facture va baisser. Au contraire, elle va continuer à augmenter et, là, il y aura tout un travail de pédagogie à faire en expliquant aux gens que ce n'est pas parce qu'ils consomment quelques mètres cubes en moins que leur facture va baisser, ce ne sera pas le cas. Ce qui est important, ce sont surtout les frais fixes : les canalisations, les usines d'eau et c'est là, à quelques mètres cubes près, que les frais fixes ne changent pas.

Là, il va y avoir tout un travail à faire, mais il faut absolument faire ce travail en incitant les gens à moins consommer d'eau, à être très vertueux. Je sais que - et je veux vraiment leur rendre hommage - nos industriels font un travail énorme là-dessus. Je vais citer un industriel qui a divisé, en quelques années, sa consommation d'eau sur le réseau, par deux. J'ai appris aujourd'hui, cet après-midi, que pour cette année (moins de recettes pour nous), il va encore baisser sa consommation de 1 300 m³. Il aura à la fin de l'année moins 1 300 m³ ! Il a encore fait des investissements, il utilise différemment, donc il a moins d'utilisation d'eau et ça va encore baisser, c'est l'objectif. Ça présente des avantages que vous verrez au niveau économique parce que ça dégage aussi des marges. Il faut savoir qu'actuellement, Guingamp-Paimpol Agglomération/Guingamp-Paimpol Eau produisent de l'eau, mais pas suffisamment : nous achetons tous les jours 600 m³ d'eau au SDAEP, essentiellement en direction des entreprises et 600 m³ au Syndicat mixte du Kreiz-Breizh, le SMKU, pardon ; 600 m³ aussi, et là, on a travaillé avec la SAUR cet après-midi, on pense qu'on va tout de suite pouvoir baisser de 600 à 450 m³ nos achats. On ne pourra pas baisser davantage, même si une entreprise a consommé 1 300 m³ de moins parce qu'il y a plein d'autres raisons que je peux développer, mais je ne vais pas le faire maintenant, ce serait trop long.

Vincent LE MEAUX : Donc nous arrivons à mieux gérer l'eau avec les industriels. En écho, un débat qu'on a eu il y a quelques années, il y a des chiffres qui restent en tête, 600 m³ aujourd'hui on les économise. Je pense que la science, les techniques et l'évolution nous font progresser collectivement eu égard à ce que j'ai pu entendre où on disait qu'on était dans une voie fataliste. On a démontré là que l'eau, on sait de mieux en mieux la gérer et on lui redonne de la valeur intrinsèque sur notre territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de prise de parole ? Là, on est vraiment sur une délibération de principe avec une orientation tarifaire pour l'année prochaine, mais je nous engage à être vigilants jusqu'en 2040. Je regarde quelques collègues comme Yannick LE BARS, qui, depuis de nombreuses années, attend l'aboutissement de ce travail. Il aura fallu du temps et beaucoup de bagarres politiques au sein du Bureau communautaire pour arriver à avoir ce dispositif tel qu'il est présenté ce soir.

Je pense que si le vote intervient favorablement, nous pouvons être fiers du travail accompli sur ce sujet-là. Il reste beaucoup à faire encore et tu as posé, Jean-Pierre GIUNTINI, la question de la gestion

quantitative de l'eau face au changement climatique qui s'opère sur notre territoire et ça, ça va être le travail HMUC, cette étude qui va aboutir dans quelque temps, je l'espère.

Bien, il n'y a pas d'autres observations, pas d'autres questions, je ne vois pas de main se lever ou de micro s'allumer, donc je vais mettre aux voix cette délibération concernant les tarifs des redevances et des prestations assurées. Y a-t-il des abstentions sur ce dossier éminemment politique et financier ? Y a-t-il des oppositions ? Non plus, donc unanimité sur ce rapport attendu depuis 2017.

DEL2025-12-292

TARIFS DES REDEVANCES ET DES PRESTATIONS ASSURÉES POUR LES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026

Les politiques publiques d'eau et d'assainissement menées par Guingamp-Paimpol Agglomération répondent à des enjeux majeurs de préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, portés par le projet de territoire. D'un point de vue opérationnel, il s'agit de maintenir le patrimoine existant, pour garantir, optimiser et préserver l'approvisionnement en eau, de protéger les milieux naturels et les usages sensibles associés ou encore de sensibiliser pour économiser l'eau. Cela implique notamment d'investir dans les équipements et les réseaux de façon plus soutenue dans les prochaines années, sur le territoire de compétence de l'agglomération, et de dégager une épargne patrimoniale cohérente (6,9 M€ en AEP et 11,7 M€ en Assainissement selon valeurs 2024 sans inflation) avec la valeur à neuf du patrimoine (1 milliard d'euros).

Afin de définir une stratégie tarifaire de l'eau et l'assainissement pour rendre soutenables ces investissements, une étude a été réalisée en 2024-2025 pour fixer la trajectoire financière à suivre pour les 15 prochaines années, en tenant compte à la fois du niveau de dépenses nécessaire au maintien du patrimoine, de l'acceptabilité sociale, de la couverture du coût du service, ainsi que de la préservation de la ressource, des milieux naturels et des usages sensibles associés. Cette étude vise à définir à la fois une politique tarifaire à travers des principes répondant aux enjeux de la collectivité mais aussi une stratégie de convergence tarifaire permettant de mettre un terme aux grilles pléthoriques de l'eau et l'assainissement sur les différents secteurs de l'agglomération. Suite à la fusion des anciennes intercommunalités et la prise de compétence de l'eau et l'assainissement en 2019, Guingamp-Paimpol Agglomération avait pour obligation de mettre en œuvre une démarche d'harmonisation tarifaire « dans un délai raisonnable » conciliant le principe d'égalité de traitement entre les usagers d'un même service public avec la prise en compte des spécificités locales.

Les barèmes des tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été étudiés à la lumière de l'état des patrimoines, des niveaux de service et des différents systèmes, ou encore des charges de fonctionnement, tout en tenant compte de l'acceptabilité sociale telle que soulignée dans le projet de territoire. Les réflexions menées intègrent également les impacts des scénarios étudiés sur les acteurs industriels.

Les orientations suivantes sont proposées :

- **Un 1^{er} temps 2026-2032** : période de **convergence** avec un système tarifaire unique en 2032 en eau et en assainissement collectif mettant fin à la dégressivité tarifaire parmi les différentes catégories d'usagers et les différents secteurs ;
- **Un 2nd temps 2033-2040** : période de **progression des recettes** pour atteindre en 2040 un niveau d'investissements permettant le bon renouvellement des équipements et réseaux ;
- **A compter de 2027** : une **tarification saisonnière**, grâce à la télérelève, sur l'ensemble du territoire de compétence en eau potable de GPA ;
- **Dès 2026** : la mise en place d'une **redevance de service unique** et échelonnée en **assainissement non collectif** pour contrôles périodiques de bon fonctionnement ;

- Afin d'accompagner les abonnés en difficulté de paiement des factures d'eau et d'assainissement, un **dispositif d'aides financières** sera proposé par la Régie en lien avec les CCAS communaux.

La présente délibération propose les tarifs des redevances d'eau et d'assainissement collectif et non collectif, constituant la base de facturation pour l'usager, ainsi que les tarifs des prestations assurées dans le cadre des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2026.

Afin de couvrir les charges de 2026, il est proposé d'appliquer une hausse des tarifs de 1,5 % sur l'ensemble des redevances et prestations d'eau et d'assainissement collectif.

Elle intègre par ailleurs la réforme des redevances de l'Agence de l'eau entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 correspondant au démarrage de son 12ème programme d'intervention 2025-2030.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2025-117 du comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne du 3 juillet 2025 portant fixation des tarifs de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Vu le marché de prestation de services et ses annexes pour la gestion de la relation clientèle passé entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la société SAUR, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et notamment son article 24 du chapitre 5 du cahier des charges (relatif aux conditions générales de fourniture d'eau aux abonnés, de l'encaissement des recettes et du suivi du recouvrement des recettes) ;

Vu le contrat de délégation de service public par affermage d'eau potable 2017-2028 pour le secteur de Bourbriac ;

Vu le contrat de délégation de service public par affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat (secteur Centre Bretagne Pelem) 2025- 2034 ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Vu le contrat de délégation de service public par affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat (secteur Argoat) 2022-2033 ;

Vu le contrat de délégation de service public par affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte du Jaudy 2023 - 2034 ;

Vu le contrat de délégation de service public par affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte de Goas Koll – Traou Long 2018 - 2029 ;

Vu le contrat de délégation de service public par affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte des Sources de Kerloazec 2023 - 2034 ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération DEL2024-12-280 et DEL2024-12-281 du 17 décembre 2024 portant modification de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-12-279 portant modification de la participation pour frais de branchement ;

Vu les orientations retenues dans le cadre de l'étude tarifaire actant notamment la trajectoire de convergence tarifaire sur la période 2026-2032 en eau et en assainissement collectif, mettant ainsi fin à la dégressivité tarifaire, à cette échéance, parmi les différentes catégories d'usagers et les différents secteurs ;

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 4 novembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission eau et assainissement en date du 13 novembre 2025 ;

Considérant que l'agence de l'eau Loire Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à hauteur de 0,32 €/m³ pour l'année 2026 ;

Considérant que l'agence de l'eau Loire Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à hauteur de 0,0337 €/m³ pour l'année 2026 ;

Considérant que l'agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0,10 € par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » pour l'année 2026 ;

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable est estimé à 0,34 ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0,28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026 ;

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,6135 ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du supplément au prix du m³ facturé au titre de l'assainissement collectif, de l'eau potable et du prélèvement sur la ressource en eau ;

Considérant qu'il appartient à la SAUR et VEOLIA, entités en charge du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif sur leur périmètre respectif, de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à Guingamp-Paimpol Agglomération les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif, il doit donc être assujetti à la TVA au taux en vigueur ;

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le versement à la collectivité des sommes encaissées par le prestataire et le délégataire au titre de ce supplément de prix « intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par l'établissement public, il doit être assujetti comme le versement de la « part collectivité » au taux de TVA en vigueur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Fixe les tarifs des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif applicables en 2026 sur le territoire, suivant les grilles détaillées en annexe 1 ;
- Fixe les contre-valeurs correspondant aux redevances de l'Agence de l'eau (prélèvement sur la ressource en eau, performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement) applicables en 2026 de la manière suivante :

REDEVANCES AGENCIE DE L'EAU	Tarifs contre-valeur (€/m ³) en 2026
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,0373
Redevance pour performance des réseaux d'eau	0,0340
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	0,1718

- Fixe les tarifs des prestations applicables en 2026, suivant le détail en annexe 2 ;
- Fixe les tarifs d'assainissement non collectif applicables en 2026, suivant le détail en annexe 3.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-12-293

CONVENTION D'ÉCHANGE D'EAU ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY – TARIF VENTE EAU

Guingamp-Paimpol Agglomération alimente en eau potable une partie des abonnés de la commune de Pédernec, dont la compétence « eau potable » relève du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy, tandis que ce même Syndicat fournit de l'eau à des abonnés situés sur la commune de Louargat, relevant de Guingamp-Paimpol Agglomération.

L'organisation de la compétence eau potable sur les territoires respectifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy nécessite de définir, entre les deux collectivités, les modalités d'échange d'eau nécessaire pour la desserte en eau potable des abonnés localisés en limite géographique des territoires, à compter de 2025.

Une convention a été rédigée conjointement avec le Syndicat qui prendra effet pour une durée de 5 ans, renouvelable par accord tacite à chaque date anniversaire pour une période identique.

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement du 13 mars 2025 ;
Vu le projet de convention tel que joint en annexe ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de Guingamp-Paimpol Agglomération et du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy de garantir la distribution en eau potable des usagers concernés sur les communes de Pédernec et Louargat ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 022-200067981-20260211-DEL2026_02_027-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Fixe le tarif de vente d'eau à 0.733 € HT/m³ applicable pour l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vincent LE MEAUX : Il est 22 heures 22, l'heure de cesser nos travaux en hommage à nos deux conseillers départementaux (22-22). Merci de votre participation.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22

Vu,

Le Président

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ